



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

Messages de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Président du Gouvernement .....	1
Le 40e anniversaire de l'Unesco .....	4
Le 40e anniversaire de l'Unicef .....	6
La réunion de la CSCE à Vienne .....	9
La session ordinaire de l'Assemblée de l'UEO à Paris...	12
Visite officielle du Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique Allemande à Luxembourg ...	17
Le quinzième anniversaire de l'Institut Régional pour la Coopération transfrontalière .....	19
La libéralisation des marchés de capitaux dans la Communauté européenne .....	21
Pôle européen de développement .....	22
La quatrième conférence ministérielle Eureka à Stockholm	23
Symposium européen sur l'édition électronique .....	24
Luxembourg, place financière internationale .....	25
L'évolution des principales activités de la Caisse d'Épargne de l'État .....	29
La politique énergétique au Grand-Duché .....	30
La balance des paiements courants du Luxembourg .....	37
L'application de la stratégie coopérative de croissance et de l'emploi dans les États membres de la Communauté européenne en 1987 .....	41

9/1986

Novembre - Décembre

Dernier numéro de 1986

**Service Information et Presse  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

# Messages de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Président du Gouvernement

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un message télévisé de Son Altesse Royale le Grand-Duc a été diffusé en langue luxembourgeoise le 21 décembre du début de l'émission «Hei Elei - Kuck Elei». Un message télévisé de Son Altesse Royale le Grand-Duc a également été diffusé le 25 décembre dans le cadre du programme en langue française de Télé-Luxembourg.

Le 28 décembre 1986 un message télévisé de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a été diffusé au début de l'émission «Hei Elei - Kuck Elei». Monsieur Santer s'est également adressé aux auditeurs du programme en langue luxembourgeoise de Radio Luxembourg dans la soirée du 31 décembre 1986 et aux téléspectateurs de Télé Luxembourg le 1er janvier 1987 vers midi. Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages.

## Message de Noël de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Léif Matbierger,

Op e neits geet e Joer zou Enn an Ech wëll vun dëser Geleënheet profitéieren, fir mat Iech iwer verschidden Evenementer nozedenken déi dëst Joer d'Liewen vun der Natioun, an och vu villen vun eise Matbierger, betraff hun.

Glécklercherweis huet 1986 ons d'Bestaetung vun enger Verbesserung vun eisër wirtschaftlecher Lag op ville Gebitter bruecht.

Mee et bleiwt ee groussen Effort ze maachen an der fachmännischer Ausbildung vun de jonke Leit. Mir mussen hinnen nämlech eng beruflech Léier gin, déi an hirer Orientatioun an an hirem Inhalt de Besoin'en vun Aarbechsmart an den techneschen Exigenzen vun industriellen a kommerziellen Secteur ugepasst as.

Fir vill vun Iech waren déi lescht Joren oft schwéier. Sie hu bewisen, dass onst Wuelbefannen an onsen Liewensniveau, am gudden wéi am schlechten, dervun ofhänken, wat sech bei onsen Noperen an an der Welt ofspilt.

Dat as och firwat mir Lëtzeburger esou vill Wert op den Europaeschen Opbau leën, wëll eis wirtschaftlech a politesch Problemer kënnen net nemmen um nationalen Plang eng Léisung fannen.

D'Joer 1986 huet ons dann och verschidde Lektoune gin, déi et verdéngen dass mir ee Moment driwer nodenken.

Dëst Joer stong an der Europaescher Communautéit enner dem Thema vun der «Secherheet op der Strooss».

Schon a menger Chrëschtdaags Usprooch vun leschte Joer hat Ech Iech all un d'Häerz geluegt verantwortlecht Behuelen am Verkéier ze bewisen.

All Joer nämlech hun mer an der Europaescher Communautéit iwer 50.000 Doudeger a méi wéi 1,5 Milliounen Verwonnter.

An eleng fir Letzebuerg beleeft sech de globalen Kaeschtepunkt vun de Verkéiersaccidenter op ronn 5 Milliarden onser Frang.

Mir schéngt et traureg datt et wärend dem Joer von der «Secherheet op der Strooss» an onsem Land esou vill Doudeger a Verwonnter gouf wéi 1984.

Ech selwer hun iwregens mat Bedauern festgestalt, dass op 500 Recours en Gräcen déi mir all Joer zougestallt gin, t'Halschent Condamnatiounen betreffen wéinst ganz schlëmme Verstéiss géint de Code de la Route and d'Halschent dovun erëm mat Alcohol um Steier ze doen hun.

Bei esou Zuelen muss jidderéen réaliséieren dass mer all zesumme schaffe mussen, fir dass am Joer 1987 ons Stroossen erëm fir ons all méi sécher gin.

Wéi dir wësst soll 1987 fir all Laenner vun der Europaescher Gemeinschaft «d'Joer vun der Emwält» sin.

Den nucléären Accident vun Tchernobyl, wéi och de chemeschen Accident zou Bophal an Indien an elo kierzlech zou Basel, hu klor bewisen dass déi réell Ausmoossen vun sou enger Katastroph fir ons Emwält net eleng ons mensschlech Imaginatioun, mee och d'national Grenzen iwerschneiden.

Mir wëssen elo dass de Gerauch von der Atomenergie zou fridlechen wéi iwregens och zou militäreschen Zwecken fir ons an och fir dei next Generatiounen déifgreifend Konsequenzen kann hun.

Am Ufang vun dem officielle Joer vun der Emwält géif ech dann och de Wonsch an d'Hoffnung ausdrécken, dass jidferen vun Iech dozou beidrëit datt déi Moosnahmen déi am Interessi vun onser Emwält noutwendeg sin, och respektéiert gin. An deem Fall kënne mer och um Enn vun 1987 mat engem positive Resultat rechnen.

Léif Matbierger,

Iech all, wënschen ech mat menger Fra a menge Kanter schéi Feierdeeg an e gudd a glécklecht neit Joer.

Mais nos meilleurs voeux vont aussi à toutes les personnes et familles étrangères qui habitent et travaillent parmi nous. A eux tous et aussi à ceux qui m'écotent au-delà des frontières, je souhaite une bonne et heureuse année 1987.

Chers compatriotes,

Au moment où une nouvelle année s'achève, j'aimerais profiter de cette occasion pour réfléchir avec vous au sujet de quelques événements qui ont affecté à la fois la vie de notre nation et celle de beaucoup de nos concitoyens.

L'année 1986 a vu, heureusement pour nous, se confirmer la reprise de notre économie dans beaucoup de secteurs. Mais il nous reste à faire un grand effort pour donner à la formation professionnelle des jeunes une orientation et un contenu conformes aux besoins d'emplois et aux qualifications requises dans les secteurs industriels et commerciaux.

Ces dernières années, parfois difficiles pour beaucoup de vous, ont également prouvé que de plus en plus, notre bien-être et notre niveau de vie dépendent, favorablement et défavorablement, de ce qui se passe chez nos voisins et dans le monde.

C'est pour cette raison aussi que nous, Luxembourgeois, attachons tellement d'importance à la construction européenne, car la plupart des problèmes économiques et politiques qui nous préoccupent ne peuvent pas trouver uniquement sur le plan national une solution satisfaisante.

A ce sujet, l'année 1986 nous a donné certaines leçons qui méritent spécialement notre réflexion.

Cette année avait été placée par la Communauté Européenne sous le thème de la «Sécurité Routière». Déjà dans mon message de Noël de l'année passée, j'avais fait appel à vous tous d'avoir, comme usagers de la route, un comportement responsable.

Chaque année, nous comptons en effet, dans les 12 pays de la Communauté Européenne, plus de 50.000 morts et plus de 1,5 millions de blessés. Et pour un pays comme le nôtre, le coût global des accidents de la circulation routière se chiffre aux environs de 5 milliards de nos francs.

Je dois vous dire qu'il me semble regrettable qu'au cours de cette année consacrée à la sécurité routière, nous avons

eu, dans notre pays, pratiquement autant de morts et de blessés de la route qu'en 1984.

Mais je suis aussi effrayé de constater que, sur à peu près 500 recours en grâce qui me parviennent chaque année, la moitié concerne des infractions graves au code de la route, dont une centaine pour conduite d'une voiture sous l'influence de l'alcool respectivement pour ivresse au volant.

En présence de tels chiffres, il devient urgent d'agir ensemble, pour qu'à partir de 1987, nos routes deviennent à nouveau plus sûres pour tous les usagers.

L'année 1987 sera pour l'ensemble des pays de la Communauté Européenne, l'«Année Européenne de l'Environnement».

L'accident nucléaire de Tchernobyl, tout comme d'ailleurs l'accident chimique à Bophal en Inde et celui, plus récent à Bâle, ont illustré clairement que dans le domaine de l'environnement, la réalité dépasse la fiction et les frontières. Nous savons notamment aujourd'hui que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tout comme son utilisation militaire, peut avoir des conséquences incalculables pour notre survie et pour celle des générations futures.

Au seuil de l'année à venir, j'exprime le vœu et l'espoir que chacun de vous contribue au respect des mesures qui s'imposent dans l'intérêt de la sauvegarde de notre environnement naturel et qu'à la fin de 1987, le bilan de l'année de l'environnement se révélera positif.

Chers concitoyens,

Je vous souhaite avec mon épouse et avec nos enfants, de belles journées de fête ainsi qu'une bonne et heureuse année.

Mais nos meilleurs vœux vont aussi à toutes les personnes et familles étrangères qui habitent et travaillent parmi nous. A eux tous et aussi à ceux qui m'écoutent au-delà des frontières, je souhaite une bonne et heureuse année 1987.

## Neijoersmessage vum Här Jacques Santer, Präsident vun der Regéierung, Staatsminister

Méng léif Matbierger,

«Wéi d'Zäit vergeet» - esou denkt muencher een um Enn vun dësem Joer, - ee Joer dat fir vill vun äis ze séier verflun as, fir all déi Projetën ze realiséieren, déi se sech virgeholl haten; fir aner waren et laang Méint vu Baangen a Leiden, an der Erwaardung, datt dat neit Joer erëm Hoffnung an Erlichterung bréngt.

Um Sylvesterowend denke mer erëm no iwer dat, wat eist Liewen a Famill a Beruf gestempelt huet, an un dat, wat mir äis fir d'neit Joer virhuelen.

An éischter Linn sin et bestëmmt déi perséinlech Erfahrungen an Hoffnungen, déi mir an dësen Deeg bedenken. Ech wëll fir mäin Deel e puer Gedanken auserneend, déi äis all ugin.

Dëst Joer - 1986 - wor vun der UNO als internationalt Joer fir de Fridde proklaméiert gin. Déi offiziell Declaratiounen a Bekenntnesser kënne leider nët doriwer ewechtäuschen, datt mer och haut nach allzevill regional Konflikter kennen, déi bluddeg Ausenanersetzungen, Ennerdréckung a Verletzung vu Mënscherechter schafen. Eist Ziel muss awer bleiwen: Fridden, zolidde Fridde schafen, mat ëmmer mander Waffen, also virunkommen op dem därege Wee vun der Ofrëschtung.

Mir wëllen dat wéint eiser eegener Sëcherheet, mä mir wëllen et awer och, well et absurd as, datt Reschtungsdepensen nach weltwäit klammen, iwerdeems Milliounen vun Mënschen an der Welt Honger leiden an a grousser Nout sin, Mënschen déi alleguer eis Hëllef brauchen.

Gottseidank hu mir et fäerdegbruecht datt mir hei an eiseim Kontinent, an Europa, ewell schons iwert 40 Joer a Fridde lieue kenne - déi längst Friddens-Period iwerhaapt an der europäescher Geschicht. Dat war nämme méiglech gin durech deier Affer vun all deenen, déi den 2. Weltkrieg matgemach hun, ouni deenen hire perséinlechen Asaz mir ni hätte kenne vu Fridden a Fräiheet profitéieren.

Dat war awer och erlichtert gin, durech t'Schafe vun der Europäescher Communautéit mat Politiker, déi déi richtig Conclouionen aus dem 2. Weltkrieg gezun hun.

Virun e puer Méint hu mer hei zu Letzebuerg den 100. Gebuertsdag vun dem groussen Europäer a Pionéier Robert Schuman gefeiert, dee jo hei a Clausen gebuer as. De 25. März vum nächste Joer wäerde mer den 30. Joeresdag vun de réimesche Verträge feieren, déi de Grondsteen vun dem «Marché Commun» geluegt hun, ouni dee mir den héige Liewensniveau vun haut ni erreecht hätten. Als Lëtzeburger hu mir t'lescht Joer op en neits eis eege Bäluegt geliewert, dodurech datt mir et fäerdegbruecht hun, mat dem Acte Unique, deen hei zu Lëtzebuerg, an énnert lëtzeburgergescher Présidentschaft ausgehandelt gouf, e weideren Duerchbroch ze kréien. Bis 1992 wëlle mer dee groussen europäesche Bannemarkt realiséieren - en immense fräie Wirtschaftsraum, an deem iwer 300 Milliounen Mënsche liewen.

Och mir Lëtzeburger wäerden dorausser datt Allerbescht fir äis zéien, wa mer et verstinn matzäit all d'Chancen an d'Méiglechkeeten aus dëser neier, grousser Wirtschaftsuerdnung erauszehuelen.

Eis Wirtschaft brauch dee frësche Wand an d'Konkurrenz net ze scheien. Si huet et fäerdegbruecht, op en zolidd Wuesse lasszesteieren: et stëmmt, et geet daitlech no uewen!

D'Präisser si stabil. E puer dausend nei Aarbechtsplaze konnte geschafte gin. D'Zuel vun deenen, déi keng Aarbecht hun, as deitlech hannerzeg gaangen. Eis Staatsfinanze si gutt an der Rei. Eis Rente-Regimer si finanziell ofgeséchert. D'Kafkraaft vum eenzele Bierger waar nach duerch d'Bank ni esou staark ewéi haut. Dat sin alles Tatsaache, de hautdésdaags an anere Länner an Europa net esou normal sin.

Dat as bestëmmt d'Resultat vun enger konsequenter Politik, déi an der Vergaangenheet muench Affer a Verzicht verlaangt huet, déi et ower ewell méiglech gemat huet, datt mer elo t'Friichten plécken. Mir sin och heibäi énnestützt gin - ewéi all aner Regierungen - duerch dat international gënschtegt wirtschaftlecht Émfeld. Dës Erfolger sin zwar méiglech gemaach gin durech politesch Entscheidungen, mee zugudderlescht konnten si nëmmen durech d'Bierger selwer - durech Iech alleguer - kommen. Dir alleguer hut dofir geschafft a groussartig Leeschtungen bruecht, déi vill Krämpes kascht hun. Duerfir wëll ech och apaart Iech haut en härezele Merci soen.

Mir Lëtzeburger kenne roueg houfreg sin op eis Leit an eist Land, wou et dowäert as ze schaffen an ze liewen.

Mä looss mir äis es awer bewosst bleiwen, datt engem klengen Land grad an eiser Zäit näischt geschenkt wäerd gin. Eise Wuelstand muss émmer erëm op en neits énnerbaut gin. D'Entscheidung fir vill vun eise Betriber gin am Ausland geholl - duerfir musse mer an éischter Platz

d'Konkurrenz méiglechkeet vun eisen Entreprisen och weiderhi garantéieren.

Virun allem däerfe mer den Uschloss vun eiseim Land un den technologesche Fortschritt net verpassen. An deem Sënn wäerd d'Regierung am neie Joer och nei Weër schaffen, déi et erlaben, eiser Jugend nei Méiglechkeeten an Aussicht ze stellen. Hei stin d'Chance gutt, a mir hu Grond genuch, mat Optimismus a Vertrauen an d'Joeren ze kucken.

An dësen Deeg wëlle mer awer och un all déi denken, déi aus irgengem Grond et net fäerdeg kritt hun, hir Plaz an eiser Wuelstandsgesellschaft ze fannen.

Leider gin et allzevill Matbierger déi net iwert den Aarmutszoustand erauskommen, trotz der Aféierung vun engem gesetzleche Mindestakomes.

Leider gin et nach villzevill Matbierger déi keng éierbar Aarbecht fond hun, trotz Wirstschaftopschwank a Schafe vun neie beruffleche Méiglechkeeten.

Leider sin nach zevill deer jonker Leit - Meedercher a Jongen - déi just virum Berufsliewe virun zouenen Dire stin.

Leider gin et nach e sëlliche Leit, déi durech hiren Handicap, hiren Alter oder durech Krankheet sech selwer iwerloos bleiwen, an um Rand vun eiser Gesellschaft vegetéieren, trotz allen Ustrengungen déi vun Staat a Gemenge gemaacht si gin.

Nach émmer si mer op eng héich Zuel fu Friemaarbechter ugewisen, dei vill fir eise wirtschaftleche Wuestum leeschten, awer sech net iwerall an eiser klenger Gemeinschaft erëmfannen.

Och wesse mer, datt t'Entwécklung vun der Gesellschaft duerch d'Zerbréckele vu Famille vill nei Problemer schaaft, deene mer mat de bekannte Mëttelen elëng net bäikomme kënnen.

De Sënn fir national Solidaritéit a sozial Gerechtegkeet verlaangt fu jidderengem vun äis, datt mir am neie Joer eis Suergen deelen; all eist Schaffen a Wiirken muss drop ausgoen, dee Liewensraum ze schafen, wou jidderen d'Méiglechkeet kritt, séng materiell Suerge meeschter ze gin a séng kulturell Wënsch ze erfüllen.

Dat soll d'Motivatioun fir eist Denken, Schaffen a Striewen an deem neie Joer sin. Nei Perspektiven fir eist Land a séng Bierger gin daitlech, wa mer wëlles sin - esou ewéi an der Vergaangenheet - äis den Erausforderungen a Wirtschaft a Wëssenschaft, an Technik a Fuerschung ze stellen.

Méng léif Matbierger

Mir hun e puer batter Joeren hannerun äis. Wa mer haut erëm méi licht ootme kënnen, dann as dat Äre Verdengscht. D'Perspektive fir 1987 gin äis Courage, an nei Horizonter gi fir äis op. Ower mir däerfen d'Geforen a Risiken, déi op eiser moderner Gesellschaft leien, net énnerschätzen - wéi zum Beispill um Gebitt vun der Émwelt, der Fuerschung an der moderner Technologie, oder der Sëcherheet.

Et as net mat Resignatioun oder Pessimismus woumat mer déi Problemer meeschter gi kënnen, mee am gesonde Geescht vu guddem Mut a Vertrauen, am Geescht vun



enger richteg verstanener Solidaritéit tëschent alle soziale Schichte vun eise Leit; a, Geescht awer och vu sozialer Gerechtegkeet vis-à-vis vun all deene, déi un de Rand vun eiser Gesellschaft gestouss sin.

Solle mer nèt all zesammen eis Virsätz an deem Sënn fir 1987 festhalen?

Iech alleguer wënsche ech vun ganzem Häerz e friddlecht a glécklecht neit Joer 1987.

## Message de Nouvel An de Son Excellence Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Chers Téléspectateurs,

La fin de l'année 1986 approche. Proclamée Année Mondiale de la Paix par l'organisation des Nations Unies, elle a été mise à profit pour sensibiliser l'opinion publique internationale au bien suprême que représente la paix pour chacun des hommes. La coopération dans la solidarité ayant définitivement mis fin aux anciennes divisions et querelles dans les pays de la vieille Europe, nos populations se réjouissent de vivre dans la paix déjà depuis plus de quarante ans. Il est déplorable qu'en trop d'endroits sur d'autres continents des conflits armés continuent à sacrifier et à mettre en péril des vies humaines. Que la voix de la raison se fasse entendre pour que ces différends puissent être réglés pacifiquement.

A l'Année Mondiale de la Paix succèdera l'Année de l'Environnement dont les manifestations ne manqueront pas de souligner la nécessité de conserver à l'homme un environnement naturel garantissant la qualité de la vie. Dans toutes les activités de la vie quotidienne ne devons-nous par toujours nous rappeler que l'homme est la mesure de toutes choses et que son intérêt doit prévaloir en toute circonstance?

L'année 1986 a été celle de la consolidation de notre situation économique et sociale, après une décennie de récession voire de crise. Aujourd'hui, l'environnement international aidant, nous entrevoyons de meilleures perspectives susceptibles de créer de nouveaux emplois, de redresser le chômage, d'endiguer l'inflation. Il nous appartient de saisir cette chance unique et de relever les défis

Datt all Är perséinlech Wënsch an Erfëllung gin;  
Datt Dir Satisfaktioun an Ärem Beruff hut;  
Datt Dir Freed an Ärer Famill fannt;  
A virun allem wënschen ech Iech eng gutt Gesondheet.

An Ärem Numm erlaben ech mer och, dem Groussherzog Jean, der Groussherzogin Joséphine-Charlotte an Hirer ganzer Famill, mat déiwem Respekt, eis beschte Wënsch fir dat neit Joer ze presentéieren.

que les nouvelles technologies, la recherche et l'innovation posent à notre société en mutation profonde vers l'ère postindustrielle. Les décisions politiques peuvent certes stimuler le progrès, mais les succès ne sauraient être définitivement acquis que par le travail et l'engagement de tout un chacun au poste - et si humble soit-il - qu'il occupe dans la société. Malgré les dangers et risques inhérents à toute entreprise humaine, c'est avec confiance et détermination que nous devons envisager l'avenir.

L'année 1987 de ce fait se présente sous de bonnes augures à condition que nous réussissions à valoriser toutes les potentialités sous-jacentes.

Au seuil de la nouvelle année je ne voudrais pas limiter mon message de sympathie aux compatriotes. Je m'adresse aussi aux travailleurs immigrés, qui contribuent largement au bien-être de la population. Qu'ils trouvent au Grand-Duché avec les autres représentants de la communauté internationale une terre d'accueil qui réponde à leurs aspirations profondes.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est de tout coeur que je vous exprime mes voeux les meilleurs pour 1987, que je vous souhaite une bonne santé, beaucoup de chance et de succès dans votre vie professionnelle, la confiance dans l'avenir et une vie personnelle dans le bonheur et la paix.

Bonne et heureuse année!

## Le 40e anniversaire de l'UNESCO

Le quarantième anniversaire de l'UNESCO a été célébré au cours d'une séance académique organisée par le Ministre de l'Éducation nationale le 14 novembre 1986 au théâtre des Capucins à Luxembourg. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Jean-Pierre Kraemer, président de la Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO, Monsieur Anders Arfwedson, représentant le Directeur général de l'UNESCO, et Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères.

C'est pour moi un grand honneur de représenter le gouvernement luxembourgeois à cette célébration officielle du 40e anniversaire de l'UNESCO et de témoigner ainsi de l'attachement profond de notre pays à l'oeuvre importante entreprise par cette Organisation internationale depuis sa fondation.

Je voudrais saluer plus particulièrement la présence parmi nous, ce soir, de M. Anders Arfwedson, représentant M. Amadou-Mahtar M'Bow, Directeur Général de l'UNESCO, et le remercier chaleureusement de son brillant exposé sur l'action de l'UNESCO dans le domaine

de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine culturel mondial.

Lorsque l'UNESCO est née, il y a quarante ans, six années de guerre venaient de prendre fin. Six années durant lesquelles la violence meurtrière, allumée par la haine raciale et l'esprit de domination, avait rapidement gagné de vastes régions du monde, causant la mort et la souffrance de centaines de millions de personnes. anéantissant brutalement ce que plusieurs peuples avaient mis des siècles à construire, ébranlant la conscience de l'humanité entière.

Les participants à la Conférence des Ministres alliés de l'éducation à Londres, en 1945, traduisaient, dès lors, une préoccupation partagée par l'immense majorité des femmes et des hommes de tous les pays: celle de s'assurer que le carnage qui cessait à peine ne recommencerait jamais plus. Celle de tout mettre en oeuvre pour empêcher que les désaccords, les malentendus ou les méfiances réciproques ne se transforment en antagonismes, dégénéralant à leur tour en conflits dévastateurs.

L'Acte Constitutif de l'UNESCO du 16 novembre 1945, en reprenant, dans son premier alinéa la désormais célèbre formule du poète américain MacLeish que «les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix», appelait déjà l'établissement d'une échelle de valeurs que toutes les nations puissent assumer, la construction d'un nouveau mode de vie internationale, dans le cadre duquel tous les peuples puissent s'épanouir et tous les individus s'affirmer librement.

René Cassin, qui représentait la France à la Conférence de Londres, traduisait bien cette recherche d'un idéal, en disant: «Nous pouvons dire: les connaissances sans la morale ne peuvent aboutir qu'à la barbarie. Nous tâchons, nous qui savons qu'il n'y a pas de démocratie sans culture, de travailler à ajouter autre chose aux connaissances: un grand idéal, à savoir la vision claire des grands problèmes qu'il s'agit de résoudre pour la paix internationale, et enfin et surtout peut-être, la maîtrise de nous-mêmes».

Ayant à choisir entre une organisation de type technique, comme le Bureau International du travail et une organisation à orientation idéologique et éthique, les fondateurs de l'UNESCO optèrent pour le deuxième concept.

L'UNESCO fut, dès lors, chargée, dans le cadre du système des Nations-Unies, et selon les termes de son Acte constitutif, « de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion».

Tout au long de ses 40 ans d'histoire, souvent mouvementée, l'UNESCO a montré qu'il était possible à ses Etats membres de dépasser les égoïsmes et les chauvinismes nationaux, de transcender les différences idéologiques entre l'Est et l'Ouest, d'aller au-delà d'une stérile dépendance économique et politique entre le Nord et le Sud, pour faire oeuvre d'imagination créatrice dans les domaines éduca-

tifs, culturels et scientifiques et pour réussir des coopérations fructueuses entre des partenaires se considérant comme égaux entre eux.

Ce que l'UNESCO a toujours essayé, et souvent réussi, c'est de rapprocher les peuples et les cultures en les incitant à joindre leurs efforts sur des projets communs; Comme vient de le rappeler Pierre Auger, le 1er responsable du département des sciences à l'UNESCO, le but poursuivi par l'UNESCO n'est pas, en effet, l'unification des idées, des croyances et des idéologies; c'est même tout le contraire. Il s'agit de permettre aux cultures de mieux se comprendre, par la pratique d'un travail en commun, par la poursuite de buts pratiques communs qui sont, le plus souvent, le progrès de la connaissance et, par voie de conséquence, l'élévation du niveau de vie des populations.

Où en sommes-nous, aujourd'hui, 40 ans après la fondation de l'UNESCO? Que reste-t-il aujourd'hui de cet idéal qu'un Léon Blum fixait à l'UNESCO en 1945, à savoir « créer un climat international de confiance et de paix, de créer l'esprit de paix dans le monde »?

La communauté internationale, depuis 40 ans, s'est beaucoup élargie avec l'émergence de nouvelles nations. Et l'humanité n'a cessé d'accroître son emprise sur la planète, d'augmenter ses pouvoirs intellectuels et matériels. Des progrès scientifiques et techniques prodigieux, l'extension de l'éducation, l'avènement de la quasi-totalité des nations à la souveraineté politique, l'intensification des brassages intellectuels et culturels ouvrent la perspective d'une communauté solidaire et définitivement réconciliée avec elle-même, où seraient assurés à tous les moyens de vivre mieux, à l'abri de la peur, et qui connaîtrait un épanouissement toujours plus grand des libertés et des facultés créatrices.

Mais, aujourd'hui encore, des populations entières vivent dans une pauvreté absolue. Des disparités profondes continuent à séparer les peuples et les individus; et la poursuite même du progrès suscite parfois contradictions, incertitudes et interrogations. Le milieu naturel subit des atteintes inquiétantes. Les tensions tendent à s'exacerber entre nations ou à l'intérieur de certaines d'entre elles; la violence trouble la vie de nombreuses sociétés. Les moyens de destruction se perfectionnent et s'accroissent. Les armes nucléaires, par leur quantité et leur capacité destructrice, sont déjà susceptibles d'anéantir tout ce que l'humanité a construit grâce à des efforts millénaires, et jusqu'à son existence même. Le surarmement n'exprime pas seulement la méfiance réciproque qui veut le justifier; il renforce la tendance au partage du monde en zones d'influence et conduit à l'ingérence militaire, économique et culturelle dans la vie des autres; il détourne d'immenses ressources de la satisfaction des besoins urgents des sociétés.

L'adaptation à ces mutations n'est pas encore trouvée.

Malgré des réalisations magnifiques, l'UNESCO ne trouve que des réponses très partielles aux défis du monde contemporain. Certes, à travers ses programmes dans les domaines de la culture, de la science, de l'éducation, de la communication, l'UNESCO a su mobiliser les énergies créatrices pour faire progresser les connaissances, favoriser la prise de conscience des incidences des progrès scientifiques et technologiques sur le devenir humain et permettre aux pays en développement d'accéder sur un pied

d'égalité au patrimoine du savoir et à la maîtrise de leur propre destin.

De même, l'UNESCO a su aider de jeunes Etats, au moment crucial de l'indépendance, à se doter d'écoles normales, d'écoles d'ingénieurs et de techniciens, et à former par milliers les enseignants qui leur faisaient cruellement défaut.

Enfin, n'oublions pas les services rendus par l'UNESCO pour lancer, puis faire accepter, certaines idées-forces qui progressivement pénètrent la pensée des dirigeants nationaux comme des spécialistes à titre d'exemple: développement culturel, éducation permanente, éducation et travail, identité culturelle et dialogue interculturel, développement endogène, dimension culturelle du développement.

Aujourd'hui, et nous ne pouvons pas le taire, même à l'occasion de la célébration du 40e anniversaire, l'UNESCO est en crise. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, de même que Singapour, se sont retirés de l'Organisation, la privant notamment de presque un tiers de son budget.

Beaucoup de critiques reprochent à l'UNESCO, la dispersion trop grande de ses programmes, l'alourdissement de sa gestion administrative et le recrutement d'un personnel pléthorique.

D'autres mettent en cause les programmes controversés et, à leurs yeux, trop politisés, de l'Organisation: droits de l'homme et des peuples, études des grands problèmes mondiaux, nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, promotion de la paix et du désarmement, lutte contre le racisme et l'apartheid.

Certains, enfin, se plaisent à attaquer, de manière souvent indigne et basse, le Directeur Général M. M'Bow, lui reprochant sa manière autocratique de diriger l'Organisation.

Cette crise de l'UNESCO est devenue aujourd'hui la crise de tout le système des Nations-Unies, voire de toute la coopération multilatérale.

Aujourd'hui le monde a les moyens intellectuels, scientifiques, techniques et politiques de résoudre les principaux problèmes qui se posent à lui. Les fondements existent d'une coopération où tous les peuples puissent trouver leur intérêt à long terme. Seule semble manquer la volonté réelle, sincère, tenace, de faire enfin prévaloir la solidarité humaine sur les égoïsmes, les préjugés et les méfiances; d'élever la raison internationale au-dessus des raisons particulières; de retrouver une polyphonie planétaire au-delà du vacarme des voix concurrentes et du cliquetis croissant des armes.

## Le 40e anniversaire de l'Unicef

Le 8 décembre 1986 a été célébré au théâtre des Capucins à Luxembourg le 40e anniversaire de l'Unicef, Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Raymond Rollinger, Président du Comité luxembourgeois de l'Unicef, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et Madame Jacqueline Mül-

Ainsi, plus que jamais aujourd'hui, les idéaux proclamés par les fondateurs de l'UNESCO il y a 40 ans demeurent-ils actuels. Plus que jamais s'impose la démarche que poursuit inlassablement l'UNESCO - celle de frayer, dans les domaines qui relèvent de sa compétence, les voies susceptibles de conduire à plus de compréhension et plus de respect mutuel entre les peuples, plus de liberté et plus de progrès pour les hommes de partout.

Il s'agit à cette fin de multiplier les contacts et les échanges; de déployer une action alliant l'exigence de justice à l'esprit de tolérance; de rechercher les bases d'accords qui désamorcent les tensions latentes, étendent les zones de convergence possible et suscitent des actions communes où l'intérêt de chaque pays rencontre celui de l'humanité dans son ensemble.

L'UNESCO, en repensant ses priorités, ses modes de fonctionnement et ses structures, en retrouvant son universalité à la fois dans l'éclairage qu'elle donne des problèmes d'aujourd'hui et dans la participation de tous les Etats membres des Nations-Unies à ses programmes, peut répondre à l'immense aspiration des peuples du monde à vivre ensemble dans la liberté, à avancer ensemble vers le progrès, à construire ensemble un avenir de justice et de paix.

L'UNESCO, ne l'oublions pas, n'est pas une institution du système des Nations-Unies comme les autres: son but n'est pas tant d'assurer la coopération entre les Etats qu'entre les peuples, et entre leurs communautés éducatives, scientifiques, culturelles, artistiques: Ce que la communauté intellectuelle, à travers les commissions nationales, à travers les Clubs UNESCO peut apporter à l'UNESCO, c'est le souffle de la diversité créatrice, de l'imagination sans limite et de la générosité sans frontière, des questionnements toujours renouvelés.

Elle peut contribuer, de manière déterminante, à transcender les barrières politiques et idéologiques comme à bousculer les pesanteurs et les inerties bureaucratiques.

N'oublions pas, enfin, que l'avenir de l'UNESCO dépendra très largement de ses Etats membres, de leur volonté de participer activement au renouveau de l'Organisation, en adoptant des programmes novateurs, susceptibles d'inspirer les imaginations, de provoquer l'adhésion des mentalités et de rassembler les volontés de changement.

C'est en ce sens-là que je voudrais souhaiter, pour l'avenir, beaucoup de courage et d'enthousiasme à l'UNESCO dans ses analyses et ses actions et l'assurer du soutien sincère et ferme de notre Gouvernement dans les réformes profondes que le Directeur Général, Monsieur M'Bow, a d'ores et déjà engagées et qui ne manqueront pas - j'en suis convaincu - de redonner à l'UNESCO le rayonnement intellectuel universel et la pertinence d'action qu'elle a eus ces 40 dernières années.

ler qui présenta le rapport annuel sur la situation des enfants dans le monde en 1987. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Depuis maintenant 40 ans, l'UNICEF est messenger de l'amour et de la paix.

Comme les Nations Unies, comme l'UNESCO dont nous avons célébré le même anniversaire il y a quelques

semaines, l'UNICEF est née après les ravages de la deuxième guerre mondiale et sur les décombres de ce grand cataclysme.

Le monde matériellement ruiné voulait prendre un nouvel élan fondé sur les idéaux éternels de l'Humanité.

L'Europe était le premier bénéficiaire de l'UNICEF et de son prédécesseur, l'UNRRA, l'Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction, qui existait de 1943 à 1946 et qui était un organisme créé par les puissances alliées pour venir au secours de l'Europe mutilée.

La guerre qui venait de se terminer avait définitivement mis fin à l'image des guerres traditionnelles opposant armée contre armée. Cette fois la conflagration était totale et avait frappé aveuglément les plus innocents, s'était déchaînée impitoyablement contre les plus faibles.

Telle est devenue la physionomie des guerres modernes, qui, avec le développement d'armements de plus en plus destructeurs, n'épargnent plus personne, ne laissent subsister aucun sanctuaire.

S'y ajoutent les guerres fratricides qui se sont développées sur tous les continents au courant des quatre dernières décennies et qui de guerre de libération en coup d'Etat, de révolution en répression, de sécessions en conquêtes ont ensanglanté le monde par plus de 150 conflits meurtriers depuis 1945.

A ces fléaux, relevant de la seule responsabilité des hommes, s'ajoutent les déchaînements de la nature.

Le résultat est souvent le même, et les victimes se comptent par milliers, dont notamment les plus innocents, les enfants.

Mais de nos jours toute dévastation, qu'elle résulte de la folie des hommes ou du déchaînement des éléments naturels, ne passe, heureusement, plus inaperçue.

Grâce à la communication et aux médias, le monde est devenu petit, et la sensibilisation des hommes de bonne volonté est immédiate.

A cet égard le rôle des médias est d'une importance capitale et souvent bénéfique, même si l'on peut avoir des doutes sur l'exploitation de «scoops» tragiques comme l'agonie télévisée en direct de cette fillette de 12 ans, engloutie dans les masses boueuses après l'éruption d'un volcan près d'Armero en Colombie.

Mais personne ne peut nier le rôle mobilisateur joué par les moyens de communication modernes. Ils nous empêchent de fermer les yeux devant la misère et d'avoir la conscience tranquille face aux malheurs qui frappent l'Humanité.

Car sans ces chocs psychologiques qui, notamment grâce à la télévision, font irruption dans nos cuisines ou salles à manger à l'heure du repas, des organisations comme l'UNICEF auraient beaucoup plus de mal à assumer leur rôle humanitaire.

Que l'UNICEF soit là en ces moments cruciaux pour contribuer à rétablir la foi en l'Homme n'est pas une vaine consolation. Quel espoir de voir en ces temps d'humiliation des gens qui ne relâchent pas leurs efforts pour faire triompher

les sentiments humains.

Si les désastres énumérés plus haut frappent par leur ampleur et justifient évidemment le déclenchement de campagnes d'urgence, il ne nous faut pas oublier qu'il y a des millions de cas d'urgence individuelle qui n'occupent pas le devant de la scène et qui ne réussissent pas toujours à frapper notre imagination et à bouleverser nos coeurs.

Ces chiffres sont pourtant éloquentes et accablants : D'après les statistiques de l'UNICEF 280.000 enfants meurent chaque semaine, ce qui donne sur une année plus de 14 millions de décès anonymes, dont 3 millions sont dus à la déshydratation diarrhéique! trois millions et demi d'enfants meurent chaque année par défaut d'avoir été vaccinés contre les grandes maladies infectieuses.

Il existe donc une situation de désastre permanent que l'UNICEF qualifie «d'urgence invisible et silencieuse».

Que ces chiffres soient affligeants, nul doute! Mais quelle serait l'ampleur de la misère si l'UNICEF n'existait pas.

Au cours des douze derniers mois, la vaccination et la thérapie par réhydratation orale en cas de maladies diarrhéiques ont permis de sauver la vie d'environ un million et demi d'enfants âgés de moins de 5 ans.

Ensemble avec d'autres organismes du système des Nations Unies, avec lesquels l'UNICEF collabore étroitement, tels l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'UNESCO, de nouveaux projets sont continuellement définis.

Le plus ambitieux en est certainement celui de la campagne de vaccination universelle des enfants d'ici à 1990-

Dans une lettre au Secrétaire Général de l'ONU, le Président du Gouvernement luxembourgeois a exprimé, en octobre 1985, le ferme soutien du Gouvernement et du peuple luxembourgeois à cette oeuvre colossale.

Toute entreprise connaît également des revers, aucun progrès n'est à l'abri de contrecoups, surtout si ces progrès se font dans le contexte d'une situation politique, sociale et sanitaire extrêmement précaire.

Le danger existe que des efforts colossaux soient anéantis, ou du moins remis en questions.

Telle est notamment la situation en Afrique, un continent qui souffre de l'instabilité politique et d'une croissance démographique ayant conduit à une surpopulation, dont les enfants sont une fois de plus les premières victimes.

Si ce continent a le malheureux privilège de partager ces caractéristiques avec d'autres régions du monde, il est pourtant le seul à avoir été frappé ces dernières années par des événements catastrophiques qui se sont conjugués avec les calamités traditionnelles.

Déjà douloureusement éprouvée par une période de sécheresse sans pareille, l'Afrique a été en même temps heurtée de plein fouet par la récession économique internationale, la chute du prix des produits de base, les turbulences dans les secteurs monétaire et financier et la baisse de l'aide internationale.



Une des suites les plus néfastes de cette situation est l'augmentation en 1985 de 25% du taux de mortalité juvénile-infantile, déjà très élevé auparavant. Ce taux concerne les décès dans les classes d'âge de 1 à 5 ans.

Parmi les 20 pays au taux de mortalité le plus élevé, avec à la tête l'Afghanistan, il y a en effet 17 pays africains.

Leur taux de mortalité juvénile-infantile dépasse largement les 20, voire les 30%. Dans ces conditions dramatiques, il me paraît indispensable que nos pays et nos peuples redoublent d'efforts afin que notre combat contre la récession ne se fasse pas sur le dos des plus faibles et des plus démunis.

Les expériences faites par l'UNICEF après avoir oeuvré pendant 40 ans sur tous les terrains du monde sont irremplaçables.

Les stratégies d'action définies par l'UNICEF et basées sur ces innombrables expériences vécues me semblent parfaitement cohérentes et aptes à porter les fruits recherchés.

Il s'agit d'abord de se fixer un objectif, de sensibiliser par la suite la communauté internationale, de mobiliser les ressources sur l'échelon du pays où le projet sera mis en oeuvre. Si toutes ces étapes sont indispensables et doivent être parcourues, la réussite finale du programme dépend quand même de l'accueil réservé dans la communauté locale, de sa disposition à participer à l'application du programme, qui elle est subordonnée au facteur « confiance ». On ne peut pas greffer de l'extérieur des projets à considérer comme révolutionnaires dans des sociétés aux modes de vie séculaires immuables sans gagner la confiance des populations indigènes.

Pour avoir ce soutien indispensable, il a été nécessaire d'implanter dans les communautés locales une structure légère dirigée par un agent qualifié qui y vit en permanence. L'approche multisectorielle (nutrition, santé, éducation) au niveau de la communauté locale me semble d'une importance vitale pour assurer un processus de développement national homogène et persistant.

Vu les origines de l'UNICEF, l'Europe a des dettes morales à l'égard de l'Organisation et le Luxembourg en est pleinement conscient. Pendant toutes ces décennies le Gouvernement a suivi avec le plus grand intérêt les activités et les plans d'actions de l'UNICEF et de son Comité luxembourgeois, créé officiellement en 1958, mais dont les activités remontent jusqu'en 1955.

Les lois concernant la coopération au développement votées à la Chambre des Députés il y a environ un an ont permis de resserrer encore davantage les liens entre les différents Ministères et le Comité. Ceci vaut tout particulièrement pour le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement et le Fonds d'Aide au Développement, créé par la loi du 17 décembre 1985.

Le Fonds d'Aide au Développement prévoit sous certaines conditions une exemption fiscale pour des dons versés au Comité luxembourgeois pour l'UNICEF par l'intermédiaire du fonds. Ainsi depuis sa création en mars dernier plus de 5,1 millions de Frs de dons privés ont transité par le Fonds, dont près de 500.000 francs en faveur de l'UNICEF.

Les contacts ont porté également sur les possibilités de cofinancement pour des projets réalisés par des organisations non gouvernementales dont également un projet réalisé de

concert avec le comité luxembourgeois pour l'UNICEF.

Le Comité consultatif des organisations non gouvernementales, créé dans la foulée de la procédure d'adoption des lois de décembre dernier offre le cadre le plus approprié pour les échanges de vues portant sur cette nécessaire politique de développement.

Finalement, grâce aux expériences vécues, les responsables de l'UNICEF peuvent nous donner de précieux conseils à un moment où le Gouvernement luxembourgeois s'est engagé à adapter le statut du coopérant à un environnement toujours changeant et à des défis toujours croissants.

Je me félicite vivement de cette collaboration et j'exprime le désir que les domaines de coopération puissent être continuellement élargis.

Ce 40ème anniversaire m'offre l'occasion unique pour exprimer, au nom du Gouvernement luxembourgeois mais aussi au nom de mes concitoyens, notre gratitude aux membres du secrétariat du Comité national, mais également à tous ces bénévoles dont les qualités et les outils s'appellent discrétion, efficacité, dévouement à la cause de l'amour le plus pur et le plus désintéressé.

Le Directeur général actuel, M. Jim Grant, a défini son Organisation comme étant « un petit nombre de personnes qui disposent d'un peu d'argent ». Il a oublié d'ajouter que grâce aux qualités que j'ai énumérées plus haut l'UNICEF réussit quand même à déplacer des montagnes.

L'équipe luxembourgeoise peut être fière de ses succès! Je retiens du rapport annuel 85/86 que plus de 9 millions de francs ont pu être versés par le Comité en faveur du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, un chiffre qui force notre admiration.

Nos vœux les plus chaleureux accompagnent le Comité et ses nombreux activistes fidèles à la solidarité internationale pour les décennies à venir. Puissent-ils continuer à jouer le rôle de maillon indéfectible dans la chaîne d'entraide autour du monde. Ce rôle redevient chaque année particulièrement manifeste à l'approche des fêtes de fin d'année où les cartes de vœux de l'UNICEF joignent aux bons vœux cette pensée, que l'allégresse et l'espoir que revêtent pour nous ces fêtes, ne peuvent malheureusement pas être partagés par des millions de gens en détresse.

Le grand philosophe et écrivain allemand Johann Gottfried Herder, créateur du terme « Humanité » en allemand a dit « Humanität besitzt man nicht, Humanität muss man sich jeden Tag neu erwerben und unter Beweis stellen »:

Y a-t-il une manière plus noble d'acquiescer ce don, ce bien, que de se soucier de la dignité et de l'intégrité des enfants, ces symboles de l'avenir.

En réfléchissant sur ce sujet, quelques lignes extrêmement belles d'une merveilleuse chanson d'Yves Duteil me sont revenues à l'esprit

« Prendre un enfant par la main  
Pour l'emmener vers demain  
Prendre un enfant par le coeur  
Pour soulager ses douleurs  
Prendre un enfant pour le sien ».

Voilà les gestes que l'UNICEF et son personnel accomplissent annuellement des millions de fois dans 118 pays.

Je formule le vœu que cette pratique du cœur puisse être poursuivie avec l'appui de nous tous jusqu'à ce que tous les enfants de la terre puissent bénéficier d'un égal bonheur.

## La Réunion de la CSCE à Vienne

Le 4 novembre 1986, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a assisté à Vienne au début de la réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). En marge de cette réunion Monsieur Poos a eu des entretiens avec Monsieur Peter Jankowitsch, Ministre autrichien des Affaires Etrangères. Dans le cadre de la séance d'ouverture de la réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, a prononcé le 6 novembre un discours au nom du Gouvernement luxembourgeois. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du Gouvernement luxembourgeois, la satisfaction de voir s'ouvrir ici à Vienne, la troisième réunion sur les suites de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe.

J'aimerais ensuite me rallier aux délégations qui m'ont précédé pour rendre hommage au Gouvernement et aux autorités autrichiennes, ainsi qu'à la ville de Vienne pour avoir mis à la disposition de notre réunion ce lieu historique qu'est le Palais Imperial de la Hofburg.

Après plus de dix ans d'existence, on peut constater que la CSCE a atteint aujourd'hui une certaine maturité, car à Vienne nous abordons déjà la troisième réunion sur les suites de la CSCE.

L'année dernière, nous nous étions tous retrouvés à Helsinki, pour commémorer, à la même date et dans la même ville où les représentants de nos Gouvernements avaient signé l'Acte final en 1975, le dixième anniversaire du processus de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe.

La cérémonie organisée à Helsinki à l'occasion de cette date-clé nous avait permis de rappeler la marque profonde dont la CSCE a imprégné au cours de ces années les relations politiques européennes et internationales.

Cette évolution a été accompagnée de grands espoirs et, malheureusement de déceptions non moins grandes. Je ne peux m'empêcher de penser aux réunions précédentes, celle de Belgrade et celle de Madrid qui ont souffert de l'impact de violations flagrantes des termes et de l'esprit de l'Acte final.

Il est de bonne augure pour la réunion qui vient de débiter que la réunion préparatoire s'est acquittée de sa tâche endéans du délai qui lui était imparti par son mandat.

L'ouverture accrue des débats permettra aux ressortissants de nos pays de mieux comprendre et suivre les pé-

riétés de nos négociations. Le droit à la transparence et à l'information est en effet un droit fondamental qui, dans toute société démocratique, revient au citoyen émancipé.

Nous comptons aussi mettre à profit le temps imparti au débat sur la mise en oeuvre des dispositions agréées dans le cadre de la CSCE pour dresser un bilan sincère et critique de la manière dont les pays participants honorent les obligations qu'ils ont contractées à Helsinki.

Je voudrais joindre ici ma voix à celle du Ministre britannique des Affaires Etrangères, Sir Geoffrey Howe, qui en sa qualité de Président en exercice des douze pays membres de la Communauté Européenne s'est également exprimé au nom de ma délégation. Les Douze exigent le respect des engagements pris. Mon pays ne redoute en rien cet examen collectif de nos consciences.

Six réunions se sont tenues dans le cadre de la CSCE depuis la conférence de Madrid. Le seul nombre de ces manifestations n'est pas suffisant pour conclure à la vitalité du processus. Encore faudrait-il des résultats concrets, tangibles, des améliorations effectives dont puissent bénéficier chaque jour les citoyens dans tous les pays participants. Des rencontres qui s'épuisent dans des discussions vaines ne font que désabuser nos peuples et jettent le doute sur l'utilité du processus même.

Lors de la commémoration du dixième anniversaire de la signature de l'Acte final, le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, Jacques F. Poos, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté Européenne, avait formulé l'espoir « que les progrès concrets, réalisés d'ici l'automne 1986 dans la mise en oeuvre de l'acte final en tous ses domaines, permettront aux représentants à la réunion de Vienne de constater que de nouvelles perspectives s'ouvrent pour le processus de la CSCE ».

Toutefois, l'année qui s'est écoulée depuis, n'a guère appelé de perspectives nouvelles dans tous les domaines où cela eut été possible.

Nous savons que nous serons jugés par rapport aux résultats atteints. Le but que nous nous étions fixés est connu. Permettez-moi néanmoins de vous citer un passage du préambule de l'Acte final qui doit rester en tout état de cause notre guide. D'après le préambule, il est du devoir de tous les Etats participant à la CSCE « d'améliorer et d'intensifier leurs relations, de contribuer en Europe à la paix, à la sécurité, à la justice et la coopération, ainsi qu'au rapprochement entre eux et avec les autres Etats du monde, (...) ».

Une tâche cruciale de cette réunion sera justement de mesurer l'état actuel de la coopération dans les domaines qui sont ceux de la CSCE et à la lumière de nos ambitions de 1975.

En ce qui concerne mon pays, le Luxembourg a depuis toujours été convaincu qu'il existe un lien étroit entre la coopération active avec les nations de bonne volonté, d'une part, et la paix, la justice et le bien-être économique de nos populations de l'autre. Seul l'effort collectif nous permettra de résoudre les grands défis qui se posent à l'échelle européenne et mondiale aujourd'hui.

Le Luxembourg pratique cette coopération intensive, en premier lieu avec les pays membres de la Communauté Européenne. Cette voie nous a permis de consolider la garantie des libertés individuelles, et d'améliorer le niveau de vie de la population luxembourgeoise.

L'Acte Final d'Helsinki est un instrument qui pourra nous permettre d'élargir le cercle des bénéficiaires d'une coopération étendue. Mon pays reste disposé, comme il n'a cessé de l'affirmer depuis 1973, à poursuivre la coopération avec tous les Etats participants vers une plus grande sécurité et prospérité dans les domaines économiques, dans le domaine de la culture, dans l'échange des idées, dans le domaine de l'éducation, du tourisme, enfin dans celui des droits fondamentaux de la personne et des contacts humains.

La conférence sur les mesures de confiance et du désarmement à Stockholm a suspendu ses sessions en septembre, conformément à son mandat, après avoir adopté un premier bilan de ses travaux.

Il appartiendra à la présente réunion d'analyser ces résultats qui constituent un premier ensemble de mesures de confiance dont la portée exacte nous sera révélée par leur application. Il faudra aussi décider s'il y a lieu de leur donner des suites.

Je ne voudrais point amoindrir la signification de ce paquet de mesures. Il constitue un pas en avant considérable par rapport aux mesures de confiance inscrites dans l'Acte final lui-même.

J'ai cependant quelques réserves à formuler face à la détermination dont témoignent certains Etats participants pour faire de la conférence de Stockholm le centre des préoccupations de la CSCE. Cette manière de voir les choses représente un risque dangereux pour la CSCE: je veux parler de la menace qui pèse sur l'équilibre entre tous les aspects de l'Acte Final.

Dès les premières négociations en 1973, le processus de la CSCE s'est fixé comme objectif d'être une tribune qui englobe toutes les facettes des relations inter-étatiques de la sécurité et de la coopération, la confiance mutuelle, le désarmement, mais aussi l'économie, l'environnement, les droits fondamentaux de la personne humaine. La reconnaissance du nécessaire équilibre entre ces différents éléments a été le fruit de négociations difficiles. Défendre l'intégrité du processus de la CSCE signifie aussi lutter pour le maintien et le respect de tous ces aspects de manière identique. Il s'en suit que l'amélioration harmonieuse de nos relations n'est possible que si nous oeuvrons pour des progrès coordonnés dans les trois corbeilles. Toute concentration de nos travaux dans un seul domaine, au détri-

ment des autres composantes, risque de faire chavirer le processus entier, telle une barque chargée en un seul endroit.

Le souci de renforcer la confiance et la sécurité, que nous partageons, nous amènera à ne pas négliger certains aspects qui y sont étroitement liés, tel le règlement pacifique des différends ou encore la coopération dans la lutte contre le terrorisme, ce fléau sanglant qui malheureusement gagne chaque jour en importance.

Poursuivant mon examen, je suis donc obligé de constater que les résultats accomplis au titre de la première corbeille n'ont pas été accompagnés par des succès comparables dans les deux autres corbeilles. Depuis la commémoration du dixième anniversaire de l'Acte Final, deux réunions se sont déroulées sans qu'elles aient pu enregistrer un véritable consensus.

Il s'agit du «Forum de la Culture de Budapest» et de la «Réunion d'experts de Berne sur les contacts entre les personnes». Il en va de même pour la «Réunion d'experts d'Ottawa sur les questions relatives au respect, dans leurs Etats, des droits de l'homme et des libertés fondamentales sous tous leurs aspects, tels qu'énoncés dans l'Acte Final».

Ces trois réunions, qui s'inscrivaient dans le cadre de la troisième corbeille précisément, n'ont pas pu enregistrer les progrès requis dans le domaine humanitaire. Elles se déroulaient pourtant parallèlement à la conférence de Stockholm. Cette différence de rythme dans les progrès dans les différentes corbeilles nous semble inacceptable.

Je demande donc que la présente réunion examine en son âme et conscience et avec la détermination qu'il faudra, l'état de la mise en oeuvre de l'Acte Final et fasse, le cas échéant, les efforts nécessaires pour rattraper le retard dangereux qu'accuse la réalisation des dispositions de la troisième corbeille notamment.

Ma délégation abordera cette discussion avec la ferme volonté de réexaminer les propositions précédemment soumises à Ottawa, à Budapest et à Berne.

L'Acte Final a été signé dans l'intérêt de nos peuples.

Nous n'avons donc non seulement l'obligation d'en faire profiter nos propres citoyens, mais cela comporte également le droit et le devoir pour chaque Etat signataire de l'Acte de veiller au respect de sa mise en oeuvre dans tous les autres Etats participants. C'est ce dialogue franc et constructif qui distingue précisément le processus de la CSCE des enceintes traditionnelles et qui l'élève au niveau d'un dialogue unique et essentiel en Europe. C'est dans cette caractéristique que doit résider la vitalité et le dynamisme de la CSCE.

Onze années après la signature de l'Acte Final, le respect entier et sans conditions des dispositions de l'Acte Final n'est toujours pas assuré dans son intégralité par tous les trente-cinq Etats. Certains continuent à décider à la place de leurs citoyens s'ils peuvent voyager librement ou non, quitter leur pays et y revenir, marier des conjoints d'autres nationalités, avoir accès à l'information, aux livres, aux émissions à la radio et à la télévision, participer activement à des activités créatrices à l'intérieur et au-delà des frontières nationales. Dans ce contexte, je tiens à rendre un hommage particulier à tous ceux qui, faisant preuve

d'un courage exemplaire, s'exposent à des poursuites et des harcèlements intolérables pour avoir revendiqué les droits qui leur sont reconnus par l'Acte Final.

Aussi longtemps que tous les droits attachés de manière imprescriptible à la personne humaine ne sont pas scrupuleusement respectés par tous les Etats participants, le processus de la CSCE restera inachevé et profondément insatisfaisant.

Le libre épanouissement de la personnalité humaine doit rester notre priorité à nous tous.

Mes concitoyens exigent des résultats concrets. A quoi pourrait servir un climat de confiance si ceux qui sont censés en bénéficier se voient refuser le droit fondamental de se comporter en êtres libres? Je laisse à chacun de vous le soin de donner une réponse à cette question qui m'est souvent posée dans mon pays et à laquelle il s'agit de répondre ici.

Le gouvernement luxembourgeois attache une importance égale à tous les aspects de la CSCE. Il est donc naturel qu'il s'intéresse de près aux progrès qui pourront être accomplis dans les domaines de l'économie, de la science, de la technique et de l'environnement c.à.d. dans ce qui est convenu d'appeler la deuxième corbeille. Le développement de nos économies par les échanges et la coopération entre nos pays est essentiel pour l'amélioration des conditions de vie de nos citoyens. Le commerce international est un facteur dynamique du progrès de toute société contribuant à la réduction des tensions sociales et ainsi au renforcement de la paix dans le monde.

Le Luxembourg agira dans ce domaine de concert avec ses partenaires et dans le cadre des institutions de la Communauté Européenne, à laquelle il a transféré un certain nombre de pouvoirs spécifiques. La coopération dans le domaine de la deuxième corbeille revêt une importance identique aux autres dans le contexte de la CSCE.

Tout comme l'on ne saurait imaginer un épanouissement des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans l'instauration d'un climat de paix et de confiance, cette dignité humaine retrouvée et cette sécurité à nouveau assurée devront mener à une relance de la coopération économique et ceci dans l'intérêt de tous les Etats participants. Tout comme pour la sécurité, il ne saurait être question d'une prospérité différenciée qui discriminerait certains au bénéfice d'autres.

Pour cette raison, j'engage les délégations ci-présentes à contribuer à l'établissement d'une coopération étroite portant sur l'environnement économique, commercial, social, professionnel et naturel, permettant à nos citoyens de se rapprocher les uns des autres par une amélioration de la qualité de vie.

Il est un sujet qui me tient particulièrement à coeur: il s'agit de la dégradation générale rapide et alarmante de notre environnement planétaire. La pollution par des déchets toxiques due à une industrialisation non assortie de mesures de protection de l'environnement ne s'arrête pas aux frontières. Cette vérité banale nous a été rappelée douloureusement par la récente catastrophe nucléaire civile à Tchernobyl, mais aussi par d'autres catastrophes écologiques provoquées par des incuries irresponsables. La Réunion de Vienne devra mesurer l'étendue européenne de ces graves questions dans un esprit coopératif.

Les aspects méditerranéens de l'Acte Final n'échappent pas non plus aux considérations écologiques. Le séminaire de Venise en a été un exemple et le Luxembourg demeure prêt à poursuivre demain, avec ses partenaires de la Communauté Européenne, l'échange de vues sur la sécurité et la coopération en Méditerranée.

Les séminaires, réunions et conférences de la CSCE ne se déroulent pas en vase clos. Si les questions, auxquelles tentent de répondre les représentants des pays participants ont une portée universelle pour l'avenir de l'Europe, leurs rendez-vous s'inscrivent dans une constellation internationale façonnée par l'actualité et se trouvent par conséquent exposées aux aléas de la conjoncture politique internationale. Ces aléas étaient bien présents aux rendez-vous de Belgrade et de Madrid, et l'histoire du déroulement de ces conférences en porte la marque.

Mais la volonté de remplacer les tensions et la division par la coopération et la confiance a été à l'origine de la CSCE. Ne perdons donc pas de vue que la raison d'être de la Réunion de Vienne est l'amélioration de nos relations et des conditions de vie de nos peuples afin de déterminer nous-mêmes le climat international que nous voulons.

La réunion préparatoire a démontré que des résultats concrets et constructifs peuvent être négociés à 35 dans des délais raisonnables quand la bonne volonté et le bon sens sont les principes directeurs de tous les participants.

La réunion préparatoire s'est close à un moment où la conjoncture politique internationale suggérait la possibilité d'une avance spectaculaire dans les relations ouest-est à l'occasion de la rencontre au sommet à Reykjavik.

Même si cette réunion s'est terminée par un constat de désaccord, je persiste à croire qu'elle était fort utile dans la mesure où les propositions de réduction des armements nucléaires américains et soviétiques présentées de part et d'autre en Islande ne pourront être ignorées lors de futures négociations.

Le retrait total d'Europe, tant à l'Est qu'à l'Ouest, des forces nucléaires de portée intermédiaire, tout comme la réduction de moitié de toutes les armes stratégiques, doivent rester un objectif commun, mais bien entendu pas le seul.

Dans un monde surarmé où la capacité de détruire toute vie sur terre est dépassée de part et d'autre depuis longtemps, la maîtrise des armements doit conduire à une importante réduction de tous les types d'armements, y compris les armements dits conventionnels, et si possible par une élimination complète des armes nucléaires, bactériologiques et chimiques.

Si besoin en était, l'accident de Tchernobyl a démontré à l'opinion mondiale les ravages que peuvent occasionner des émissions radioactives, et cela même dans des pays situés très loin du foyer d'origine. Mais par rapport à Tchernobyl les retombées d'un conflit nucléaire avec ses conséquences directes et indirectes pour tous les êtres humains et pour tout notre environnement naturel seraient incomensurables.

Nous n'avons qu'une terre, et nous avons le devoir de la préserver pour les générations futures.



En conséquence nous devons reconnaître, de part et d'autre que trop d'armements, c'est trop, et que nos besoins respectifs et également légitimes de sécurité peuvent être garantis avec des niveaux d'armements bien inférieurs aux niveaux actuels et qu'en conséquence l'humanité doit s'épargner toute nouvelle course aux armements.

Une telle attitude présuppose évidemment la volonté, de part et d'autre, de sortir du confort apparent des positions, doctrines et stratégies une fois arrêtées, et à accepter un équilibre véritable, ce qui implique la correction des déséquilibres existants, également conventionnels, et l'acceptation de mesures de contrôle réelles et efficaces.

## La session ordinaire de l'assemblée UEO à Paris

Du 1er au 4 décembre 1986 a eu lieu à Paris la 32e session ordinaire de l'assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.). Au cours de cette session Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, ont rendu compte des six premiers mois des activités politiques du Conseil de l'UEO, sous présidence luxembourgeoise, et ont fait part à l'assemblée des conclusions

La recherche d'un équilibre stable et, partant, l'établissement de nouveaux rapports entre toutes les nations en Europe et dans le Monde, sont à ce prix.

Le Luxembourg exprime l'espoir que la Réunion de Vienne pourra contribuer à des progrès substantiels dans la poursuite des objectifs évoqués. Mettons à profit l'élan généreux que nous savons présent dans les réflexions de nos populations et de nos gouvernements. L'occasion nous est donnée à Vienne d'apporter la preuve que la coopération parmi nos Nations est capable de faire de l'Europe un continent où l'épanouissement dans la liberté et la confiance sera à la portée de chacun de nos citoyens.

auxquelles sont parvenus les sept ministres des Affaires étrangères et de la Défense lors de leur récente réunion informelle qui s'est tenue à Luxembourg les 13 et 14 novembre 1986. Nous reproduisons ci-après les discours de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, et de Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, prononcés à la tribune de l'Assemblée de l'UEO.

## Discours de M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, Président en exercice du Conseil

Sachez d'emblée que je mesure l'honneur qui m'échoit aujourd'hui de pouvoir m'adresser à votre Assemblée en ma qualité de Président en exercice du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale. Cet honneur est redoutable, eu égard à la combativité bien connue des membres de cette enceinte, sans parler de la ténacité de son Président.

N'ayant jamais eu le privilège de siéger sur vos bancs mais informé de vos attentes légitimes, ma seule ambition depuis l'accession du Luxembourg à la présidence de notre Organisation tient au respect de l'engagement pris. Bien que notre tâche soit particulièrement délicate et difficile, nous nous efforcerons de nous montrer digne de la confiance placée en nous. Me faut-il ajouter que les effectifs que nous sommes en mesure de mobiliser pour la présidence luxembourgeoise d'une grande organisation internationale sont des plus limités.

C'est sur cette toile de fond et dans un contexte politique particulièrement mouvant que le Luxembourg est appelé à donner un nouvel élan au processus de relance décidé quelques deux années auparavant.

### La relance de l'UEO

Soucieux de répondre rapidement aux attentes itérativement exprimées par tous ceux qui sont réunis ici, la présidence a d'abord prêté une oreille attentive aux principaux responsables de cette organisation avant de consulter les pays partenaires.

Dans cet ordre d'idées, elle a reçu successivement dans le second semestre de cette année, le Secrétaire général

M. Cahen, le Président M. Caro ainsi que le bureau élargi de votre Assemblée à Luxembourg. Dans la foulée de ces rencontres et à la faveur des impressions échangées, une impulsion nouvelle fut donnée à Londres au niveau du Conseil permanent par la présence successive des Directeurs politiques et des hauts responsables des Ministères de la Défense.

Nous avons demandé concrètement que soit engagée à bref délai une réflexion d'ensemble sur l'avenir de l'UEO. Inutile de vous dire que notre surprise fut grande de pouvoir constater qu'aucun concours n'a fait défaut, qu'il s'agisse de votre Président lui-même ou des gouvernements des Etats membres.

Bien au contraire, au vu de l'ensemble de ces contributions la présidence a été en mesure d'établir un aide-mémoire de synthèse qui constitue à présent la base pour la mise en oeuvre du processus de relance.

Cette façon de procéder, méthodique et systématique, à l'abri de toute publicité, a permis à la récente réunion ministérielle informelle qui s'est tenue à Luxembourg, de prendre quelques premières décisions de taille:

1. Les pays membres de l'UEO sont convenues de confirmer le recours à des sessions ministérielles bi-annuelles comportant une réunion informelle et une réunion formelle chaque année.

2. Les directeurs politiques et, à leur initiative, les hauts fonctionnaires de la Défense devraient se rencontrer en principe au moins quatre fois par an.

3. Le groupe de travail chargé jusqu'à présent de la seule problématique SDI se voit élargir son mandat à l'ensemble des questions politico-militaires dont il sera question un peu plus loin.

4. La France et l'Italie se proposent de rédiger dans les plus brefs délais un aide-mémoire sur la sécurité dans la région méditerranéenne. Cet aide-mémoire est appelé à être discuté dès le début de l'année prochaine au sein d'un groupe spécialisé créé à cet effet.

5. Conscients de la nécessité d'un travail coordonné entre les Ministères des Affaires Etrangères et les Ministères de la Défense, les Ministres responsables de ces derniers départements, ont manifesté au cours d'une réunion de travail séparée, en marge de la dernière réunion informelle, leur vif intérêt à soutenir dorénavant activement la coopération au sein de l'UEO.

6. La question d'un système de communication rapide, à l'image du système Coreu en fonction pour les Douze, est mise à l'étude par les Pays-Bas.

7. Le Secrétaire général de l'UEO M. Cahen qui s'est adressé à vous depuis cette tribune hier, est chargé d'établir, pour le printemps de l'année prochaine, une étude sur les structures administratives futures de l'Organisation actuellement réparties en deux lieux de travail.

Au regard de ce qui précède, la présidence luxembourgeoise voudrait voir l'Organisation prendre d'autres décisions concrètes lors de la session du printemps de l'année prochaine son objectif étant de voir les Ministres se prononcer définitivement sur l'ensemble des aspects touchant au fonctionnement et à l'infrastructure de l'UEO.

Force est de constater que par l'interaction des différents niveaux de responsabilité au centre desquels demeure le Conseil permanent, composé de nos représentants permanents, l'UEO est en voie de changer totalement de visage.

### L'élargissement et le budget

Il reste toutefois, comme je l'ai déjà indiqué, que je ne voudrais pas vous décevoir en passant sous silence deux questions dont je sais qu'elles sont également au centre de vos préoccupations. Je veux parler de l'élargissement et du budget de l'Organisation. S'il est vrai que ces deux questions n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour de la réunion ministérielle informelle qui vient de se terminer, il n'en reste pas moins qu'elles ont été abordées par mes collègues, qui, à aucun moment, n'ont cherché à l'éluder leur discussion, voire à minimiser leur importance.

- Quant à l'élargissement à de nouveaux membres, processus que la présidence aurait voulu voir enclencher parallèlement à la relance, il nous faut constater qu'une majorité d'Etats membres estiment préférable à l'heure actuelle, de reporter toute décisions à ce sujet, tant que le processus de réactivation est en cours. Laissez-moi vous dire toutefois, que personne ne s'est prononcée contre l'admission de tel ou tel candidat. Au contraire, les arguments échangés qui ont porté à la fois sur les conditions à retenir pour être éligible à une cooptation, comme sur les conséquences de l'élargissement, ont à tout moment été empreintes d'une grande sérénité. En définitive, le souci de voir la réactivation parachevée en premier lieu a prévalu.

Je demanderai par conséquent à votre Assemblée d'accepter cette position de principe du Conseil, non sans la rassurer que pour ce qui est de la présidence, celle-ci ne restera pas inactive. Elle agira désormais avec la plus grande discrétion, son objectif étant de préparer le terrain, pour que, le moment venu, une décision sur la cooptation puisse être prise en connaissance de cause de tous les éléments qui sont à prendre en considération.

- Quant au budget, un chacun de mes collègues a admis que l'UEO relancée doit disposer des moyens matériels adéquats, et ceci particulièrement au moment où le budget de l'Organisation se trouve être grevé par des dépenses inéluctables, je veux parler du coût croissant des pensions des collaborateurs admis à la retraite.

Comme précédemment, la présidence s'est efforcée de faire preuve d'imagination en proposant qu'aux termes du processus de réactivation, le taux annuel de croissance des dépenses administratives de l'UEO soient non-discriminatoires par rapport au taux d'augmentation reconnu chaque année par nos experts budgétaires à l'ensemble des états prévisionnels des institutions de la Communauté. En proposant cette voie, l'objectif de la présidence est double:

- assimiler l'UEO à l'ensemble des institutions communautaires et cela conformément aux stipulations expresses qui figurent dans l'Acte Unique

- épargner à notre Conseil permanent les discussions budgétaires stériles que nous ne connaissons que trop bien.

Voilà dans les grandes lignes ce qui a été fait au niveau des structures, je dirais de l'infrastructure. Ce n'est pas négligeable, un chacun le reconnaîtra, mais cela n'est certes pas suffisant.

### La sécurité de l'Europe

En effet, comme il est indiqué dans l'aide-mémoire de la présidence, il existe, et je cite «un lien très étroit, voire organique entre les activités futures de l'Organisation et en particulier leurs finalités et les moyens à mettre en oeuvre au niveau des organes et des mécanismes». Il est dès lors apparu urgent et primordial que les tâches futures de l'Organisation soient mieux définies. Il s'agit là d'un aspect essentiel de la relance et le degré de satisfaction que ressentiront les Etats membres à ce titre, conditionnera largement la réussite du processus engagé en 1984 à Rome.

A la suite des consultations qui ont eu lieu entre Etats membres, il est apparu que s'agissant de la sécurité européenne, il ne devrait en principe y avoir de sujet tabou. La seule limitation qui s'impose d'évidence tient aux compétences propres d'autres enceintes telle que la Coopération politique européenne et l'Alliance atlantique.

C'est également cette perception qui a présidé au choix du sujet et à son libellé que les Sept ont voulu discuter et mettre en évidence lors de leur dernière réunion informelle à Luxembourg. En inscrivant comme seul point de substance à cet ordre du jour «l'après-Reykjavik», l'occasion était donnée aux représentants des sept gouvernements membres de dépasser les réactions individuelles auxquelles cet important événement a donné lieu et de procéder, autant que faire se peut, à une évaluation commune de l'aboutissement ou non-aboutissement de cette rencontre des deux plus hauts responsables de la planète.

La réunion de Luxembourg a été indiscutablement marquée par la volonté de discuter à fond des questions de sécurité. Le concours particulier des Ministres de la Défense associés plus étroitement à l'Organisation et partant au débat, est à souligner à cet égard. Les débats ministériels sur cette question ont montré le besoin impératif de disposer en Europe d'un forum pour réfléchir collectivement sur la sécurité de notre continent.

Simultanément, tous les membres de l'UEO ont tenu à insister sur le fait qu'ils n'avaient nullement l'intention de jouer les « perturbateurs ». Ils sont au contraire tous conscients du fait que l'Alliance atlantique avait été et constitue toujours le garant d'une paix de plus de quarante ans en Europe et que la solidarité avec l'OTAN s'impose d'évidence. C'est à l'Alliance atlantique et à ses stratégies que l'Europe doit précisément ses quarante années de paix. La réunion a par conséquent permis de souligner d'abord que la solidarité atlantique demeure un impératif essentiel, à l'image du caractère indivisible de la sécurité des Etats membres de l'Alliance de part et d'autre de l'Océan. C'est pourquoi également le maintien de cette paix en Europe constitue le premier objectif de toute politique de sécurité à venir.

#### Nos objectifs en matière de désarmement

La sécurité des Etats européens doit s'inscrire dans la perspective d'une réduction des armements, conçue et réalisée au plus bas niveau possible, et cela de manière équilibrée. Ce faisant, les responsables politiques européens de l'UEO sont convaincus de traduire la volonté profonde de leurs populations.

Les objectifs en matière de désarmement autour desquels ils ont orienté leur débat, doivent viser à la fois à une réduction des forces et des arsenaux de quelque nature que ce soit, à commencer par la composante des arsenaux nucléaires stratégiques des deux grandes puissances.

Le 2e objectif doit conduire à une stabilité dans le domaine des armements conventionnels exclusive de tout déséquilibre.

En 3e lieu les Sept plaident pour l'acceptation de plafonds limites agréés de part et d'autre pour les missiles à très courte portée au cas où l'objectif zéro pour les missiles intermédiaires (FNI) deviendrait effectif. Ayant à l'esprit une récente déclaration de M. Honecker, (21.11.86) affirmant la disponibilité de résoudre le problème des fusées tactiques à courte portée (SRINF) parallèlement à celui des fusées à portée intermédiaire, je pense personnellement que les pays de l'Est devraient être invités à éliminer ce type d'armement dès que l'objectif zéro pourra être concrétisé par un accord.

Enfin, le Conseil se prononce pour l'élimination de par le monde de tout armement chimique.

Au cours de ces débats d'une rare intensité, la présidence voudrait relever la préoccupation suivante plusieurs fois exprimée: toute négociation future sur le contrôle et la réduction des armements doit accroître la sécurité européenne et non la diminuer. Dans cette perspective il est essentiel que lorsque dans un secteur considéré, la négociation sur un type d'armement est de nature à modifier un facteur essentiel de la sécurité européenne, l'on évite

dans le même temps l'apparition d'autres facteurs qui seraient de nature à mettre en danger la stabilité stratégique sans laquelle il n'y a pas de sécurité en Europe.

Précisément, l'exigence du maintien dans les présentes circonstances en Europe d'une capacité à dissuader non seulement toute agression mais également toute forme d'intimidation militaire, reste impérative.

Tous les accords en matière de contrôle des armements comme tous les progrès en matière de désarmement, ne sont concevables que dans la mesure où ils sont assujettis à des vérifications crédibles.

Enfin, les Ministres réunis à Luxembourg ont unanimement rejeté la prétention soviétique de constituer un paquet sur l'ensemble des mesures envisagées dans les différents types d'armement, en liant par là même leur mise en oeuvre à l'abandon par les Etats-Unis du système IDS.

#### L'UEO, lieu de concertation.

Comme vous le constatez, le rôle de l'institution dans toutes ses composantes se dessine à présent clairement: être le lieu d'une concertation sur les conditions de la sécurité européenne qui sont susceptibles de connaître des évolutions déterminantes dans les mois qui viennent. Cette concertation devrait permettre de mieux faire entendre la voix de l'Europe dans les négociations futures sur la maîtrise des armements, tant nucléaires que classiques ou chimiques.

Quelle que soit l'appréciation pessimiste ou optimiste que l'on porte sur le contenu des conversations de Reykjavik et les interprétations contradictoires auxquelles elles ont donné lieu, il apparaît clairement que l'Europe ne doit pas rester en dehors des tractations dont l'enjeu même est l'avenir de sa sécurité en cette fin de siècle.

Pour cette raison, l'UEO, si elle n'existait pas, devrait être inventée à présent. C'est en ces termes comme l'a rappelé M. Cahen, que s'est exprimé le Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne sans être contredit. Or, l'UEO existera demain bel et bien, offrant à ses sept Etats membres un outil unique pour une consultation qui n'est à notre regret pas permise au niveau de la coopération politique européenne.

Il appartient à présent aux nations Européennes de ne laisser subsister aucun doute quant aux énergies qu'ils sont susceptibles de mobiliser en même temps que de persuader leurs alliés privilégiés de leur volonté de défense commune. Il me faut toutefois à cet égard que notre démarche découle d'un devoir de franchise mutuelle vis-à-vis de nos partenaires de l'Alliance. L'UEO ne saurait à aucun moment être un forum orienté à la critique ouverte de tel ou tel allié avec lequel ses gouvernements coopèrent précisément au sein de cette Alliance. La raison d'être de notre Organisation est précisément de renforcer cette Alliance en permettant aux Européens de faire plus et mieux par le biais d'une coopération accrue que l'on peut, depuis notre réunion de Luxembourg, définir comme une coopération politique européenne en matière de sécurité.

Pour ce qui est de l'avenir, laissez-moi conclure que les perspectives ouvertes par la rencontre de Reykjavik ont

provoqué une réflexion sur l'avenir de la dissuasion telle que nous la connaissons et sur la stratégie de ripostes flexibles. Cette réflexion ne suppose nullement leur remise en cause aujourd'hui, mais elle doit viser à préparer avec réalisme un désarmement nucléaire progressif pour le jour ou par le truchement de négociations, ceci deviendrait possible. Le but ultime reste pour nous que tout accord doit se traduire à la fois par moins d'armes et plus de sécurité pour notre continent dans son ensemble.

Je viens à la faveur de cette brève intervention de vous tracer à grands traits l'action entreprise depuis quelques mois, en même temps que je vous ai rappelé l'esprit qui anime les sept gouvernements membres de notre Organisation.

### Collaboration avec l'Assemblée

Il vous appartient à présent de juger, de critiquer et de proposer. C'est le rôle propre de toute l'Assemblée et je

## Discours de M. Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, c'est un honneur et un grand plaisir pour moi de m'adresser à vous moins de trois semaines après la réunion du Conseil de l'U.E.O. à Luxembourg. Cette réunion a été dominée, vous le savez, par deux grands sujets: l'après Reykjavik et la relance de l'U.E.O.

Après Reykjavik, les Européens ont observé, analysé et interprété ce qui a été discuté entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique et qui semblait proche d'un accord. Pour ce qui est de la relance de l'U.E.O., les Européens en ont fixé l'origine, déterminé l'évolution et il leur appartient maintenant de décider de son aboutissement.

Reykjavik est un événement d'importance globale, mondiale: pendant quelques jours, pendant quelques heures la communauté internationale a retenu son souffle. Est-ce que le monde allait vivre un revirement spectaculaire, loin des sentiers, battus, de l'«arms control» traditionnel?

La relance de l'U.E.O. consiste en une évolution lente, presque imperceptible, peu remarquée par la communauté internationale, loin du grand public.

Reykjavik a engendré beaucoup de questions, de doutes aussi, surtout de la part des Européens.

La relance de l'U.E.O. peut permettre aux Européens de trouver des réponses à certaines de ces questions et par là même, de mieux s'insérer dans le processus global de contrôle des armements et de désarmement.

En effet, Reykjavik a suscité maintes inquiétudes; ces inquiétudes sont parfois de caractère vague, général, parfois de caractère plus spécifique. Les Européens, mais pas uniquement eux, ont été pris de vitesse; ils n'ont pas été préparés pour ce qui semble avoir failli être décidé. Certes, des solutions de désarmement spectaculaires avaient été avancées auparavant, telle que la proposition de M.

ne doute pas un instant que tout apport constructif de sa part stimulera encore davantage non seulement la présidence mais l'ensemble des gouvernements des sept Etats membres.

Il est dès lors essentiel que nous puissions maintenir entre nous dans les semaines à venir ce dialogue constructif engagé avec vous aujourd'hui. Le Président Caro s'est plu à souligner que cette présidence ne ménagera aucun effort pour remplir la difficile mission qui est la sienne.

A notre tour nous ne considérons pas que Assemblée et Conseil sont engagés dans une compétition à cet égard. Au contraire, c'est ensemble, en serrant les rangs si j'ose dire pour employer une fois n'est pas coutume, un terme militaire, que nous réussirons.

La confiance que vous nous exprimerez à l'occasion de cette session sera pour nous particulièrement précieuse.

Gorbatchev du 15 janvier 86 de libérer le monde des armes nucléaires jusqu'à la fin du deuxième millénaire.

Mais ces propositions étaient pour le moins inattendues et sujettes à caution.

Reykjavik par contre, était d'une toute autre qualité. Il ne s'agissait plus d'un échange de propositions dramatiques par télévision et presse interposées, mais d'une véritable négociation, même si elle n'avait pas été préparée comme on en avait l'habitude par de passé et si tout se déroulait de manière un peu précipitée.

Cette fois, les Européens commençaient à s'interroger sur l'avenir de leurs système de sécurité qui leur avait préservé la paix pendant quatre décennies. Qu'allait-il devenir de la dissuasion nucléaire? Est-ce que l'importance de cette forme de dissuasion serait amoindrie par la réduction des forces nucléaires? Après tout, on avait discuté à Reykjavik de l'élimination de tous les missiles balistiques stratégiques et de l'option zéro pour l'Europe dans le domaine des force nucléaires intermédiaires.

Comment une réduction de l'élément nucléaire allait-elle agir sur la sécurité des Européens qui avait été garantie jusque-là par le «deterrent» nucléaire des alliés américains?

Qu'arriverait-il à la doctrine de la réponse flexible qui prévoit que les Européens doivent être à même de refouler une attaque à n'importe quel niveau d'emploi de la force militaire: conventionnel, tactique nucléaire, stratégique nucléaire?

La crédibilité du dispositif de défense européen est assurée par la capacité de menacer de monter, à chaque niveau de violence choisi par un attaquant, à un niveau supérieur (c'est la soi-disant domination de l'escalade). En même temps, cette doctrine contient la volonté de terminer des hostilités à un niveau de violence aussi bas que possible.



Si, maintenant, un élément de ce dispositif était affaibli ou enlevé, est-ce que le dispositif entier ne devrait pas en pâtir? Est-ce que des déséquilibres existant à d'autres niveaux ne seraient pas dès lors amplifiés? Les inquiétudes créées par la perte de la supériorité stratégique américaine à la fin des années soixante ne seraient-elles pas multipliées?

Par la double décision de 1979, l'O.T.A.N. s'était efforcée de parer à un déséquilibre formé au niveau des missiles à portée intermédiaire à la suite d'un déploiement massif par les Soviétiques de missiles du type SS-20. Par cette décision, on espérait stabiliser la dissuasion nucléaire élargie, c'est-à-dire celle qui doit assurer la protection des Européens.

Cette stabilisation au niveau des systèmes nucléaires intermédiaires devait permettre de continuer à neutraliser, jusqu'à un certain degré au moins, les niveaux inférieurs, celui des armes nucléaires dites de champ de bataille comme celui des forces conventionnelles. Or, l'abandon, la renonciation aux missiles nucléaires à portée intermédiaire ne risqueraient-ils pas, d'une certaine manière, de valoriser ces niveaux?

Au niveau conventionnel, le Pacte de Varsovie, dispose depuis longtemps d'une supériorité numérique en matière de chars de bataille, d'artillerie, d'avions de combat. Les effets de cette supériorité quantitative pourraient être renforcés par les progrès qualitatifs très nets au Pacte.

Au niveau des missiles nucléaires à courte portée, les Soviétiques ont déployé dans les années récentes quelques 300 SS-21 d'une portée de 120 km et 240 SS-23 d'une portée de 500 km qui remplacent ou plus souvent s'ajoutent à des missiles de type plus ancien. A ces systèmes, les Européens ou plus précisément l'O.T.A.N. n'oppose qu'un nombre très limité de Pershing I et limité de Lance. Les Européens craignent que, même après une réduction ou une élimination des systèmes à portée intermédiaire, les Soviétiques puissent menacer grâce à leurs systèmes à plus courte portée aussi efficacement qu'auparavant les objectifs militaires en Europe occidentale. Je veux parler des points les plus sensibles, c'est-à-dire des aéroports, des lignes de communication, des installations de forces conventionnelles.

Ils se demandent si les Soviétiques ne pourraient pas être tentés d'exploiter au moins politiquement leurs avantages partiels, sectoriels.

Afin de prévenir l'apparition de tels risques et de maintenir intacte la stratégie de la dissuasion par la réponse flexible, toute réduction dans les domaines stratégiques et intermédiaires devrait être assortie de négociations dans le domaine conventionnel et au niveau des forces nucléaires à courte portée, en vue d'aboutir à un équilibre des forces au plus bas niveau possible mais aussi et surtout à un niveau, à un équilibre assujéti à des vérifications crédibles.

Ce sont là quelques-unes des questions essentielles que les Européens se posent à la suite de Reykjavik et ils sont loin d'y trouver des réponses définitives.

Il serait en tout cas important que les Européens s'efforcent de procéder en commun à des réflexions et des analyses afin de concerter et d'harmoniser leur position.

Et ceci m'amène au deuxième sujet que j'ai voulu aborder aujourd'hui devant vous: la relance de l'U.E.O. et le rôle futur des ministres de la défense au sein de cette Union de l'Europe occidentale réactivée.

La discussion et la concertation sur les problèmes de la sécurité militaire de l'Europe constitue, on l'a dit à Rome en octobre 1984, une partie essentielle, un élément déterminant relevant de la raison d'être de l'U.E.O. On s'est aussi rendu compte que cette discussion et cette concertation ne pourraient pas se dérouler de façon adéquate sans la participation active des ministres de la défense. Cette participation devra contribuer à assurer un meilleur équilibre interne à l'organisation et elle devra évidemment se faire dans un esprit de complémentarité avec les ministres des affaires étrangères.

Si depuis Rome 84, la participation des ministres de la défense aux travaux du Conseil est assurée, cette participation n'a pas toujours donné entière satisfaction aux responsables de la défense. Il est donc important qu'ils profitent de la relance laquelle se trouve dans une phase cruciale, pour s'insérer pleinement dans les structures et dans les mécanismes de l'Union de l'Europe occidentale.

Dans ce but un certain nombre d'initiatives ont été prises, en partie par la présidence luxembourgeoise. Il y a eu un échange de lettres entre la présidence et les différents ministres de la défense. Des contacts bilatéraux ont eu lieu, en marge des réunions de l'OTAN comme dernièrement en marge de la réunion du Groupe des Plans Nucléaires à Gleneagles. J'ai discuté longuement de notre rôle futur lors d'une rencontre avec M. Giraud ici-même à Paris. Une réunion des experts de la défense a eu lieu le matin du 24 octobre à Londres en présence des Représentants permanents de l'U.E.O. auxquels se sont joints les directeurs politiques dans l'après-midi. Lors de la réunion ministérielle de Luxembourg les sept ministres de la défense se sont retrouvés à un petit déjeuner pour discuter de leur rôle futur.

Les ministres sont d'accord que pour renforcer ce rôle, davantage de thèmes d'un intérêt plus spécifiquement militaire devront figurer à l'ordre du jour des réunions du Conseil. Les experts des ministères devront se réunir plus souvent soit entre eux, soit avec les directeurs politiques ou les responsables des services politico-militaires. Les ministres de la défense devront également participer de manière plus intensive à tous les niveaux du dialogue entre l'Assemblée et le Conseil.

Lors de leur réunion du 14 novembre à Luxembourg les ministres de la défense ont convenu de se pencher sur certains aspects des problèmes soulevés par Reykjavik. Leurs experts devront se retrouver à deux reprises avant la prochaine réunion du Conseil pour procéder à une analyse de ces problèmes.

Les autres thèmes que les ministres souhaitent voir traités à l'U.E.O. sont: la sécurité dans le bassin méditerranéen et par-delà ces problèmes, les diverses questions que nous nous posons en rapport avec les menaces hors zone affectant la sécurité européenne.

Deuxième sujet: la coopération européenne en matière de production d'armements! les relations avec le G.E.I.P.

Puis l'allocation des ressources pour la défense, l'échange d'information sur les programmes de défense à long terme et sur les doctrines de défense.

Tels sont les sujets d'un intérêt permanent qui devraient être traités à l'avenir au sein de l'U.E.O.

Je sais que l'Assemblée a toujours soutenu une association plus étroite des ministres de la Défense et je lui en sais gré. J'espère que les développements actuels dans ce

contexte lui donnent satisfaction. En effet une participation accrue des ministres de la Défense aux travaux de l'U.E.O. ne peut qu'avoir des répercussions positives sur l'ensemble de l'organisation et contribuer à mener à bien cette relance à laquelle, monsieur le Président, mesdames, messieurs, nous restons tous tellement attachés.

## Visite officielle du Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique Allemande à Luxembourg

A l'invitation de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, Monsieur Oskar Fischer, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique Allemande s'est rendu en visite officielle à Luxembourg le 28 novembre 1986.

Le programme de la visite prévoyait entre autres une entrevue avec Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, une réunion de travail des deux délégations, une entrevue avec le Pré-

sident de la Chambre des Députés ainsi qu'un entretien avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat.

Au cours d'un déjeuner offert en l'honneur du Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique Allemande des toasts furent prononcés par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, et par Monsieur Oskar Fischer, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique Allemande. Nous reproduisons ci-après le texte de ces toasts.

### Toast de M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères

Wir haben heute die Ehre zum dritten Mal einen Aussenminister der Deutschen Demokratischen Republik in Luxemburg begrüssen zu können.

Ich möchte Ihnen, Herr Kollege, und den Mitgliedern Ihrer Delegation im Namen der Luxemburger Regierung ein herzliches Willkommen aussprechen für Ihren heutigen Besuch bei uns.

Seit 1973 haben sich die Aussenminister nun schon fünfmal getroffen anlässlich bilateraler Besuche.

Diese Kontakte entsprechen dem gegenseitigen Empfinden dass ein Gedankenaustausch zwischen uns vorteilhaft und von Interesse ist: Viele bilaterale Probleme hat es nicht gegeben.

Dieser Umstand erlaubt es, uns ausführlicher internationalen Fragen zu widmen.

Eine freie Aussprache ist willkommen und auch angebracht, da unsere beiden Staaten nicht die gleiche politische und wirtschaftliche Ausrichtung haben. Dies hat Folgen auf der aussenpolitischen Ebene, und aus diesem Grund ist der Wille zu einem aufrichtigen Dialog besonders wichtig.

Mit seiner Hilfe bringen wir unsere gegenseitige Verständnisbereitschaft zum Ausdruck, sowie auch unseren Wunsch nach der Vertiefung des Vertrauens zwischen unseren beiden Regierungen und Völkern. Durch einen offenen Dialog können wir dazu beitragen Spannungen abzubauen.

Während der Gedankenaustausch zwischen meiner Amtsvorgängerin und Ihnen Herr Kollege, im Jahre 1981 in der DDR, unter dem Zeichen von ausgeprägten internationalen Spannungen stand, besteht heute ein besseres Klima zwischen den Staaten Ost- und Westeuropas.

Damals war die Arbeit an einer gemeinsamen Vertrauensbasis erschüttert worden durch das Eingreifen sowjetischer Truppen in Afghanistan. Dieses Problem konnte leider bis heute nicht gelöst werden und belastet auch weiterhin die Entwicklungen im Ost-West Verhältnis. Doch seit Ende des vergangenen Jahres sind Fortschritte auf dem Weg zu einem besseren nebeneinander und miteinander leben sichtbar geworden.

Gewiss, diese Fortschritte beschränken sich teilweise auf verbale Bekenntnisse welche noch nicht durch formelle Vereinbarungen abgesichert sind. Trotzdem möchte ich die Hoffnungen unterstreichen welche durch die positiven Ergebnisse des Gipfels zwischen Präsident Reagan und Generalsekretär Gorbatschow im November 85 in Genf verbreitet wurden. Die rezente Begegnung zwischen den beiden Staatsmännern in Reykjavik hat uns ebenfalls Grund gegeben optimistisch zu sein.

Von ungeheurer Bedeutung ist, dass die Gesprächspartner über eine Zukunft nachgedacht haben, welche nicht mehr unter dem Zeichen der Spannung und der Rüstung stehen sollte. Stutzig gemacht hat uns allerdings die Tatsache dass Reykjavik nicht nur neue Perspektiven eröffnet hat, sondern auch, den Weg zu einem Abkommen, wenn auch nur in einem Teilbereich, anscheinend wieder versperrt hat.

Kein Rüstungskontrollbereich darf dort, wo keine zwingenden sachlichen Zusammenhänge bestehen, zur Geisel eines anderen Verhandlungsbereiches gemacht werden. Eine Politik des «alles oder nichts» verhindert jeden möglichen Fortschritt.

Vertrauen entsteht durch Gleichgewicht, auf möglichst niedriger Ebene, welches die Sicherheit verbessert ohne neue Risiken einzuführen. Dies trifft auch zu im konventionellen Bereich wo die Frage des Gleichgewichts von wachsender Bedeutung wird. Was die chemischen Waf-

fen anbetrifft, so stehen wir klar zu deren totalen Vernichtung, allerdings nicht durch eine Teillösung, betreffend Europa, sondern in der ganzen Welt überhaupt. Militärische und rein technische Aspekte können wir wohl kaum zum Gegenstand unserer bilateralen Gespräche machen.

Nützlicher ist auf unserer Ebene zu versuchen die menschlichen Beziehungen zu vertiefen: wir möchten Sie davon überzeugen, dass die Luxemburger Regierung und das luxemburgische Volk nichts sehnlicher wünschen als den Abbau von Rüstung und Spannungen in Europa.

Wir werden, schon in den nächsten Monaten, Gelegenheit haben, im Rahmen des Wiener Folgetreffens über Zusammenarbeit und Sicherheit in Europa unseren Beitrag zu leisten. Die Gespräche in Wien in den drei Bereichen des KSZE Prozesses bieten den geeigneten Rahmen, das Gefühl der Bedrohtheit und der Ohnmacht unserer Bürger angesichts der strotzenden Waffenarsenale zu mildern.

Zu unterstreichen ist die Verbindung zwischen den Fragenkomplexen der sogenannten drei Körbe.

Wir alle wissen um die Bedeutung der wirtschaftlichen Basis für das Wohlergehen unserer Länder. Die Vertiefung der wirtschaftlichen Zusammenarbeit - wo sich neue Pers-

pektiven abzeichnen - wird auch vom menschlichen Standpunkt her überaus nützlich sein.

Aber Wien muss erlauben, besonders auf dem Gebiet des täglichen Lebens der Menschen Fortschritte zu erzielen, sei dies durch ungehinderte Kontakte, verbesserte Information unter vollständiger Anwendung der vereinbarten Prinzipien auf dem Gebiet der Grundfreiheiten und der Menschenrechte. Fortschritte in Wien werden ein unerlässlicher Bestandteil für unser Sicherheitsempfinden sein, zumal der KSZE Prozess bei nüchterner Betrachtung viele Erwartungen noch nicht erfüllen konnte.

Unsere beiden Länder sind geographisch nicht weit voneinander entfernt. Aber die Katastrophe in Tschernobyl im Sommer dieses Jahres hat gezeigt dass geographische Entfernung sowieso nur von geringfügiger Bedeutung ist. Im Falle einer Atomkatastrophe oder eines Atomkrieges sitzen wir alle in einem Boot. Dies sollte alle Regierungen aus Ost und West und vor allem jene der beiden Grossmächte dazu ermahnen, die erklärte Dialogbereitschaft durch konkrete Verhandlungsergebnisse zu untermauern.

Ich möchte sie bitten, Herr Minister, meine Damen und Herren, mit mir das Glas zu erheben und auf ihr persönliches Wohl, sowie auf die Vertiefung des Gedankenaustausches zwischen der Deutschen Demokratischen Republik und dem Grossherzogtum Luxemburg zu trinken.

## Toast de M. Oskar Fischer, Ministre des Affaires Etrangères de la RDA

Ich danke Ihnen nochmals für den freundlichen Empfang bei Ihnen und die Einladung zur Fortsetzung unseres Meinungs austausches.

Es erfüllt mich mit Genugtuung, dass sich die Beziehungen zwischen der Deutschen Demokratischen Republik und dem Grossherzogtum Luxemburg gut und ohne belastende Probleme entwickeln.

Auf diesem Wege konstruktiver Kooperation, die die Möglichkeit friedlicher Koexistenz demonstriert, möchte die DDR weiter voranschreiten. So können beide Staaten zugleich zu mehr Stabilität auf unserem Kontinent beitragen.

Ihre soeben in der Tischrede zum Ausdruck gebrachten Gedanken bestärken mich in der Auffassung, dass es im nuklearen Zeitalter keine vernünftige Alternative zu sachlichem Dialog und gleichberechtigter Zusammenarbeit gibt. Auf eindrucksvolle Weise haben dies die Ereignisse der letzten Woche bestätigt. Sie haben uns allen wichtige Erkenntnisse vermittelt.

Nicht zuletzt auch die Einsicht, dass ein neues Herangehen, ein neues Denken bei der Gestaltung der internationalen Beziehungen erforderlich ist, wenn das wichtigste Problem der Menschheit, die dauerhafte Sicherung des Friedens, gelöst werden soll. In Reykjavik wurde vor aller Augen deutlich, dass bei Verzicht auf das «Sternenkriegsprogramm» konkrete Vereinbarungen möglich sind und dass noch in diesem Jahrhundert die Wende zu einer Welt ohne Kernwaffen erreicht werden kann. Nicht erst künftigen Generationen, sondern eben den heutigen Lebenden würde so die mit jeder neu aufgestellten Rakete weiter

wachsende Angst vor einem nuklearen Weltuntergang genommen werden.

Besonders Europa, Ausgangspunkt und Schauplatz zweier verheerender Weltkriege und Lagerplatz von Kernwaffen aller Art, die ausreichen, die Welt in eine tote Wüste zu verwandeln, muss an der sofortigen umsichtigen Beseitigung aller nuklearen Arsenale brennend interessiert sein.

Die Deutsche Demokratische Republik ist für eine Null-Lösung bei den Mittelstreckenraketen in Europa. Dann bestünde auch keine Notwendigkeit mehr für taktische Atomraketen in der DDR. Im Gegenteil. «Dann wäre» - und ich zitiere eine in der vergangenen Woche vom Generalsekretär des ZK der SED und Vorsitzenden des Staatsrates der DDR Erich Honeker getroffene Feststellung - «die Möglichkeit gegeben, dieses Teufelszeug vom Boden der DDR zu entfernen.»

Das ist unsere Friedensstrategie - die Strategie der gegenseitigen Sicherheit.

Umso befremdlicher muten Stimmen in einigen westeuropäischen Staaten an, die der Beibehaltung, sogar der Verstärkung der sogenannten nuklearen Abschreckung das Wort reden.

Sie tun so, als läge in der Abrüstung und nicht im Rüstungswettlauf die eigentliche Gefahr. Es fragt sich, ob jene, die einst die «Null-Lösung» befürworteten, damals wie heute nur eines meinten, nämlich null (also überhaupt keine) Lösung für die Beseitigung der Mittelstreckenraketen.

Ich wiederhole es: Die Deutsche Demokratische Republik, die sozialistischen Staaten brauchen dieses Teufels-

zeug nicht. Je eher es aus den Arsenalen beider Seiten verschwindet, desto besser für die Menschen.

Um das, was in Reykjavik sichtbar wurde, doch noch Wirklichkeit werden zu lassen, ist es nach Auffassung der Deutschen Demokratischen Republik notwendig, den politischen Dialog, alle Kontakte und auf Ergebnisse orientierte Verhandlungen zu intensivieren.

Nicht Konfrontation und Trennendes dürfen die bestimmenden Elemente in diesem Dialog sein.

Das Einende, das Verbindende zu suchen - darin sehen wir jetzt die entscheidende Aufgabe.

Hieran kann, besser muss jeder Staat, ob gross oder klein mitwirken. Ich kann nur bekräftigen, was Ihr Herr Staatssekretär in Wien erklärte: « Wir haben nur eine Erde, und wir haben die Pflicht, sie für künftige Generationen zu bewahren.»

Dazu hat die DDR gemeinsam mit ihren Verbündeten Vorschläge unterbreitet, die sofort verhandelbar sind, alle Waffenarten erfassen und Massnahmen der Kontrolle einschliessen. Unsere Erde zu bewahren, darauf sind auch jene von der DDR unterbreiteten Vorschläge gerichtet, die durch Fortschritte im regionalen Rahmen die weltweite Beseitigung der chemischen und nuklearen Massenvernichtungsmittel erleichtern sollen, die Schaffung einer chemiewaffenfreien Zone und eines atomwaffenfreien Korridors in Mitteleuropa. Mit diesen Vorschlägen nimmt die DDR ihre aus ihrer geografischen Lage und dem historischen Vermächtnis der Anti-Hitler-Koalition sowie ihrer Verfassung entspringende Verantwortung wahr. Alle sollen, eigentlich müssen die militärische Konfrontation im Herzen Europas abbauen helfen. Die DDR richtet diese

Vorschläge an alle, die mit uns gemeinsam nach annehmbaren Lösungen suchen wollen. Dass bei entsprechendem Willen und Kompromissbereitschaft Lösungen gefunden werden können, beweist unsere Zusammenarbeit im KSZE-Prozess, u.a. in Budapest, Bern und Stockholm. Ist das nicht ermutigend?

In dieser Richtung müssen weitere Schritte folgen. Das Treffen von Wien kann grössere, überzeugendere Schritte in allen Bereichen der Schlussakte von Helsinki einleiten.

Zusammenarbeit trotz oder eben wegen Zugehörigkeit zu unterschiedlichen Bündnissen, trotz oder eben wegen unterschiedlicher sozialer gesellschaftlicher und politischer Strukturen - das braucht unser Kontinent. Europa kann damit beispielgebend für die ganze Welt, für die Lösung des dringlichsten Problems, die dauerhafte Friedenssicherung wirken.

In den 37 Jahren des Wachstums der Deutschen Demokratischen Republik hat unser Volk, werter Herr Kollege, grosse Leistungen vollbracht.

Ebenso wenig, wie das friedliche Werk des luxemburgischen oder eines anderen Volkes darf dies einem neuen Krieg, der an Schrecken alles bisherige überträte, zum Opfer fallen. Aus dem Wissen um die aktuellen Gefahren für die Menschheit ist die Deutsche Demokratische Republik in dem weltumspannenden Ringen um den Frieden allseitig engagiert. Und das wird so bleiben.

Ich bitte Sie, mit mir das Glas zu erheben und zu trinken - auf die weitere gedeihliche Entwicklung der Beziehungen zwischen unseren Staaten; - auf Ihr Wohl, Herr Minister, sowie das aller verehrten Anwesenden.

## Quinzième anniversaire de l'Institut Régional pour la Coopération transfrontalière

A l'occasion du quinzième anniversaire de la fondation de l'IRI (Institut régional pour la coopération transfrontalière) un colloque a été organisé le 21 novembre 1986 au Centre européen de Kirchberg.

L'IRI a été fondé le 15 octobre 1971 à Luxembourg à l'initiative d'Européens convaincus et de l'Académie Européenne d'Otzenhausen.

Regroupant des représentants des milieux politiques, économiques et syndicaux, l'IRI s'est donné pour objectif de favoriser la coopération entre régions frontalières, développer la grande région Sarre - Lorraine - Luxembourg - Palatinat occidental, puis plus tard la province du Luxembourg belge.

Au cours du colloque les personnalités suivantes ont pris la parole: Monsieur Willy Dondelinger, Président de l'IRI, Monsieur Hubertus Rolshoven, Président fondateur et vice-président de l'IRI, Monsieur Pierre Ferrari, représentant

Monsieur Jean-Marie Rausch, maire de Metz, président du conseil parlementaire interrégional, Monsieur André Rosinot, ministre délégué chargé des relations avec le parlement, maire de Nancy, Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, le professeur Richard J. Meiser, président de l'Université de Sarre, Monsieur Emmanuel Tesch, président de la Chambre de Commerce de Luxembourg, Monsieur Mario Castegnaro, vice-président du conseil syndical interrégional Saar-Lor-Lux, Monsieur Ludwig Weber, président de la Chambre des Métiers de Trèves, Monsieur Carl-Ludwig Wagner, ministre des Finances et chargé des affaires européennes de Rhénanie-Palatinat, Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, vice-président de la Chambre des représentants de Belgique, Monsieur Ottokar Hahn, président du consortium bancaire Saar-Lor-Lux, et Monsieur Norbert von Kunitzki, vice-président de l'IRI. Le colloque a été clôturé par un discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, sur le thème: Luxembourg, patrie de l'IRI. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.



La célébration du quinzième anniversaire de l'IRI nous donne aujourd'hui l'occasion de féliciter et de remercier tous ceux qui, au cours de ces quinze ans, n'ont pas hésité à s'engager pour l'idée de promouvoir la collaboration transfrontalière entre régions. Ils ont travaillé, et parfois lutté, pour que cette idée, précieuse tant pour ses implications économiques que culturelles, prenne vie, soit acceptée et soutenue, et entre dans un processus de réalisation concrète.

Ils sont tous conscients qu'ils ont trouvé en l'IRI un moyen idéal pour contribuer, de façon discrète mais réaliste et efficace, à la grande oeuvre de l'intégration européenne. Le grand problème de l'Europe, ce sont ses frontières intérieures, qui délimitent le domaine d'application des lois et réglementations nationales, et qui laissent au citoyen le sentiment de se rendre en pays étranger quand il les franchit. L'action de l'IRI conduit non pas à abolir ces frontières, mais bien à les rendre plus douces, moins voyantes, en promouvant cette coopération interrégionale qui doit aboutir à banaliser les échanges économiques et culturels transfrontaliers, et permettre de la sorte que citoyens et entreprises acquièrent progressivement le sentiment d'appartenir à une communauté qui dépasse les frontières politiques.

Seul Etat souverain à faire partie intégralement de la zone opérationnelle de l'IRI, le Grand-Duché de Luxembourg y occupe nécessairement une position particulière. En accueillant depuis 1981 le secrétariat général de l'IRI, le Luxembourg est devenu son pays hôte. Peut-il pour autant prétendre à en être la patrie? Suffirait-il pour cela que l'IRI ait son siège à Luxembourg et soit enregistré comme association sans but lucratif à Luxembourg? Je ne pense pas que ces attributs puissent être déterminants à tel point. Même un institut pour la coopération régionale dans les régions frontalières est bien obligé de choisir son siège dans une des régions, mais il n'en reste pas moins qu'il est par nature une émanation de l'ensemble de ces régions, et ne peut être fidèle à ses objectifs que si dans chacune d'elles des hommes se mobilisent, qui si des projets sont mis en route qui les concernent toutes et qui les intéressent toutes.

Pour un institut tel que l'IRI, le secrétariat général ne saurait donc jouer qu'un rôle de coordination, la volonté de collaborer devant tenir ses racines non seulement dans une des régions, mais dans chacune d'elles. L'adresse luxembourgeoise de l'IRI saurait tout au plus être l'indice de quelque rôle particulier joué par le Grand-Duché de Luxembourg au sein de l'IRI.

Je crois que, si le Luxembourg veut se prévaloir du qualificatif de patrie de l'IRI, il faudra faire valoir des arguments mieux fondés, soit dans la place particulière qu'occupe ce pays dans la Grande Région, soit dans le rôle qu'ont pu jouer des Luxembourgeois dans la genèse de l'institut et dans son développement ultérieur.

Ce n'est pas une chose banale que les régions frontalières de plusieurs pays se préoccupent de façon prioritaire de la coopération transfrontalière. Cette aspiration doit tenir ses raisons dans quelque sentiment d'appartenance commune qui est loin de se retrouver de façon similaire dans des régions comparables. Ce sont des raisons, d'ordre historique, géographique, culturel et économique, que je me propose d'analyser brièvement, afin de dégager quelques traits communs de la Grande Région Saar-Lor-Lux-

Trèves-Palatinat occidental et de mettre en évidence le rôle luxembourgeois.

Du point de vue géographique, je voudrais d'abord souligner que le Grand-Duché de Luxembourg ne représente qu'une très faible partie de la superficie, aussi bien que de la population totale. Même au niveau régional, le Luxembourg, s'il n'est plus à considérer comme quantité négligeable, demeure pourtant un partenaire modeste. En revanche, ce qui saute aux yeux en regardant la carte de la Grande Région, c'est la situation centrale du Grand-Duché de Luxembourg. Cette position nous confère même un peu le sentiment que c'est autour de ce noyau, en regroupant en un ensemble les régions voisines, que s'est construit ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la Grande Région.

Cette construction géographique doit cependant avoir à son tour des raisons plus profondes, que nous pouvons chercher en premier lieu dans l'histoire de la région. Si nous avons l'audace de remonter jusqu'au delà de 1659 et le traité des Pyrénées, nous retrouvons un Duché de Luxembourg qui comprenait à l'époque une partie bien étendue de la région. Aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest ou au Sud, le Duché comprenait des territoires qui aujourd'hui font partie intégrante de la Belgique, de l'Allemagne ou de la France. Je ne veux pas, loin de là, aller chercher dans l'ancien Duché de Luxembourg l'unique prédécesseur de la Grande Région, ni encore moins récupérer l'IRI pour reconstituer dans l'esprit une communauté historique qui est depuis longtemps dépassée par la réalité et qui n'a d'ailleurs jamais constitué une véritable entité nationale. Le Duché de Luxembourg, dans sa plus grande étendue, n'a de toute façon jamais compris plus que la moitié du territoire qui nous préoccupe. Cependant je crois que je peux à juste titre affirmer qu'au sien de l'ancien Duché, le bilinguisme et l'absence de frontières politiques ont favorisé les échanges de toutes natures entre les habitants qui appartenaient à des cultures somme toute très différentes, et ont ainsi été à l'origine d'une tradition pluriculturelle qui est restée ancrée dans les mentalités, et qui peut expliquer l'ouverture d'esprit de ceux qui tiennent tant aujourd'hui à établir la coopération au-delà des frontières.

C'est donc dans sa dimension culturelle, beaucoup plus que politique, que le passé historique permet d'attribuer un rôle spécifique à l'entité luxembourgeoise. C'est au niveau culturel aussi que le Grand-Duché de Luxembourg occupe aujourd'hui encore une position de charnière à l'intérieure de la Grande Région. Parlant entre eux leur propre langue, les Luxembourgeois pratiquent presque tous couramment à la fois le français et l'allemand. Ils n'ont pas besoin de traducteur pour s'entretenir avec leurs voisins, ils lisent la presse et la littérature aussi bien francophone que germanophone, et ils suivent les programmes de télévision de tous leurs pays voisins. Se sentant parfois à l'étroit à l'intérieur de leurs frontières, ils regardent naturellement au-delà. Les étudiants fréquentent des universités voisines et restent toujours attachés à la ville et au pays qui les a accueillis. Il est enfin tout à fait caractéristique que Radio-Télé-Luxembourg s'est développée, avec ses divers programmes de radio et de télévision, au point de devenir le centre audiovisuel de toute la Grande Région.

Les Luxembourgeois avec leur besoin vital d'échanges avec l'étranger, représentent sans doute un pôle dynami-

que qui contribue à créer un environnement pluriculturel dans toute la région. L'ouverture d'esprit qui en résulte s'exprime notamment dans la popularité de l'idée européenne dans cette région, et dans la volonté de collaboration transfrontalière au sein de l'IRI.

Je voudrais encore une fois remonter dans le temps pour montrer à l'aide d'un illustre exemple comment la salutaire rencontre des différentes cultures dans la région frontalière peut se trouver à l'origine de cet état d'esprit. Comme cas de figure, personne je crois ne se prêterait mieux que Robert Schuman, dont nous célébrons cette année le centenaire de la naissance. Le père de Robert Schuman est né à Evrange en France près de la frontière luxembourgeoise. La mère était Luxembourgeoise, mais sa famille allait vivre non loin en Belgique. Robert Schuman lui-même est né à Luxembourg, mais de nationalité allemande. Il a passé sa jeunesse au Grand-Duché, pour absoluer ses études en Allemagne et retourner enfin en Lorraine et devenir Français en 1918. Ce grand Européen a été le fruit de la multiplicité culturelle de la Grande Région, ce qui a sans doute contribué à faire de lui un des pères fondateurs de la CECA et des Communautés Européennes.

L'oeuvre de Robert Schuman allait d'ailleurs concerner de premier chef cette région, qui constituait un des principaux bassins de l'industrie sidérurgique en Europe, sectionnée cependant par les frontières douanières. L'avènement de la CECA a continué à renforcer la cohésion économique de la région. L'industrie sidérurgique constitue en effet au vingtième siècle le principal trait commun de celle-ci. Elle a joué un rôle déterminant dans le développement industriel tant de la Lorraine que de la Sarre, du Grand-Duché de Luxembourg ou du Sud de la Province du Luxembourg belge, et c'est celle qui confère à l'ensemble de la région une certaine unité économique et sociale. Elle a été à l'origine de la richesse, et son déclin actuel ne manque pas de créer des problèmes sociaux similaires dans chacune des régions.

Petite économie ouverte, obligé à chercher des partenaires à l'étranger, le Luxembourg n'a pas manqué de jouer un rôle dynamique au niveau des échanges commerciaux interrégionaux. La prédominance de l'industrie sidérurgique dans l'économie luxembourgeoise a eu pour effet de

situer encore plus profondément le Grand-Duché au sein de la Grande Région. Ce sont d'ailleurs les milieux des affaires, et notamment les sidérurgistes, qui ont été parmi les premiers au Luxembourg à vouloir promouvoir de façon systématique les liens économiques et culturels entre les régions avoisinantes, et ont reconnu en l'IRI, il y a quinze ans, un moyen approprié de le faire. S'ils ont été nombreux à adhérer à cette idée, je ne voudrais cependant pas prétendre que l'IRI est un produit qui porte le label luxembourgeois. L'IRI est né de l'aspiration commune d'hommes entreprenants, venant de chacune des régions concernées, et les mérites dans sa genèse du Président Fondateur sont essentiels. Des Luxembourgeois ont pour leur part été actifs dès la première heure, et sans doute le retour à la Présidence du Gouvernement de Pierre WERNER a-t-il valu à l'IRI un appui particulier de la part du Gouvernement luxembourgeois. L'engagement avec lequel vous-même, Monsieur le Président, conduisez depuis peu l'institut est une preuve supplémentaire de la conviction luxembourgeoise quant à l'intérêt majeur des objectifs poursuivis par celui-ci.

Toutefois je pense que ce serait mal évaluer les mérites des membres originaires de chacune des régions que de vouloir baser sur une présence active des Luxembourgeois au sein de l'IRI la justification du titre de patrie de l'IRI pour leur pays. Le rôle joué par le Luxembourg sur le plan historique, culturel et économique me semble déjà plus approprié à invoquer comme argument. Non pas que le Luxembourg soit ou ait été de quelque façon prédominant, mais bien parce que, obligé à élargir son horizon au-delà des frontières, il attache une importance particulière aux échanges avec ses voisins.

Mais sans doute cette appellation de patrie est-elle censée concerner plus encore l'avenir que le passé! Le Grand-Duché de Luxembourg se porterait alors garant de la continuation des efforts de promouvoir la coopération interrégionale. Le Gouvernement s'engagerait à supporter fermement dans l'avenir comme par le passé, l'action de l'IRI. Si tel est le cas, je crois que je peux sans hésiter souscrire à l'honneur que confère à mon pays le libellé de patrie, sous la réserve de ne vouloir léser aucune autre région qui aurait au moins autant de mérites.

## La libéralisation des marchés de capitaux dans la Communauté européenne

La conférence 1986 du Forex Club Luxembourg, qui avait pour thème la libéralisation des marchés de capitaux dans la Communauté européenne a eu lieu le 25 novembre 1986 au Centre européen de Kirchberg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier. Une allocution de bienvenue a été prononcée à cette occasion par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat. Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution.

John Maynard Keynes, qui n'est peut-être pas le père spirituel de toutes les personnalités à qui je souhaite une chaleureuse bienvenue à Luxembourg aujourd'hui, John Maynard Keynes a dit: «On exagère beaucoup la force des intérêts constitués par rapport à l'empire qu'acquiert progressivement les idées.»

Le Forex Club Luxembourg a choisi pour thème de sa conférence 1986 la libéralisation des marchés de capitaux en Europe, qui, il n'y a pas si longtemps, n'était qu'une idée des pères fondateurs du Marché Commun.

Après un premier élan au début des années soixante, l'idée s'estompa devant les intérêts constitués, mais l'évolution récente semble donner raison au grand économiste britannique.

Etait-ce l'effet du hasard que ce fut sous la présidence luxembourgeoise, qu'après plus de vingt ans d'immobilisme, le premier pas vers une libéralisation additionnelle fut effectué sur le plan communautaire il y a tout juste un an, par une directive concernant les organismes de placement collectif?

Il est vrai que la vague de libéralisation initiée au début des années 80 par les mouvements de dérégulation des marchés financiers aux Etats-Unis avait conquis par la suite plusieurs marchés européens nationaux dont les plus importants.

Il y a tout juste une huitaine, le Conseil des Ministres de l'Economie et des Finances des douze pays de la Communauté a fait un deuxième pas dans la même direction par l'adoption d'une directive concernant la libération inconditionnelle des crédits commerciaux, l'acquisition de titres à moyen et à long terme, ainsi que l'admission aux marchés de capitaux d'actions et d'obligations cotées et d'organismes de placements précédemment libérés.

Ce pas reste bien sûr modeste, mais n'est-il pas encourageant que cette directive ait pu être adoptée en novembre alors qu'elle ne fût présentée qu'en juillet de cette année-ci!

Des étapes plus hardies et substantielles sont promises par la Commission pour le très proche avenir afin d'aboutir à une complète libération des flux de capitaux dans le cadre d'un marché intérieur unifié en 1992.

Je ne veux point être un Thomas l'incrédule en un domaine où les Luxembourgeois n'ont jamais eu besoin d'être converti. Nos contraintes naturelles et structurelles nous ont rendu des adeptes de la libre circulation des capitaux dès avant la grande récession, comme en témoignent les lois de 1929 qui sont à la base du statut des sociétés holding ainsi que de la vocation internationale de notre bourse de valeurs.

Je serais injuste face aux réalités historiques si je niais la contribution des restrictions imposées aux capitaux dans d'autres pays, au développement d'une place financière internationale à Luxembourg. Ce développement a entre-temps largement dépassé le stade où une abolition des mêmes restrictions et d'autres seraient susceptibles d'engendrer le déclin du centre financier.

Tous les Gouvernements luxembourgeois se sont promis de maintenir et de développer un secteur qui apporte 50 %

de plus à notre économie que ne le fait le plus grand centre financier mondial, Londres, à l'économie de son pays d'implantation.

La loi des finances pour l'exercice 1987 apporte un témoignage supplémentaire à cet effet par de multiples mesures spécifiquement destinées à développer des activités effectuées à partir de Luxembourg.

Je ne sais pas si le double marché des changes de l'UEBL, dont certains amis semblent vouloir faire une cible favorite dans la lutte pour des marchés plus libres, surgira dans la discussion de ce soir comme le monstre écossais pendant le mois d'août? Toujours est-il qu'un rapport récent de l'OCDE n'a pu trouver d'autres défauts à notre double marché en fonction normale, que de renchérir des opérations sans les prohibant ouvertement. Malheureusement pour les pourfendeurs du système du double marché, la même constatation s'applique selon le rapport à l'obligation de constituer des dépôts auprès d'une banque centrale, ou les pénalités d'intérêts, ou des mesures fiscales, ou encore l'instauration de files d'attentes.

Mais, emporté par l'intérêt du sujet, je suis en train de dépasser le cadre d'une introduction. Or, des orfèvres en la matière vous attendent, des hommes occupants des fonctions dirigeantes et des rôles clé dans la pratique journalière des marchés de capitaux européens et internationaux.

Au-delà de leurs divergences d'opinion, qui seront certainement pleines de nuances et d'enseignements, je constate que les conférenciers d'aujourd'hui sont tous unis par une même passion, le service d'une Europe plus unie.

Conformément à sa tradition le Forex Club Luxembourg s'est ainsi assuré d'avance de la réussite de sa conférence par la qualité des intervenants.

Je l'en remercie et je suis convaincu qu'il sera honoré de ses efforts par un débat aussi passionnant qu'enrichissant.

## Pôle européen de développement

La Commission des Communautés Européennes a pris le 5 novembre 1986 la décision d'accorder une suite favorable à un premier ensemble de demandes que lui ont adressées les autorités des trois pays associés dans la mise en oeuvre du «pôle européen de développement des trois frontières»: la Belgique, le Luxembourg et la France.

Ces trois pays ont décidé, le 19 juillet 1985, de créer un pôle de développement dans les bassins sidérurgiques contigus d'Aubange, Longwy, Rodange. Ce projet prévoit la création d'un parc d'activités de 400 ha. Celui-ci comprendra un régime douanier spécifique, un magasin franc et un trafic de perfectionnement actif. Le projet comporte également un désenclavement du site par le développement des infrastructures routières et ferroviaires, le développement des activités de recherche et d'enseignement liées aux innovations technologiques, la réhabilitation des friches industrielles.

En février 1986, une délégation de ces trois pays avait remis à la Commission des Communautés Européennes un

ensemble de trois programmes nationaux d'intérêt communautaire élaborés de façon coordonnée sur la base du nouveau règlement FEDER. A cette occasion la Commission avait déclaré qu'elle enregistrait comme un fait positif cette initiative qui tire partie de la similitude des problèmes de reconversion posés aux bassins sidérurgiques concernés et des perspectives offertes par un accroissement du trafic transfrontalier.

La Commission a procédé à une analyse détaillée des zones concernées par ce projet. Au terme de cet examen, elle reconnaît que ces régions sont confrontées à des problèmes particuliers de reconversion industrielle. Une réponse commune et coordonnée à ces problèmes, élaborée dans le cadre d'un pôle de développement, qui permettra d'apporter des solutions aux difficultés économiques de la région, présente un intérêt certain du point de vue de l'intégration européenne.

La Commission a donc décidé d'accorder une dérogation visant à porter à 30 % le plafond des aides aux inves-

tissements dans le pôle et de donner son accord de principe à la possibilité de cumuler les aides nationales à finalité régionale et les financements du FEDER, en respectant le plafond de 30 % ci-dessus mentionné.

Par ailleurs, la Commission a pris acte que les autorités des trois Etats membres se réservent la possibilité de lui notifier les projets d'investissements individuels pour lesquels, d'un commun accord, ces autorités jugeraient nécessaires d'octroyer les aides d'intensité supérieure à ce plafond. La Commission fera diligence pour examiner la compatibilité avec les objectifs communautaires du niveau des aides préconisées dans ce cas.

La Commission poursuit l'étude des demandes d'intervention du FEDER et elle compte pouvoir annoncer ses décisions dans les meilleurs délais.

La Commission attache beaucoup d'attention à cette initiative qui correspond à deux priorités de l'action structurelle qu'elle considère très importantes: le renforcement des actions structurelles communautaires en faveur des bassins de restructuration sidérurgiques, au sujet duquel une communication a été faite au Conseil le 16 juillet 1985; une coordination accrue, sur la base de projets d'infrastructures et d'investissements de caractère transfrontalier.

La Commission se félicite enfin de pouvoir appuyer concrètement un projet comme le «pôle européen de développement des trois frontières» qui prend appui, à la base, sur les potentialités et les efforts des acteurs locaux.

A la suite de la décision de la Commission des Communautés Européennes, les Ministères de l'Economie et des

Finances luxembourgeois ont publié le communiqué suivant:

### Pôle européen de développement

En date du 5 novembre 1986 la Commission des Communautés Européennes vient de décider d'accorder une suite favorable au projet de pôle européen de développement Longwy/Athus/Rodange.

En matière d'aide à l'investissement, elle a notamment décidé de porter à 30 %, en équivalent subvention net, le plafond des aides dont peuvent bénéficier les investissements effectués dans le pôle. Cette décision permettra au Grand-Duché de cumuler les aides nationales à finalité régionale (loi-cadre) et les financements du FEDER jusqu'à concurrence d'un plafond d'aide brute de 37,5 %.

La Commission poursuit par ailleurs l'étude des demandes d'intervention et elle saisira le comité de gestion FEDER à l'occasion de la prochaine réunion prévue pour fin novembre. En cas d'avis favorable du comité une décision définitive, portant sur l'ensemble du programme quinquennal, pourra intervenir dès le début du mois de décembre.

Par la présente, le Gouvernement luxembourgeois se félicite de l'appui que la Commission vient d'accorder au pôle européen et il espère que les travaux effectués au cours des dix-huits derniers mois pourront maintenant être concrétisés sous forme d'implantation d'activités nouvelles venant renforcer la structure économique d'une région sidérurgique en reconversion.

## Quatrième conférence ministérielle EUREKA à Stockholm

La quatrième conférence ministérielle EUREKA s'est tenue le 17 décembre à Stockholm sous la présidence de Monsieur Thage G. Peterson, Ministre suédois de l'Industrie.

Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse et par Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie.

La conférence a constaté un intérêt croissant de l'industrie européenne pour EUREKA et pour la coopération internationale en matière de recherche-développement, intérêt qui est documenté par un nombre croissant de projets de bonne qualité.

37 projets nouveaux ont obtenu le statut Eureka portant la valeur totale des projets à quelque 3 milliards d'ECU.

La conférence a également pris note des progrès réalisés par les 72 projets EUREKA en cours.

La délégation luxembourgeoise s'est félicitée du progrès des projets à participation luxembourgeoise en cours, dont le projet CERISE (Centre Européen de Recherche en Images de Synthèse), mis en oeuvre par RTL-Productions et une entreprise française.

Ensemble avec la délégation finlandaise, la délégation luxembourgeoise a annoncé que les gouvernements luxem-

bourgeois et finlandais ont accordé le statut EUREKA à un nouveau projet qui sera mis en oeuvre par l'entreprise Hydrolux Hydraulic Systems, S.à.r.l., et Neles OY Lokomec, filiale du groupe industriel finlandais Rauma Repola.

Hydrolux S.à.r.l. est une jeune entreprise luxembourgeoise, créée en 1982, spécialisée dans le développement et la fabrication de systèmes hydrauliques destinées en particulier aux machines de moulage par injection. Hydrolux occupe actuellement une cinquantaine de personnes.

Le projet Eureka vise le développement d'un système mécatronique de régulation et de contrôle à distance pour véhicules hydrauliques, destinés en particulier à l'exploitation forestière et marine.

Le projet a une durée prévisible de 4 années et implique a un coût total de l'ordre de 2,1 millions d'ECU.

La conférence ministérielle a par ailleurs décidé de renforcer les efforts visant l'élimination des obstacles au commerce dans le domaine des produits et services de haute technologie. Cette ouverture des marchés permettra d'améliorer la compétitivité de l'industrie européenne dans les domaines en cause.

Des efforts supplémentaires seront également entrepris en vue de mobiliser des ressources financières privées additionnelles au profit des projets Eureka.



Un programme d'action visant le perfectionnement des cadres en matière de coopération internationale a été lancé à l'initiative du Royaume-Uni.

Enfin, une base de données pilote contenant des informations sur l'ensemble des projets et propositions Eureka

a été mise au point par le Secrétariat d'Eureka établi à Bruxelles.

Ces informations sont accessibles dès-à-présent aux entreprises et centre de recherche au Ministère de l'Economie, Service de l'Industrie. La mise en place d'un système de courrier électronique permettant l'accès en ligne de la base de données est prévue pour le début de 1987.

## Symposium européen sur l'édition électronique

Du 5 au 7 novembre s'est déroulé au Centre européen de Kirchberg un symposium européen sur l'édition électronique, organisé, par la Commission des Communautés Européennes. Lors de l'ouverture de ce symposium, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a prononcé l'allocution suivante:

Pour quelques jours vous serez réunis pour réfléchir ensemble sur un certain nombre de questions qui se posent au sujet de l'édition électronique. Je tiens d'abord à féliciter la Commission des Communautés Européennes pour le choix de ce sujet. L'édition électronique représente un secteur clé, qui se trouve en pleine extension, et qui constitue un enjeu essentiel pour l'avenir. Je suis dès à présent convaincu que cette initiative judicieuse sera couronnée d'un franc succès.

Je voudrais également remercier la Commission d'avoir choisi Luxembourg comme cité d'accueil. En agissant ainsi elle contribue une nouvelle fois à souligner le rôle primordial de notre capitale en tant que centre de conférences international. En même temps elle me procure cette agréable mission de souhaiter la bienvenue à tous les participants. Je suis sûr qu'ils auront l'occasion d'assister à des exposés passionnants et à des discussions enrichissantes. J'espère qu'ils passeront un très agréable séjour, également pendant les moments de distraction que leur laissera le programme de travail bien fourni.

Le sujet dont vous traiterez au cours des prochains jours se situe à l'intersection de plusieurs domaines qui reviennent, depuis quelques années, régulièrement à la une de l'actualité. En matière de télécommunications, des moyens de communication de masse ou encore de la bureautique, l'application de nouvelles technologies, toujours plus perfectionnées, implique en effet des changements profonds et ouvre de nouveaux horizons.

Un individu assis devant un écran de télévision, maniant un clavier afin de consulter l'annuaire téléphonique, l'employé de bureau qui transmet en quelques secondes un document écrit à l'autre bout du monde grâce au télécopieur, un journaliste qui visualise son article sur moniteur afin d'y apporter une modification de dernière minute, en fonction de l'actualité, toutes ces configurations auraient, il y a à peine une vingtaine d'années, relevé de la vision futuriste. Aujourd'hui tout cela est devenu réaliste.

Or la télématique, la télécopie, le traitement de texte ne sont que quelques-uns parmi une panoplie de nouveaux moyens, qui n'ont en commun pas seulement leur application récente. Ils ont tous recours à la même technologie, et surtout ils sont tous destinés à traiter la même

matière. Cette matière, c'est l'information. L'information qui est devenue un produit et qui devient de plus en plus souvent une marchandise. Les nouveaux moyens s'appliquent à un nouveau marché qui est peut-être celui du vingt-et-unième siècle: le marché de l'information.

C'est en effet autour de l'information, de sa collection, de son stockage, de son traitement, de sa commercialisation et de sa transmission que tournent une bonne part des applications des nouvelles technologies.

L'édition électronique se situe aux derniers stades de ce processus; elle intervient au moment où le produit information est mis sur le marché. Cette opération d'édition peut d'ailleurs prendre des formes très différentes selon les demandeurs. Au niveau de la presse écrite, le recours à l'édition électronique ne changera guère la nature, ni même l'aspect extérieur d'un journal. Tout au plus le lecteur remarquera l'apparition de la photo couleur. Pourtant, derrière les coulisses le processus de haute production sera bouleversé. Au plus haut stade de l'intégration, le texte produit par le journaliste sera imprimé sans devoir être recopié. Seul son aspect optique subira des modifications pour la mise en page.

L'édition électronique serait-elle dès lors destructrice d'emplois? Rien n'est moins sûr puisque les pertes éventuelles au niveau de l'édition et de la presse écrite, causées non pas par une baisse de l'activité mais par les progrès au niveau de la productivité, devraient sans trop de peine être compensées dans les nouvelles branches du marché de l'information.

Les services de la presse écrite seront à l'avenir complétés par ceux offerts au niveau des réseaux vidéotex publics, qui sont aménagés dans de nombreux pays. Des banques de données peuvent désormais être consultées par l'intermédiaire du téléphone et d'une infrastructure minimale comprenant clavier et écran de télévision. Les informations sont éditées, mais ne sont pas imprimées. Le lecteur a conscience que ce type d'édition est purement électronique.

L'introduction de ces réseaux est récente, ils constituent un marché en extension où est traitée notamment, mais pas exclusivement, l'information. Le grand public y a la possibilité d'acheter l'information qu'il souhaite. Mais les tarifs sont modérés, à la mesure de la valeur de l'information.

Le vrai marché de l'information reste, à l'insu de l'homme de la rue, réservé au monde très sélectif des affaires. Si en effet l'information sur commande peut consti-

tuer un service très utile pour tout individu, elle devient de plus en plus souvent d'une importance cruciale pour l'industriel ou le négociant. L'accès rapide à une information fiable peut économiser des semaines de recherches, décider de la signature d'un contrat et signifier des gains ou des pertes considérables. La valeur de l'information dans les domaines financier scientifique, industriel et commercial justifie la constitution et la conservation de gigantesques banques de données qui peuvent être consultées immédiatement par les décideurs dans le monde entier, moyennant rémunération. Ce nouveau marché, né grâce au progrès de la technologie des télécommunications, demande des investissements coûteux à tous les niveaux. L'information, tenue disponible en ligne dans l'ordinateur, passera par les câbles et sera peut-être transmise d'un satellite à un autre au-delà des océans. Les installations nécessaires sont loin d'être banales.

Les infrastructures sophistiquées qui constituent le support des transferts de l'information constituent un marché croissant qui représente évidemment un enjeu économique de première importance pour les entreprises de télécommunications. L'extension rapide du marché de l'information exige de nouvelles capacités, alors que des technologies toujours plus performantes sont en préparation pour venir surclasser le matériel en place. Les entreprises se livrent à une concurrence exacerbée pour ce marché lucratif.

Mais ce n'est pas le seul intérêt économique en jeu. Le traitement et le stockage de l'information exigent des ordinateurs à grande capacité et des logiciels adaptés.

L'offre même de l'information constitue un marché qui en est encore à ses débuts. Les banques de données représentent un terrain qui est encore largement inexploité, notamment en Europe, et qui permet la réalisation de profits importants.

Enfin le développement rapide de l'offre présente un avantage certain pour les demandeurs potentiels. L'importance cruciale que peut avoir une information correcte et rapide rend les entreprises dépendantes de l'existence de bonnes banques de données au niveau de leur secteur et de leur pays. L'accès à une banque peut se révéler comme facteur décisif dans bien des cas.

## Luxembourg, place financière internationale

A l'occasion du 32<sup>e</sup> colloque financier organisé le 14 novembre à Francfort par le périodique «Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen» sur le sujet «Les places financières internationales», Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, a traité de la place financière de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances.

### «Internationale Finanzplätze, Luxemburg»

Ich freue mich, auch dieses Jahr wieder an der kreditpolitischen Tagung teilzunehmen. Dies besonders wegen des Themas «Internationale Finanzplätze», zu denen Luxemburg ja zählt. Ich möchte zuerst den Finanzplatz Luxemburg kurz skizzieren, an seinen Stellenwert sowohl in der Gesamtwirtschaft meines Landes wie im Vergleich zu den internationalen Finanzmärkten erinnern.

Un marché de l'information qui fonctionne rondement, avec une offre de qualité et une demande dynamique qui se stimulent mutuellement, appuyé sur une infrastructure constamment à la pointe du progrès, tant au niveau du hardware que du software, constituera à l'avenir un atout appréciable.

L'Europe devra chercher les moyens pour réduire son retard considérable dans ce domaine. Car s'il est vrai que l'une ou l'autre entreprise européenne peut efficacement rivaliser avec ses concurrents américains ou japonais pour des produits particuliers, il n'en reste pas moins qu'au niveau du marché global des technologies de l'information, l'Europe ne suit qu'à distance, alors qu'au niveau des banques de données, elle ne fait que débiter.

La Commission des Communautés Européennes a un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre du rattrapage. Elle l'a pleinement saisi en lançant son programme ESPRIT, qui est reconnu partout comme un grand succès. La Commission a réussi à faire comprendre aux entreprises européennes la nécessité de coordonner leurs efforts. L'intensité en recherche et développement des produits relevant de la technologie de l'information ne permet pas aux entreprises européennes de s'appuyer sur leur seul marché national, qui constitue un débouché insuffisant pour rentabiliser les investissements encourus. La collaboration au niveau de la recherche et du développement, l'adoption de normes communes et l'unification du marché européen constituent le préalable au développement d'une industrie compétitive dans ce domaine en Europe. La poursuite du programme ESPRIT permettra sans doute d'avancer encore plus loin dans cette direction.

Une fois de plus il s'avère que des défis économiques et technologiques que nous réserve l'avenir, l'Europe n'en sortira indemne que si elle est unie. L'action de la Commission, la coordination entre les Gouvernements nationaux, la collaboration entre les entreprises sont nécessaires si nous voulons à armes égales affronter les Etats-Unis et le Japon sur les marchés mondiaux des technologies de pointe.

Notre marché intérieur doit être unifié pour assurer à nos industries un marché domestique suffisamment étendu. C'est seulement de cette manière que l'Europe peut reconquérir et défendre efficacement la place qui est la sienne dans l'économie mondiale.

Alsdann möchte ich einige Fragen der zukünftigen Entwicklung am Platz aus Regierungsperspektive erörtern.

Der Finanzplatz ist für die Wohlfahrt Luxemburgs zu einem der wichtigsten Beiträge geworden. Während Jahrzehnten war es vor allem der Stahl, der das Land bereicherte. In den siebziger Jahren jedoch, zu einer Zeit wo externe Schocks die Weltwirtschaft erschütterten, übernahm der Finanzplatz die Führung als treibende Kraft der Luxemburger Wirtschaft und trug weitgehend zur Erhaltung eines hohen Beschäftigungsgrades und der Gesundheit der Staatsfinanzen bei.

Heute ist unsere Stahlindustrie, dank eines gewaltigen Anpassungsprozesses, finanziert durch nationale Solidarität, wiederum konkurrenzfähig und gewinnerschöpfend;

jedoch ist ihre Bedeutung für die Gesamtwirtschaft notgedrungen geschrumpft. Die Industrie im allgemeinen konnte sich im Rahmen einer systematischen Politik von Anreizen zu neuen Investitionen weitgehend diversifizieren. Aber mit weit grösserer Dynamik hat sich der Dienstleistungssektor und vor allem der Finanzsektor entwickelt. Dies geht aus folgenden Zahlen deutlich hervor: während der Anteil der Industrie am Bruttoinlandsprodukt von 43 Prozent im Jahr 1970 auf 25 Prozent im Jahr 1983 gefallen ist, hat sich der Anteil der Dienstleistungen im gleichen Zeitraum von 33 Prozent auf 43 Prozent erhöht. Dabei fiel der Anteil des Stahlsektors von 27 Prozent auf 11 Prozent und derjenige der Banken und Versicherungen stieg von 4,5 Prozent auf 13 Prozent. In Bezug auf Beschäftigung ist der Finanzsektor mit seinen angrenzenden Dienstleistungen wie Wirtschaftsprüfer, Dealer usw. ein ebenso grosser Arbeitgeber wie der Stahlsektor oder der öffentliche Dienst, d.h. er beschäftigt zwischen 13.000 und 15.000 Menschen.

Erwähnenswert ist schliesslich auch noch, dass der Finanzsektor zur Kompensierung von unserem Aussenhandelsdefizit beiträgt, das seit der Reduzierung der Stahlproduktion, aber auch seit der Entwicklung des tertiären Sektors, strukturell und chronisch geworden ist. Der Finanzplatz erlaubt Luxemburg dementsprechend einen hohen Ueberschuss der Bilanz der laufenden Transaktionen.

Am 30. September 1986 zählt der Bankplatz Luxemburg 201 Kreditinstitute, von denen 122 das eigentliche Bankenstatut geniessen. Die anderen sind einerseits 21 Finanzinstitute ohne Bankcharakter, die oft in besonderen Geschäftssparten wie Leasing oder Factoring spezialisiert sind und andererseits 58 kleine Landwirtschaftskassen, die im Agrarkredit spezialisiert sind. Vom Geschäftsvolumen wie vom Beschäftigungsgrad her sind es jedoch die 122 eigentlichen Banken denen die grösste Bedeutung zukommt; sie sind vornehmlich auf dem Euromarkt tätig.

So begreift auch die Liste der in Luxemburg ansässigen Banken, ausser einigen Instituten einheimischen Ursprungs, hauptsächlich die wichtigsten Namen aus den verschiedensten Ländern. Dass es sich um die wichtigsten Namen handelt, beruht zu einem grossen Teil auf der Einstellung der luxemburgischen Behörden, die in der Förderung des Finanzplatzes eine Politik des vorsichtigen Vorgehens in Sachen Niederlassungsgenehmigungen und die Ausübung einer kontinuierlichen Ueberwachung befolgt haben. Diese Politik hat es erlaubt, den Platz vor Schaden, infolge der Auswirkungen von Bankzwischenfällen im Ausland, zu bewahren.

Die von den Banken in Luxemburg entfaltete Aktivität spiegelt die Zusammensetzung der dort niedergelassenen Bankengemeinschaft wider. So lautet der weitaus grösste Teil der Bankgeschäfte auf Fremdwährungen und wird mit Ausländern gehandelt. Fast 90 Prozent der Bankenbilanzsumme, die fortan fast 400 Milliarden DM erreicht, sind in anderen Währungen als dem luxemburgischen Franken ausgedrückt. Das Gewicht der 30 deutschen Banken hat zur Folge, dass der Anteil der Euro-Geschäfte in DM mit etwas über einem Drittel in den Büchern der luxemburgischen Banken deutlich höher liegt als auf anderen internationalen Finanzplätzen, wodurch Luxemburg das bevorzugte Zentrum für Transaktionen in Euro-D-Mark ist. Der US-Dollar zieht fast gleich mit der DM und obwohl in

geringerem Ausmass, ist es gleichfalls möglich, eine verhältnismässig grosse Bedeutung des Schweizer Frankens in den Aktiva und Passiva in Euro-währungen der luxemburgischen Banken auszumachen. Das Geschäft der Luxemburger Banken in ECU ist hervorstechend: zum einen, ist die europäische Währungseinheit die viertgrösste Währung in den Bilanzen der Luxemburger Banken, wobei sie im Gesamt-Euromarkt lediglich an fünfter Stelle fungiert; zum anderen, ist die Verbindlichkeitsstruktur in ECU einmalig in Luxemburg, da nirgendwo anders der Anteil der Nichtbanken Einleger in ECU grösser ist als dort.

Geographisch gesehen, kommen die Mittel der Luxemburger Banken fast ausschliesslich aus den Industrieländern der OECD-Zone, insbesondere aus Westeuropa, während die Anteile Nordamerikas und Japans deutlich niedriger ausfallen. Die Refinanzierung im Mittleren Orient hat dagegen in Luxemburg nie die gleiche Rolle gespielt wie in anderen Finanzzentren. Diese geographische Struktur verleiht der Refinanzierung der luxemburgischen Banken eine grosse Stabilität.

Die Verwendung der Mittel durch die luxemburgischen Banken ist durch eine besonders stark ausgeprägte Tendenz, Kredite an Nichtbanken zu gewähren, gekennzeichnet, während hinsichtlich der geographischen Verteilung, die Aktiva der luxemburgischen Banken genau wie ihrerseits die Passiva, die Bedeutung der Guthaben gegenüber Westeuropa unterstreichen.

Mit einem Quasi-Stillstand des Wachstums der Euromärkte angesichts der internationalen Schuldenkrise und mit der Konkurrenz neuer Finanzzentren konfrontiert, haben sich die luxemburgischen Banken in den letzten Jahren entschlossen bemüht, ihre Tätigkeiten zu diversifizieren. Diese Bemühungen hatten zur Folge, dass die traditionellen Syndizierungen von grossen Eurokrediten nachliessen und die Geschäfte mit einer kleineren aber zahlreichen internationalen Privatkundschaft, insbesondere auf den Gebieten der Vermögensverwaltung und der Edelmetalle sich entwickelten. Die Ergebnisse dieser Diversifizierung spiegelt sich in den Betriebskonten der Banken wider, die das wachsende Volumen der Einnahmen in Form von Provisionen und sonstige Einnahmen für geleistete Kundendienste verzeichnen. Diese Art der Einkommen hat sich in zehn Jahren fast versechsfacht.

Schliesslich, sind seit einigen Jahren die internationalen Kapital- und Geldtransaktionen dadurch geprägt, dass sie immer mehr neue und verschiedene Formen annehmen. Der Trend der «securitization» - obwohl nicht so ausgeprägt wie an anderen Plätzen - ist auch an Luxemburg nicht vorbeigegangen und er spiegelt sich zum Teil in den Bankstatistiken wider. Die Forderungen der Banken an die Nichtbanken in Form von handelbaren verbrieften Instrumenten gegenüber traditionellen Bankkrediten haben sich in den letzten 5 Jahren mehr als verdoppelt und stehen jetzt 1 zu 2,5.

Ein ausgeglichener und vollständiger Finanzplatz hat jedoch nicht nur Banken; Luxemburg ist auch ein Börsenplatz, ein Investitions- und ein Verwaltungszentrum.

Die Luxemburger Börse hat ihre erste Sitzung am 6. Mai 1929 abgehalten, aber sie nahm ihren wirklichen Aufschwung und erreichte ihre internationalen Ausmasse dank

der Entstehung des Euro-Emissionsmarktes, für den sie das Haupt-Notierungszentrum geworden ist. Heute hält die offizielle Kursliste der Luxemburger Börse über 4.700 Notierungen fest, von denen der weitaus grösste Teil internationale Obligationsanleihen darstellt, zu denen eine beachtliche Anzahl von Notierungen vorwiegend ausländischer Aktien sowie eine wachsende Zahl von Investmentfonds hinzukommen. Die Luxemburger Börse allein gewährleistet die Notierung von mehr als 60 % der auf dem gesamten Euromarkt ausgegebenen Euro-Obligationen. Es gelang ihr insbesondere, sich das Quasi-Monopol der Obligationsemissionen in Rechnungseinheiten zu sichern. In dieser Hinsicht zieht sie Nutzen aus der schnellen Entwicklung des Ecu als Emissionswährung. Obwohl sie nicht die gleichen Ausmasse wie die Notierungen erreichen, so entwickeln sich doch die an der Luxemburger Börse getätigten Transaktionen weiterhin lebhaft mit einer Steigerungsrate von über 30 % in diesem Jahr. Der von der luxemburger Börse erzielte Erfolg ist insbesondere ihrer liberalen und informellen Reglementierung, dem vernünftigen Maklertarif sowie dem Geschick und Dynamismus ihrer Operateure zu verdanken. Eine weitere Senkung des Tarifs sowie eine Reform zur Belebung des Marktes in Form von Market Makern liegt heute dem Aufsichtsrat zur Entscheidung vor.

Seit 1981 wurde ein Goldfixing in Luxemburg eingeführt, was die auf dem Platz durch die Transaktionen mit Edelmetallen gewonnene Bedeutung widerspiegelt. Kürzlich haben die luxemburgischen Behörden ausserdem die erforderlichen rechtlichen Bedingungen geschaffen, um die Abwicklung der Termingeschäfte gleichfalls an der Börse zu gestatten.

Das Gewicht der Luxemburger Börse auf den internationalen Kapitalmärkten findet seine logische Folge im Wachstum anderer Aktivitäten des Platzes. So haben die luxemburgischen Banken, in enger Zusammenarbeit mit der Börse, seit jeher eine wichtige Rolle in der Syndizierung und Plazierung der Euro-Emissionen gespielt. Luxemburgische Kreditinstitute sind regelmässig in den Emissionskonsortien für mehr als ein Fünftel der Obligationsemissionen auf den Euromärkten präsent. Die Banken zeigen in dieser Hinsicht die gleiche Vorliebe wie die Börse für die Emissionen in Rechnungseinheiten, wodurch sie ihre Placierungskraft auf diesem Zukunftsbereich bezeugen.

Der gute Ruf Luxemburgs als Zentrum der internationalen Wertpapiermärkte ist um so verdienter als die internationale Clearing-Zentralstelle CEDEL dort ihren Sitz errichtet hat. Heute beteiligen sich mehr als 1.700 Institute aus 61 Ländern am System, das über 13.000 verschiedenen Titel verwaltet und das Werte von rund 140 Milliarden Dollar verwahrt. Zur Zeit wickelt CEDEL 14.000 Transaktionen pro Tag ab. Das Turnover von 1986 hat schon eine Trilliarde US \$ überschritten. Es ist gleichfalls in Luxemburg, wo die Verbindung zwischen CEDEL und EUROCLEAR der zweiten internationalen Zentralstelle für Wertpapierlieferung hergestellt wird.

Eine besonders schnelle Expansion hat sich kürzlich auf dem Gebiet der Investmentfonds bemerkbar gemacht, wodurch die in Luxemburg gewonnene Bedeutung der Vermögensverwaltung unterstrichen wird. Nach einer ersten Periode der Eingenommenheit für die Investmentfonds zu Beginn der 70er Jahre, wandte sich die Öffentlichkeit von dieser Anlageform ihrer Ersparnisse wieder ab, da sie

von einigen schlechten Erfahrungen entmutigt war und von den damals von den Geldmärkten angebotenen hohen Zinsen angezogen wurde. Zu Beginn der 80er Jahre kehrte sich diese Lage um, und der Luxemburger Platz wusste vollen Nutzen aus dem neuen Aufschwung der Kollektivanlageformeln für Ersparnisse zu ziehen.

Eine völlig überarbeitete Gesetzgebung vom 25. August 1983, die bereits die Vorschriften auf europäischer Ebene vorwegnimmt, bietet eine solide Grundlage für die Entwicklung der Investmentfonds und gestattet das völlig abgesicherte Funktionieren einer vielartigen Skala dieser Organismen. Das Gewerbe der Investitionsfonds kennt somit in Luxemburg Wachstumsraten, die an jene des Banksektors auf dem Höhepunkt seiner Entwicklung erinnern. Anfang 1980 gab es 74 luxemburgische Investitionsfonds; am 31. Oktober 1986 waren es 236 und neben diesen luxemburgischen Organismen, sind 31 ausländische Fonds in der offiziellen Liste der Organismen, die der Ueberwachung des «Institut Monétaire Luxembourgeois» unterworfen sind eingetragen. Es sei hervorgehoben, dass sich unter den zahlreichen neuen Fonds, die in den letzten Jahren geschaffen wurden, eine deutliche Tendenz zur Spezialisierung bemerkbar machte. Die Investmentfonds genießen ein günstiges Steuersystem, das ausgearbeitet wurde, um die Doppelbesteuerung der durch diese Unternehmen durchlaufenden Einnahmen zu vermeiden und das sich an das den Holding-Gesellschaften gewährte Steuerstatut anlehnt.

Der Sektor der Holding-Gesellschaften, der viel zur Entwicklung des Finanzplatzes Luxemburg beigetragen hat, spielt auch heute noch immer eine wichtige Rolle. Ueber 6.400 an der Zahl, mit einem Kapital von mehr als 25 Milliarden DM sind die Holding-Gesellschaften ein nützliches juristisches Mittel für die zentralisierte Verwaltung einer Unternehmensgruppe, auf die sowohl die bedeutendsten multinationalen Unternehmungsgruppen der Finanz-, Industrie- und Handelswelt, als auch bescheidene Familiengruppen zurückgreifen.

Die Entwicklung in Luxemburg der Investitionstätigkeiten und der Vermögensverwaltung, veranschaulicht durch die entsprechenden Aktivitäten der Banken und der Börse, durch die Zahl der Investmentfonds und der Holding-Gesellschaften, hat gleichfalls die Niederlassung auf dem Platz von spezialisierten Gesellschaften von Börsen- und Handelsmaklern, Finanzberatern, Wirtschaftsanalytikern, Rechtsexperten und Wirtschaftsprüfern nach sich gezogen. Die Beiträge all dieser Spezialisten zum Wachstum des Finanzplatzes, sei es in Form von Kenntnissen oder in Form von Einkommen, dürfen nicht unterschätzt werden.

Diese Photographie des Luxemburger Finanzplatzes sollte genügen um deutlich zu machen, welche Wichtigkeit jede Regierung der harmonischen Entwicklung des Platzes beimisst. Die laufend sich ändernde internationale und insbesondere finanzielle Umwelt fordert somit Wachsamkeit damit die Konkurrenzfähigkeit und die Attraktivität Luxemburgs weiterhin wachsen. Konkrete Aktionen sind verlangt um die Zukunft des Platzes zu sichern.

Die wohl am öftesten verlaublichste Kritik der Luxemburger Euro-Banker an die Adresse der Regierung - in der auch immer Bedenken gegenüber der Zukunft des Platzes zum Ausdruck kamen - nämlich diejenige einer zu hohen Steuerlast, ist jetzt aus dem Wege geräumt. In den zwei



kommenden Jahren wird die Regierung die grösste Steuerreform seit einigen Jahrzehnten durchführen. Die geplanten Steuersenkungen werden für 1987 über 6,3 % des öffentlichen Haushaltes oder 2,1 Prozent des Bruttoinlandsprodukts und für 1988 2,5 Prozent des Bruttoinlandsprodukts ausmachen.

Ein Grossteil der Massnahmen wird den Banken direkt oder indirekt zugute kommen und bisherige noch bestehende Hindernisse für gewisse Geschäftsarten wegschaffen. Insgesamt wird die Ertragsstruktur und das Ertragsvolumen der Banken sich noch verbessern nachdem die sehr heftige Konkurrenz auf den Weltmärkten zu sehr niedrigen Margen auf Kreditsyndizierungen und primären Obligationsemissionen geführt hat.

Ich möchte hier lediglich die wichtigsten Massnahmen aufführen: die Körperschaftsteuer wird von jetzt 40 Prozent auf 38 Prozent im nächsten Jahr und 36 Prozent im übernächsten Jahr reduziert; die sogenannte «Solidaritätssteuer» die zur Speisung des Arbeitslosenfonds dient, wird von 3 Prozent auf 2 Prozent der Körperschaftssteuer reduziert; die kommunale Gewerbesteuer wird erleichtert, die Freibeträge werden erhöht, und Fremdmittel werden nicht mehr voll zu dieser Steuer herangezogen; die «taxe d'abonnement», eine Steuer auf die von Luxemburger Gesellschaften emittierten Aktien und Obligationen in Höhe von 0,36 Prozent bzw. 0,2 Prozent bei Holdings wird abgeschafft; die Stempelsteuer in Höhe von 0,1 Prozent im Wechsel- und Emissionsgeschäft wird abgeschafft; die Lohnsummensteuer, eine vom Arbeitgeber getragene Steuer von 0,768 Prozent auf allen seinen ausgezahlten Löhnen und Gehältern wird abgeschafft; die persönliche Einkommenssteuer wird durch Anpassung des obersten Satzes, der Progression des Steuertarifs und durch Inflationsbereinigung des Tarifs erheblich reduziert; die persönliche «Solidaritätssteuer» wird von 7,5 Prozent auf 5 Prozent der Einkommenssteuer reduziert.

Als repräsentatives Beispiel einer Begutachtung dieses Massnahmenpakets durch die Bankenwelt möchte ich einen deutschen Banker am Platz zitieren, der zum Ausdruck gebracht hat: «Was jetzt beschlossen wurde, ist beachtlich» und «In jedem Fall ist es ein Schritt in die richtige Richtung». In der Tat sind die Luxemburger Banker zufrieden. Sie sehen dementsprechend eine mögliche Ausweitung ihres Geschäfts. Auf dem Gebiet der Begebung von Anleihen von Luxemburg aus wird jetzt zusätzlicher Refinanzierungsspielraum im langfristigen Bereich geschaffen. Ausserdem wird das Wechselgeschäft ausgeweitet werden können und so dem neuen Trend der Intensivierung der Handelsfinanzierung zurecht kommen. Weiterhin wird die Verringerung der Personalkosten dem Ausweiten des Privatkundengeschäfts gerecht, das ja bekanntlich viel personalintensiver ist als das traditionelle Eurokreditgeschäft. Auch sollte es den Banken leichter fallen qualifiziertes Personal aus dem Ausland nach Luxemburg zu bringen.

Alles in allem soll die hauptsächlich betriebswirtschaftliche Betrachtungsweise die, neben anderen Kriterien, diesem Steuersenkungs- und Steuerabschaffungspaket zugrunde liegt, den Bankplatz weiter festigen und, dass dies gelingen wird bezweifelt kaum jemand in Luxemburg. Wichtig ist es hier noch zu bemerken, dass es uns nicht darum geht irgend einem anderen Finanzplatz den Rang abzugewinnen;

sorgfältige Pflege des Vorhandenen und vorsichtige Eröffnung neuer Möglichkeiten sind vor allem die Devise.

Ohne jetzt auf viele Einzelheiten einzugehen, möchte ich dennoch einige andere Aspekte erwähnen, die ebenfalls auf eine Festigung des Platzes ausgerichtet sind und ein dauerndes Anpassen der Infrastruktur an neue Entwicklungen beinhalten. Hierin obliegt sehr viel der Bankengesetzgebung und der Bankenüberwachung; so wird es zum Beispiel in Zukunft wahrscheinlich angebracht sein, den neuen Geschäftsarten der Banken durch differenzierte Bewertungen ihrer Liquiditäts- und Kapitalausstattung Rechnung zu tragen. Vereinfachungen auf anderen rechtlichen Gebieten stehen an: so zum Beispiel arbeitet man an einer Auflockerung der jetzigen relativ strengen Bestimmungen des Mandats über den Tod des Mandanten hinaus, was im Privatkundengeschäft von Nutzen sein wird: auch hat das Parlament diese Woche die Beweisfähigkeit von Computerausdrucken angenommen, die juristische Verankerung von Pensionsgeschäften ist in Vorbereitung, und die Verwahrungspflichten des gesellschaftlichen Schriftverkehrs sollen vereinfacht werden.

Im Bereich der privaten Verwendung der europäischen Währungseinheit ECU hat sich in den letzten Jahren einiges getan, und Luxemburg ist eines derjenigen Länder, welche die Idee des ECU und seine Weiterentwicklung voll unterstützen; somit sind die Grundlagen für die Verwendung des ECU als Emissionswährung von Anleihen, im Terminalhandel, im Export - Kreditgeschäft, auf Girokonten usw. gesichert und werden wo immer von den zuständigen Instanzen ausgebaut werden.

Hierin steht auch die Luxemburger Börse tatkräftig zur Seite mit Dienstleistungen, die an anderen Börsen kaum oder nicht angeboten werden. Auch will die Börse in Zusammenarbeit mit ihren Banken- und anderen Börsenmitgliedern eine verstärkte Marktpflege betreiben um den noch etwas klein ausfallenden Sekundärmarkt für Eurobonds gegenüber einem weit grösseren Primärmarkt, ausbauen. Auf kommunikationstechnischer Ebene, wird der Anschluss der Luxemburger Börse an das von der EG-Kommission geförderte Informations- und Handelssystem IDIS (Interbourse Data Information System) vorbereitet, das die europäischen Börsen verbinden und somit einen Simultan-Handel ermöglichen wird.

Ich könnte noch auf andere Massnahmen und Entwicklungen hinweisen, welche alle der schon erwähnten Einstellung der Luxemburger Regierung und der Behörden entspringen, und die auf dem Bestreben beruhen, die Wettbewerbsfähigkeit des Finanzplatzes zu sichern; jedoch ist hier nun der Zeitraum zu eng. Eine Bemerkung will ich dennoch zum Schluss machen. Auch wenn es der Regierung und den Behörden Luxemburgs obliegt die Wettbewerbsfähigkeit des Platzes weitgehend zu sichern, so hängt es dennoch - wenn die Rahmenbedingungen dementsprechend laufend angepasst werden - von den Marktteilnehmern ab, inwieweit sie selbst Erfolg haben. Die Verantwortung für den geschäftlichen Erfolg liegt schlussendlich bei den Finanzinstituten selbst. Dass diejenigen am Platz Luxemburg tätigen Institute diesen Erfolg zu erwirtschaften und auszuweisen vermögen, bezweifle ich allerdings nicht.

Die Hauptfrage in diesem Referat, meine Damen und Herren, lautet: Wie soll es weitergehen? Die Antwort auf

die Frage ist somit: Der Finanzplatz Luxemburg soll in seiner Struktur gefestigt werden, damit er weiterhin sich neuen Entwicklungen anzupassen vermag und an Wettbewerbsfähigkeit gewinnt. Sowohl von der Art der Ge-

schäfte, der Art der Kundschaft und der Qualität der Finanzinstitute als auch von den entsprechenden Bemühungen der Regierung und Behörden her, scheint die erwünschte Festigung gesichert zu sein.

## Evolution des principales activités de la Caisse d'Epargne de l'Etat

### Somme du bilan

Au cours du 130<sup>e</sup> exercice, la somme du bilan de la Caisse d'Epargne de l'Etat a marqué une croissance de 7,9 % nettement supérieure à l'expansion de 3,4 % accusée en 1985 par le total des bilans des banques établies au Grand-Duché. Durant les dix dernières années, la somme bilantaire de l'établissement s'est développée comme suit:

Exercice	Total du bilan en millions de fr	Variation par rapport à l'exercice précédent	
		en millions de fr.	en pour cent
1976	98.369	+27.102	+38.0
1977	95.998	- 2.371	- 2.4
1978	110.290	+14.292	+14.9
1979	118.428	+ 8.138	+ 7.4
1980	134.594	+16.166	+13.7
1981	170.260	+35.666	+26.5
1982	197.943	+27.683	+16.3
1983	211.301	+13.358	+ 6.7
1984	231.190	+19.889	+ 9.4
1985	249.519	+18.329	+ 7.9

dépôts qui comprennent également les fonds disponibles du Trésor placés auprès de la C E - ont en effet progressé de 129,401 milliards de francs au 31 décembre 1984 à 148,705 milliards de francs au 31 décembre 1985.

Comme le montre le tableau reproduit ci-dessous, le développement des principales composantes des pré-dépôts n'a cependant pas présenté la même allure:

	Au 31.12.1984	Au 31.12.1985
Millions de francs		
Dépôts et comptes courants		
- à vue (à un mois au plus) .....	69.762	86.971
- à terme (à plus d'un mois) .....	21.736	20.414
Sous-total .....	91.498	107.385
Livrets d'épargne .....	37.903	41.320
Dépôts clients .....	129.401	148.705

### Dépôts

L'augmentation de la somme du bilan enregistrée en 1985 a résulté essentiellement d'une nouvelle hausse du total des dépôts. Ceux-ci se sont accrus de 216,213 milliards de francs au 31 décembre 1984 à 232,777 milliards de francs au 31 décembre 1985, soit de 16,564 milliards de francs (+ 7,7 %)

### Dépôts bancaires

Les disponibilités confiées à l'établissement par d'autres instituts financiers n'ont cependant pas contribué à l'accroissement de l'ensemble des ressources collectées pendant l'année écoulée. Au total, les engagements envers les banques sont en effet passés de 86,812 milliards de francs à la fin de 1984 à 84,072 milliards de francs à la fin de 1985 (- 2,740 milliards ou - 3,2 %). La diminution globale des pré-dépôts provient toutefois exclusivement d'une régression des engagements à vue; ceux-ci se sont rétrécis par suite de changements intervenus dans les conditions des marchés financiers, qui ont entraîné une certaine réorientation des modalités de emploi des liquidités des établissements de crédit au détriment des placements interbancaires. Le fléchissement des dépôts à vue a par contre pu être compensé en majeure partie par une notable progression des engagements à terme de la Caisse d'Epargne envers les banques.

### Dépôts clients

En marquant pour leur part un rythme de hausse largement supérieur à celui de la somme du bilan, les fonds déposés par la clientèle non bancaire se sont accrus dans l'ensemble de 19,304 milliards de francs (+ 14,9 %). Ces

### Dépôts à vue et à terme

L'évolution favorable des dépôts clients a été due d'abord à un nouveau progrès des dépôts à vue (à échéance égale ou inférieure à un mois) et à terme (à échéance supérieure à un mois), dont le total s'est élevé à 107,385 milliards de francs à la fin de 1985, contre 91,498 milliards de francs un an plus tôt (+ 15,887 milliards ou + 17,4 %) les déposants ont cependant marqué pendant l'exercice sous revue une préférence pour des placements à vue, ceux-ci ayant fortement progressé (+ 17,209 milliards ou + 24,7 %), et ce en partie au détriment des dépôts à terme (- 1,322 milliards ou - 6,1 %).

Notons que, en plus des dépôts à terme en francs luxembourgeois et belges, cette rubrique comprend aussi les dépôts à terme en devises étrangères. Or pour diversifier les instruments de placement mis à la disposition de ses clients, la C E - qui a été la première banque au monde à tenir dès 1976, des comptes en Ecu - offre depuis octobre 1981 la possibilité d'ouvrir des comptes à terme en Ecu et en DTS, permettant de répartir le risque de change sur un panier de devises.

### Dépôts d'épargne

Les dépôts d'épargne ont contribué à leur tour au développement des dépôts non bancaires. Entre fin 1984 et fin 1985, les fonds déposés sur livrets d'épargne ont en effet augmenté de 37,903 milliards de francs à 41,320 milliards de francs (+ 3,417 milliards ou + 9 %).

En 1985, les dépôts d'épargne ont donc continué, pour la quatrième année consécutive, leur mouvement ascendant, le rythme de hausse ayant dépassé assez sensiblement

celui enregistré en 1984. Cette tendance a évidemment été favorisée par l'atténuation de la hausse des prix, qui - en se réduisant de 5,6 % à 4,1 % - s'est répercutée positivement sur le rendement réel des dépôts d'épargne, ainsi que par la modération des taux d'intérêt servis sur les comptes à terme (de 1, 2, 3, 6 et 12 mois) rémunérés en fonction des conditions du marché monétaire. Ces facteurs ont d'ailleurs permis d'abaisser comme suit, à partir du 1er juillet 1985, les taux d'intérêt applicables aux livrets d'épargne:

	Anciens taux	Nouveaux taux
Epargne ordinaire (taux de base) .	6,00%	5,00%
Epargne à terme:		
1 an .....	8,25%	7,25%
2 ans .....	8,50%	7,50%
3 ans .....	8,75%	7,75%
5 ans .....	9,25%	8,25%
10 ans .....	10,00%	9,00%
Epargne des jeunes (avant 18 ans) .....	8,25%	7,25%
Epargne professionnelle (après 18 ans) .....	8,25%	7,25%

La nouvelle croissance des dépôts d'épargne enregistrée en 1985 a profité à des degrés divers à toutes les catégories d'épargne sur livret, excepté les plans d'épargne indexée. La hausse s'est révélée particulièrement prononcée au niveau de l'épargne à terme et de l'épargne professionnelle, alors qu'en 1984 les placements additionnels s'étaient dirigés avant tout vers l'épargne ordinaire (à vue). Si le nombre total des livrets d'épargne n'a augmenté que légèrement, le solde moyen par compte d'épargne s'est par contre accru assez notablement. Ainsi à la fin de l'exercice, les fonds déposés sur livrets d'épargne auprès de la C E ont-ils représenté plus de 53 % du total des dépôts d'épargne reçus par l'ensemble des banques établies au Grand-Duché.

Compte tenu de la diminution des taux d'intérêt opérée pendant l'exercice sous revue, les intérêts crédités sur livrets d'épargne se sont établis à 2,292 millions de francs en 1985, contre 2,325 millions de francs en 1984. Sur la base de l'évolution des soldes ayant existé durant les trois dernières années sur livrets d'épargne ordinaire (à vue), les primes de fidélité bonifiées à la fin de 1985 se sont montées à 371 millions de francs, contre 336 millions de francs à la fin de 1984.

## Crédits

Au début des années 80, l'encours global des prêts et crédits consentis par la C E avait augmenté à vive allure: bon an mal an, son rythme de progression - qui s'était établi à 25,3 % en 1981, à 24,2 % en 1982 et, encore à 10,7 % en 1983 - avait dépassé nettement le taux de croissance de la somme du bilan. Cette tendance s'est cependant inversée pendant les deux derniers exercices. Si en 1984, l'évolution a toujours été positive, tel n'a par contre plus été le cas en 1985. Au cours de l'année passée, le montant total des prêts et crédits en cours est en effet passé de 70,847 milliards de francs à 68,761 milliards de francs et a dès lors accusé une baisse de 2,086 milliards de francs (- 2,9 %), ainsi qu'il résulte du tableau reproduit ci-après:

	Au 31.12.1984	Au 31.12.1985
	Millions de francs	
Crédits gagés .....	62.902	61.090
dont: Prêts hypothécaires .....	30.803	33.104
Crédits non gagés .....	7.945	7.664
Opérations de crédit-bail .....	—	7
<b>Total des crédits .....</b>	<b>70.847</b>	<b>68.761</b>

Le tableau ci-dessus fait cependant apparaître aussi que, dans un environnement économique et financier restant toujours caractérisé - surtout sur le plan international - par des risques élevés, la C E n'est pas départie de son habituelle circonspection en matière d'octroi de crédits. En 1985, la proportion des débiteurs gagés s'est en effet maintenue au niveau de 88,8 % atteint au 31 décembre 1984.

La diminution globale des prêts et crédits en cours est due surtout au recul des avances en compte courant et des crédits à vue, qui sont passés d'un exercice à l'autre de 14,572 milliards de francs à 11,163 milliards de francs (- 3,409 milliards ou - 23,4 %) et ont donc marqué, tout comme pendant l'exercice précédent, une forte régression. Les crédits à terme ont par contre atteint un total de 57,598 milliards de francs à la fin de l'exercice 1985, contre 56,275 milliards de francs un an plus tôt (+ 1,323 milliard ou + 2,4 %).

Cette évolution de l'encours des crédits à terme a toutefois résulté essentiellement de l'augmentation du total des prêts libellés en francs. Dans l'ensemble les prêts exprimés en devises ont par contre été affectés d'un certain tassement.

## La Politique énergétique au Grand-Duché

### INTRODUCTION

Le Luxembourg est le plus petit pays de l'AIE par sa superficie et sa population, mais son PIB par habitant est supérieur à la moyenne de l'AIE. A l'exception des ressources hydro-électriques nationales qui couvrent moins de 1 pour cent des besoins totaux en énergie primaire (BTEP), le pays est entièrement tributaire de ses importations d'énergie.

Après plusieurs années de croissance économique négative, le PIB a augmenté de 4,9 pour cent en 1984. Ce changement de tendance a été principalement dû à une reprise de la sidérurgie qui représente environ 40 pour cent de la production manufacturière du Luxembourg. L'augmentation des exportations d'acier depuis le milieu de l'année 1983 s'est accompagnée d'une diminution du chômage, qui est déjà l'un des plus faibles des pays de l'AIE, et d'un ralentissement de l'inflation qui est tombée à 6,6 pour cent en 1984.

### Objectifs de la politique énergétique

Les choix qui s'offrent au Luxembourg en matière de politique énergétique sont limités par l'absence de ressources nationales qui entraînent une dépendance à l'égard des pays voisins. Bien que les élections de 1984 aient modifié l'équilibre de la coalition gouvernementale dans laquelle les socialistes ont fait leur entrée, la politique énergétique n'a pas subi de profondes modifications. Le principal objectif du gouvernement est de diversifier la structure énergétique de l'économie, remplacer le pétrole par d'autres combustibles lorsque cela est possible, renforcer les infrastructures d'approvisionnement et rationaliser l'utilisation dans tous les secteurs.

### Offre et demande d'énergie

#### Combustibles solides

Le Luxembourg ne possède pas de charbon et les ressources nationales ne couvrent que 1 pour cent des besoins totaux en combustibles solides. La demande de charbon est étroitement liée à l'industrie sidérurgique du pays puisque plus de 90 pour cent de tout le charbon consommé sont absorbés par ce sous-secteur. La sidérurgie absorbe plus de 80 pour cent de la demande d'énergie du secteur industriel, soit près de 50 pour cent des BTEP. En 1984, la production d'acier a augmenté pour la première fois en dix ans. Alors que la production augmentait de 21 pour cent, la demande de charbon a seulement augmenté de 13,1 pour cent. Cette amélioration dans le rapport consommation d'énergie/production d'acier de 2 pour cent s'est traduite par une amélioration dans l'utilisation de la capacité.

#### Pétrole et gaz

Le Luxembourg n'a pas de raffineries de pétrole et la plupart des produits pétroliers sont importés de Belgique.

Environ 85 pour cent du gaz est importé de Belgique au moyen de deux gazoducs par la SOTEC, (Société de Transport de Gaz), dont le capital est détenu conjointement par l'Etat et le secteur privé. Un petit gazoduc reliant la France et le Luxembourg couvre le reste des besoins. L'approvisionnement est régi par deux contrats: le premier est valable jusqu'en 1995, et porte sur des volumes variables jusqu'à un maximum de 0,40 Mtep; le second qui expire à la fin de 1985, porte sur des quantités fixes, avec des prix unitaires supérieurs d'environ 15 à 20 pour cent au premier. Jusqu'à l'expiration du deuxième contrat, l'augmentation de la consommation de gaz devrait être freinée par les accords de prix sur les approvisionnements supplémentaires. En attendant, le Luxembourg cherche de nouvelles sources d'approvisionnement.

Les nouvelles industries, comme celles de la céramique et du verre, sont reliées au réseau de distribution de gaz. Les pouvoirs publics ont récemment décidé de prolonger le réseau intérieur actuel de distribution de gaz en direction de l'est du pays. Cette extension permettrait un raccordement éventuel avec le gazoduc allemand.

#### Electricité

Il existe au Luxembourg deux réseaux de distribution d'électricité exploités par les sociétés SOTEL (Société de

Transport de l'Electricité) et CEGEDEL (Compagnie Grand Ducale de l'Electricité). La première importe l'électricité de Belgique et la distribue à l'industrie sidérurgique, alors que la CEGEDEL distribue à tous les autres secteurs l'électricité provenant d'Allemagne. Les deux réseaux ne sont pas interconnectés.

Les contrats d'importation d'électricité expirent à la fin de 1985. Les entreprises SOTEL et CEGEDEL cherchent maintenant de nouvelles sources d'approvisionnement dans les pays voisins et les autorités ne prévoient pas que la négociation de nouveaux contrats à des prix raisonnables soulève des problèmes sérieux.

De petites centrales hydro-électriques couvrent environ 3 pour cent de la consommation totale d'électricité. Il serait encore possible de construire d'autres petites centrales hydro-électriques, mais les puissances en jeu sont de l'ordre de quelques dizaines de kilowatts. Une petite centrale de ce type est entrée en service dans le nord-est du pays en 1985.

Le Luxembourg a construit à Vianden la plus grande centrale d'accumulation par pompage d'Europe. Elle n'est pas couplée au réseau national et sert uniquement à écrêter la période de pointe en Allemagne.

Un projet de construction d'une nouvelle connexion avec l'Allemagne près de Vianden, qui avait été différé par une étude d'impact sur les forêts avoisinantes, a été récemment autorisé par les pouvoirs publics. Aucune date n'a encore été définitivement fixée, mais les travaux pourraient commencer en 1986.

#### Sources d'énergie de substitution

Le gouvernement a étudié activement la possibilité d'introduire au Luxembourg des techniques permettant d'exploiter les énergies renouvelables. Des recherches ont été menées sur le potentiel éolien du pays et sur l'utilisation de panneaux solaires. Toutefois, les ressources solaires et éoliennes ne sont pas jugées économiquement viables pour le moment.

Les pompes à chaleur semblent représenter une solution plus séduisante. Plusieurs projets de démonstrations ont été réalisés, tant au plan national qu'en collaboration avec la Commission européenne. Toutefois, l'investissement initial constitue un obstacle sérieux à l'utilisation des pompes à chaleur.

Plusieurs projets d'utilisation énergétique des résidus sont en cours. On peut notamment citer la production de biogaz dans plusieurs usines de traitement des eaux usées et la production d'énergie électrique dans une station d'incinération de déchets urbains. Les pouvoirs publics étudient la possibilité d'utiliser la même station pour le chauffage de serres.

Outre les études réalisées à l'échelon national, les pouvoirs publics se tiennent informés de l'évolution des recherches sur les énergies renouvelables et ont récemment publié un manuel d'information destiné aux consommateurs sur les sources d'énergie de remplacement.

#### Fixation des prix et taxation

Tous les produits pétroliers sont importés, et les prix suivent de près les prix mondiaux. Le niveau des taxes sur les



carburants auto en vigueur au Luxembourg est toujours le plus bas d'Europe, malgré les augmentations intervenues en 1983. C'est la raison pour laquelle les

carburants auto sont meilleur marché au Luxembourg que dans les pays voisins, surtout la France (voir Tableau 1).

Tableau 1  
Prix du litre d'essence en dollar EU actuel<sup>1</sup>  
(Taxe en pourcentage du prix)

	2 <sup>e</sup> tri. 84		3 <sup>e</sup> tri. 84		4 <sup>e</sup> tri. 84		1 <sup>er</sup> tri. 85		2 <sup>e</sup> tri. 85	
Luxembourg	0,48	(44.8)	0,45	(44.3)	0,44	(43.8)	0,41	(44.4)	0,44	(43.3)
France	0,60	(57.0)	0,58	(58.2)	0,58	(58.5)	0,56	(60.0)	0,61	(61.4)
Allemagne	0,50	(49.8)	0,47	(49.2)	0,48	(47.3)	0,43	(48.9)	0,46	(49.6)
Belgique	0,57	(55.6)	0,53	(56.0)	0,55	(53.3)	0,49	(54.5)	0,57	(51.8)
Pays-Bas	0,59	(56.6)	0,54	(56.8)	0,54	(55.2)	0,48	(56.5)	0,55	(53.7)

1. Taxes comprises

Source: Enquête trimestrielle sur les prix de l'énergie. AIE.

### Economies d'énergie

Au cours des dernières années, la politique d'économies d'énergie du Luxembourg a été essentiellement axée sur le secteur résidentiel. Les propriétaires reçoivent des subventions directes pour améliorer le rendement thermique de leurs habitations. Ce programme doit se terminer le 31 décembre 1987. Au 1er janvier 1985, 30000 subventions avaient été octroyées et, d'après les autorités, le programme a permis d'économiser 21000 tep pendant l'hiver 1984-85.

En novembre 1984, le gouvernement a adopté une loi qui prévoit un abattement fiscal de 50 pour cent au titre des dépenses effectuées dans les secteurs commercial et industriel pour des installations qui ont un bon rendement énergétique ou font appel à des sources d'énergie renouvelables.

### Recherche, développement et démonstration

Les modestes ressources dont dispose le gouvernement luxembourgeois lui interdisent d'entreprendre tout projet important de R&D. Toutefois, il a appuyé des démonstrations de pompes à chaleur et de panneaux solaires et a participé à des projets internationaux de R&D en coopération, comme le Tore européen commun pour la recherche sur la fusion nucléaire.

### Environnement

Conformément à la directive de la Communauté européenne au sujet de l'essence sans plomb, le gouvernement étudie des moyens de faciliter l'introduction de ce carburant. Une décision doit être prise à la fin de 1985, notamment en ce qui concerne les prix.

En 1984, le gouvernement a achevé une étude des effets des pluies acides sur les forêts luxembourgeoises. Il en ressort que 20 pour cent des forêts du pays ont été endommagées par les pluies acides, mais seulement 4 pour cent sérieusement. Le gouvernement se conformera à toutes directives (de la Communauté européenne, par exemple) au sujet des dépôts acides, mais ne prendra vraisemblablement pas l'initiative pour en demander l'adoption.

### Perspectives jusqu'à 1990

Les perspectives énergétiques du Luxembourg seront largement influencées par la production d'acier bien qu'à un

degré moindre que dans le passé. Le gouvernement n'a pas fait de prévisions officielles au-delà de 1990 et n'a pas révisé les projections pour 1990 qui ont été réalisées l'année dernière. Les projections pour 1995 et l'an 2000 tiennent compte des évaluations du Secrétariat de l'AIE qui reposent sur les projections du gouvernement pour 1990.

Si l'on prend 1984 comme nouvelle année de référence, les prévisions pour 1990 montrent une augmentation de la consommation de pétrole dans l'industrie de 51 pour cent, soit environ 7 pour cent par an. La plus grande partie de cette augmentation serait due à l'activité d'autres industries, comme celle du verre, de la céramique, des pneumatiques. D'après les prévisions, la consommation de charbon dans l'industrie - qui dépend de la production d'acier - augmentera de 13 pour cent. Alors que la part du pétrole dans l'industrie devrait passer de 8 à 10 pour cent, celle du charbon devrait baisser de 73 à 69 pour cent.

Les perspectives pour le secteur résidentiel/commercial montrent une augmentation de la consommation de charbon et d'électricité. On prévoit une diminution de la consommation de pétrole et une légère augmentation de la consommation de gaz. On prévoit que la consommation absolue d'énergie dans le secteur des transports restera stable pendant toute la période envisagée.

### CRITIQUE

#### Sécurité énergétique

Le Luxembourg est presque entièrement tributaire de ses importations énergétiques. Cette situation rend le pays particulièrement dépendant de ses voisins et vulnérable à une rupture des approvisionnements. Le gouvernement a essayé d'assurer la sécurité des approvisionnements en diversifiant les sources d'énergie utilisées et en remplaçant progressivement le pétrole par le charbon et, dans une moindre mesure, le gaz et l'électricité. La sécurité des approvisionnements électriques pourrait être améliorée en interconnectant les deux réseaux intérieurs et en construisant des liaisons supplémentaires avec les pays voisins.

Les contrats d'importation d'électricité et de gaz arriveront à expiration en 1985. Le gouvernement cherche actuellement de nouvelles sources d'approvisionnement. Il serait souhaitable de conclure un nouveau contrat aux

1. Y compris les utilisations non énergétiques.

2. Y compris les utilisations des secteurs agricole et public.

modalités d'approvisionnement en gaz plus souples pour compléter le contrat existant. Une certaine flexibilité dans le volume des livraisons permettrait non seulement d'atténuer les problèmes en cas de désorganisation des marchés, mais faciliterait aussi la réalisation de l'objectif du gouvernement de remplacer le pétrole par d'autres combustibles.

### Politique des prix

L'essence est toujours meilleur marché au Luxembourg que dans les pays voisins. Ces écarts de prix peuvent tout au plus inciter les automobilistes des pays voisins à traverser la frontière pour acheter leur carburant au Luxembourg, mais le fait que l'essence soit bon marché peut aussi entraîner une augmentation de la consommation.

Le gouvernement a pour principe de mettre l'accent sur l'imposition directe des revenus plutôt que sur les impôts indirects. Il est improbable que cette attitude change dans l'immédiat. Toutefois, toute augmentation des taxes sur les carburants auto pourrait bénéficier au pays dans son ensemble, par exemple en dégageant des fonds supplémentaires pour les projets liés à l'énergie. Ces fonds pourraient être utilisés pour renforcer la sécurité dans d'autres secteurs énergétiques (électricité, gaz) ou pour financer des recherches sur les sources d'énergie renouvelables.

Le secteur des transports absorbe près de 60 pour cent du pétrole consommé au Luxembourg et cette part devrait augmenter dans l'avenir. On pourrait avoir recours à la politique des prix pour favoriser des économies de carburants auto, aussi conviendrait-il de revoir de près la politique en vigueur en matière de prix et de taxation de l'essence.

### Perspectives jusqu'à 1990

Les prévisions non révisées pour 1990 montrent une augmentation de la consommation totale d'énergie dans l'industrie également répartie entre le pétrole, le charbon et le gaz. Cette augmentation - s'élevant à 0,35 Mtep - représente presque 90 pour cent de l'augmentation projetée des BTEP (0,40 Mtep). L'avenir de l'industrie sidérur-

gique est incertain et, en toute hypothèse, l'évolution dans ce secteur ne provoquera pas un bond dans la consommation de pétrole. L'augmentation de la demande de pétrole doit donc être imputée à d'autres industries.

Les perspectives économiques actuelles de l'Europe étant moroses, notamment en ce qui concerne les industries à forte intensité énergétique, les projections pour 1990 relatives à l'industrie semblent trop élevées et ne coïncident pas avec l'objectif du gouvernement de remplacer le pétrole par le charbon et le gaz.

S'agissant du secteur résidentiel/commercial, les prévisions pour 1990 indiquent une nette augmentation de la consommation par habitant, qui est déjà plus élevée que dans les pays voisins. Cette augmentation attendue semble être en contradiction avec les objectifs et les efforts d'économies d'énergie du gouvernement.

### RECOMMANDATIONS

Le gouvernement luxembourgeois devrait prendre les mesures suivantes:

- augmenter la sécurité des approvisionnements en gaz et en électricité en améliorant l'interconnexion des réseaux intérieurs et extérieurs et en assurant des approvisionnements supplémentaires d'électricité et de gaz par le biais de contrats à long terme avec des prix incitant à remplacer le pétrole par d'autres combustibles;
- envisager d'augmenter les taxes sur les carburants auto pour veiller à ce que les prix ne soient pas inférieurs à ceux des pays voisins;
- évaluer l'efficacité du programme d'abattement fiscal de 50 pour cent au titre des mesures d'économies d'énergie et de l'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelables dans l'industrie et le commerce;
- étudier soigneusement la possibilité de maintenir ou de renforcer les mesures d'économies d'énergies actuelles dans le secteur résidentiel/commercial;
- analyser les projections actuelles de la demande d'énergie dans le contexte des perspectives économiques de l'Europe, notamment en ce qui concerne les industries à forte intensité énergétique.

## LUXEMBOURG PRINCIPAUX INDICATEURS ET DONNEES ENERGETIQUES

	1973	1979	1983	1984	1990	1995 <sub>1</sub>	2000 <sub>1</sub>
1. DONNEES GENERALES							
Demande d'énergie (BTEP)	4.69	3.95	2.94	3.16	3.5	3.8	4.2
Parts (en %) dans les BTEP							
Total des combustibles solides	51.9	47.0	43.2	46.4	45.6	45.2	44.2
dont charbon	51.9	46.6	42.5	45.6	45.1	44.6	43.7
Pétrole	35.6	33.1	34.7	32.0	29.6	27.7	25.7
Gaz	4.7	12.1	9.0	9.0	11.3	14.1	17.3
Energie nucléaire	—	—	—	—	—	—	—
Energies hydraul./géo-thermique	4.0	1.9	3.4	3.2	4.5	4.2	3.8
Autres <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—
Production d'énergie	0.19	0.09	0.12	0.12	0.2	0.2	0.20
Besoins totaux en pétrole	1.67	1.31	1.02	1.01	1.0	1.1	1.1
Importations nettes de pétrole	1.67	1.35	1.02	1.00	1.0	1.1	1.1
Production/BTEP	0.04	0.02	0.04	0.04	0.05	0.05	0.04
Besoins en pétrole/PIB	0.41	0.29	0.22	0.21	0.20	0.19	0.18

	1973	1979	1983	1984	1990	1995 <sub>1</sub>	2000 <sub>1</sub>
Besoins en pétrole/BTEP	0.36	0.33	0.35	0.32	0.30	0.28	0.26
Rapport BTEP/PIB	1.15	0.88	0.63	0.65	0.69	0.69	0.71
BTEP par habitant	13.29	10.86	8.03	8.62	9.73	10.49	11.40

## 2. APPROVISIONNEMENTS

### PRODUCTION

Total des combustibles solides	—	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	—
dont charbon	—	—	—	—	—	—	—
Pétrole	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—
Energie nucléaire	—	—	—	—	—	—	—
Energies hydraul./géothermique <sup>3</sup>	0.19	0.07	0.10	0.10	0.16	0.16	0.16
Autres <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—
Electricité (TWh)	2.19	1.34	0.83	0.90	1.17	1.29	1.40

### ECHANGES

Charbon	Exportation	—	—	—	—	—	—
	Importations	2.44	1.88	1.25	1.43	1.60	1.82
Pétrole	Exportations	-0.01	-0.04	-0.02	-0.02	—	—
	Importations	1.68	1.39	1.04	1.02	1.05	1.07
	Soutages maritimes	—	—	—	—	—	—
Gaz	Exportations	—	—	—	—	—	—
	Importations	0.22	0.48	0.26	0.28	0.40	0.72
Electricité	Exportations	-0.07	-0.02	-0.03	-0.03	-0.06	-0.06
	Importations	0.24	0.25	0.32	0.33	0.38	0.43

## 3. DEMANDE

CFT	4.10	3.58	2.71	2.91	3.3	3.6	3.9
Part (en %) de la CFT							
Total des combustibles solides	52.0	45.8	42.3	44.5	45.6	44.7	43.4
dont charbons	52.0	45.8	42.3	44.5	45.6	44.7	43.4
Pétrole	37.4	36.3	36.8	34.6	31.5	29.5	27.2
Gaz	4.4	9.6	9.6	9.7	11.9	14.9	18.3
Electricité	6.2	8.4	11.3	11.2	11.0	11.0	11.1
Chaleur	—	—	—	—	—	—	—
Autres <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—

### UTILISATION FINALE PAR SECTEUR:

#### INDUSTRIE<sub>4</sub>

Total des combustibles solides	2.10	1.61	1.11	1.28	1.4	1.5	1.6
dont charbon	2.10	1.61	1.11	1.28	1.4	1.5	1.6
Pétrole	0.81	0.37	0.15	0.15	0.2	0.3	0.3
Gaz	0.14	0.24	0.13	0.14	0.2	0.4	0.5
Electricité	0.20	0.21	0.20	0.22	0.2	0.3	0.3
Chaleur	—	—	—	—	—	—	—
Autres <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—
Total	3.25	2.44	1.59	1.78	2.1	2.4	2.7

#### AUTRES SECTEURS<sub>3</sub>

Total des combustibles solides	0.03	0.02	0.03	0.02	0.0	0.1	0.1
dont charbon	0.03	0.02	0.03	0.02	0.0	0.1	0.1
Pétrole	0.44	0.44	0.31	0.29	0.3	0.2	0.2
Gaz	0.04	0.10	0.13	0.14	0.1	0.2	0.2
Electricité	0.05	0.09	0.10	0.10	0.1	0.1	0.1
Chaleur	—	—	—	—	—	—	—
Autres <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—
Total	0.56	0.65	0.57	0.56	0.6	0.6	0.6

	1973	1979	1983	1984	1990	1995 <sub>1</sub>	2000 <sub>1</sub>
<b>TRANSPORTS</b>							
Pétrole	0.29	0.49	0.54	0.57	0.5	0.5	0.5
Total	0.29	0.49	0.54	0.57	0.5	0.5	0.5
<b>PRODUCTION D'ELECTRICITE<sup>4</sup></b>							
Total des combustibles solides	0.29	0.16	0.11	0.15	0.1	0.1	0.1
Rendement <sup>7</sup>	24.59	24.98	24.17	23.25	23.8	30.1	34.4
dont charbon	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Rendement <sup>7</sup>	23.12	26.35	26.43	24.99	25.8	33.0	37.7
Pétrole	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rendement <sup>7</sup>	30.77	47.18	33.76	41.74	25.8	34.4	34.4
Gaz	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rendement <sup>7</sup>	28.94	24.37	29.32	30.87	25.8	34.4	34.4
Energie nucléaire	—	—	—	—	—	—	—
Energies hydraul./géo-thermique	0.19	0.07	0.10	0.10	0.2	0.2	0.2
Autres <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—
Total	6.2	0.40	0.23	0.26	0.3	0.3	0.3

#### 4. REFERENCES

PIB (milliards de dollars de 1980)	4.09	4.48	4.64	4.87	5.2	5.5	5.9
Population (millions)	0.35	0.36	0.37	0.37	0.4	0.4	0.4

#### 5. TAUX DE CROISSANCE

	1973-79	1979-83	1983-84	1984-90	1990-95	1995-2000
BTEP	-2.8	-7.2	7.4	2.0	1.5	1.7
dont:						
Total des combustibles solides	-4.4	-9.1	15.3	1.7	1.3	1.2
Charbon	-4.6	-9.3	15.4	1.8	1.3	1.3
Pétrole	-4.0	-6.1	-0.9	0.6	0.2	0.2
Gaz	13.7	-13.8	7.6	5.8	6.2	5.9
Energie nucléaire	—	—	—	—	—	—
Energies hydraul./géo-thermique	-14.3	8.0	0.4	8.1	—	—
Autres <sup>1</sup>	—	—	—	—	—	—
PIB	1.5	0.9	4.9	1.0	1.3	1.3
Rapport BTEP/PIB	-4.3	-8.0	2.4	0.9	0.2	0.4
Elasticité <sup>7</sup>	-1.86	-7.94	1.52	1.92	1.20	1.28
Production d'énergie	-11.1	-7.1	1.7	6.5	—	—
Besoins en pétrole	-4.0	-6.1	-0.9	0.6	0.2	0.2
CFT	-2.3	-6.7	7.3	2.0	1.7	1.8
Combustibles solides	-4.3	-8.6	13.0	2.4	1.3	1.2
Charbon	-4.3	-8.6	13.0	2.4	1.3	1.2
Pétrole	-2.8	-6.4	0.9	0.4	0.4	0.2
Gaz	11.3	-6.6	7.9	5.6	6.3	6.0
Electricité	2.7	0.7	6.2	1.6	1.6	2.0
Chaleur	—	—	—	—	—	—
Autres <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—

1. Estimation du Secrétariat de l'AIE.

2. Les données concernant les autres sources d'énergie (solaire, éolienne, marées, etc) ne sont indiquées que pour les années couvertes par la prévision.

3. La majeure partie de la production hydro-électrique dont il est fait état pour le Luxembourg provient de la centrale à accumulation par pompage de Vianden et est exportée vers l'Allemagne.

4. Y compris les utilisations non énergétiques.

5. Comprend les secteurs résidentiel, commercial, public et agricole.

6. Combustibles utilisés.

7. Production d'électricité en Mtep (1 TWh = 0,086 Mtep) divisée par la consommation de combustibles en pourcentage. Pour la production hydro-électrique/géothermique, électronucléaire et autres le rendement est supposé être de 38.5%.

8. Pourcentage par an.

9. Taux de croissance des BTEP divisé par le taux de croissance du PIB.

("Politiques et programmes énergétiques des pays de l'AIE (Agence internationale de l'Energie), examen 1985, OCDE Paris.)



# La balance des paiements courants du Luxembourg

Evolution de la structure des transactions courantes du Luxembourg au cours du dernier quart de siècle (1960-1985), par Monsieur Guy Schuller, conseiller économique adjoint au STATEC, Luxembourg

Un siècle durant, l'économie luxembourgeoise a connu une croissance sans changement de structure notable. Cette structure économique était caractérisée par un monolithisme industriel dû à la prépondérance de la sidérurgie.

A partir de 1960, et de façon plus spectaculaire encore au cours des années 70, l'économie luxembourgeoise a cependant subi des mutations structurelles profondes. La crise grave dans la sidérurgie (principal secteur de l'industrie), d'une part, et l'extraordinaire expansion du secteur bancaire, d'autre part, sont à l'origine d'un brusque passage d'une société industrielle vers une société de services. Le changement fut même si spectaculaire (glissement d'environ 20 points au niveau du pourcentage de chaque secteur dans le PIB cf. tableau 1), que d'aucuns se sont alarmés pour dénoncer tantôt une « tertiarisation » exagérée (orientée en outre largement vers le secteur bancaire), tantôt une « désindustrialisation » demeurée.

Cette impression générale d'un bouleversement de la structure économique doit toutefois être nuancée, et ce à la lumière de deux prises en considérations au moins: - La répartition sectorielle (« industrie/services ») du Luxembourg ressemble aujourd'hui assez fortement à celle des autres pays industrialisés. Aussi la part relative des services dans l'économie luxembourgeoise atteint-elle un niveau comparable à celui relevé dans les économies des autres Etats membres de la Communauté européenne.

C'est surtout pendant la période 1960-1974 que le secteur industriel occupait une place plus importante dans la structure économique du Luxembourg que dans celle des autres pays européens. A cette époque, le secteur des services était déjà proportionnellement plus développé dans les principaux pays partenaires du Luxembourg.

Ce qui singularise le développement économique récent du Luxembourg, c'est la manière brusque du renversement structurel - en raison notamment de la coïncidence dans le temps du déclin de la sidérurgie et de l'expansion rapide et extraordinaire du secteur bancaire.

Tableau 1: PIB aux prix du marché par type d'activité (en % du total)

Année	Industrie					Services				
	RFA	F	B	NL	L	RFA	F	B	NL	L
1970	50,5	41,6	43,1	41,2	53,8	46,3	51,6	53,3	52,8	42,5
1975	45,2	39,9	39,2	38,3	37,5	51,9	54,8	57,8	56,8	59,9
1980	44,7	36,6	36,2	34,3	35,1	53,2	59,5	61,7	62,0	63,2

- En dehors des mutations fondamentales qui se sont opérées dans les deux secteurs clés, les piliers de l'économie luxembourgeoise - à savoir la sidérurgie (en déclin) et les banques (en expansion) -, il y a lieu de relever que les autres industries ont pu maintenir leur part relative (à environ 16 %) en référence à la somme des valeurs ajoutées et que certaines activités de services autres que bancaires ont

connu un développement dynamique, grâce à une politique active de diversification (1).

Ces changements structurels ont une répercussion évidente sur les relations économiques extérieures. Malgré ses imperfections méthodologiques, la balance des paiements courants semble être un outil approprié pour en rendre compte.

Balance des paiements courants du Luxembourg

Unité: milliards de francs

Spécification	1960	1965	1970	1975	1980	1985 <sup>(1)</sup>
1. Exportations de biens	20,7	24,9	42,5	65,3	87,9	167,0
2. Importations de biens	18,0	25,8	38,2	69,2	105,6	184,0
3. Balance commerciale	2,7	-0,9	4,3	-3,9	-17,7	-17,0
4. Exportations de services	2,9	5,1	18,9	94,7	374,9	600,0
dont: Services facteurs	1,4	2,5	12,8	79,9	345,9	547,0
Services non facteurs	1,5	2,6	6,1	14,8	29,0	53,0
5. Importations de services	2,1	3,5	14,6	76,7	325,9	500
dont: Services facteurs	1,3	2,2	10,9	69,3	313,2	477,0
Services non facteurs	0,8	1,3	3,7	7,4	12,7	23,00
6 Balance des service	0,8	1,6	4,3	18,0	49,0	100,0
dont: Service facteurs	0,1	0,3	1,9	10,6	32,7	70,0
Service non facteurs	0,7	1,3	2,4	7,4	16,3	30,0
7. Transferts nets	-0,2	-0,3	-0,7	-0,9	-1,8	-4,0
8. Balance des paiements courants (3 + 6 + 7)	3,3	0,4	7,9	13,2	29,5	79,0

(1) chiffres provisoires

Source: STATEC

1) La politique de relance et de diversification économique lancée au début des années 60 a donné lieu à l'établissement d'une quarantaine d'entreprises au Luxembourg au cours de cette décennie. Au début des années 70, on note un certain essouffement, mais depuis la relance de la politique de diversification industrielle en 1976-77, une cinquantaine d'unités de production nouvelles se sont implantés au Luxembourg.

### Solde de la balance courante

A l'exception d'un faible déficit au milieu des années 60, la balance des paiements courants du Luxembourg s'est toujours soldée par un excédent — qui n'a cessé de croître au cours du dernier quart de siècle.

Compte tenu de la prédominance du secteur industriel, la balance commerciale a largement déterminé le solde de la balance courante au cours des années 60. Aussi le déficit accusé dans les relations commerciales avec l'étranger pendant les années 1962 à 1966 - en raison des importants efforts d'investissement dans l'industrie - s'est-il répercuté sur la balance courante.

Depuis le début des années 70, le développement dynamique des services et notamment du secteur bancaire a

contribué considérablement au raffermissement du solde excédentaire de la balance courante. En dépit d'un important déficit structurel de la balance commerciale et de la balance des transferts, le Luxembourg dégage régulièrement un excédent au niveau des transactions courantes. Même si le résultat positif est essentiellement obtenu grâce aux revenus nets de l'étranger en relation avec le secteur bancaire, il est à noter qu'au cours des dix dernières années, le solde des autres activités de services (services non facteurs) - également en nette expansion - a quasiment compensé à lui seul le déficit commercial.

La question que l'on peut se poser est de savoir si le Luxembourg est le seul pays européen qui compense son déficit commercial par des échanges de services excédentaires.

### Contribution des échanges de biens et de services à la balance courante

Unité: Mrd ECU

Spécification	D	F	I	NL	UEBL	UK	IR	DK	GR	EUR10
<b>Balance courante</b>										
1973 - 1975	5,3	0,0	-3,1	1,8	0,6	-3,8	-0,3	-0,5	-0,9	-0,9
1976 - 1979	2,5	1,5	2,1	0,1	-0,8	-0,3	-0,8	-1,6	-1,0	1,7
1980 - 1984	0,0	-5,2	-4,6	2,9	-2,2	6,5	-1,6	-1,8	-2,1	-8,1
<b>Balance commerciale</b>										
1973 - 1975	14,4	-1,0	-3,8	0,7	0,0	-7,2	-0,6	-1,2	-1,9	-0,6
1976 - 1979	15,3	-2,4	-0,6	-0,3	-2,4	-4,4	-0,9	-2,3	-2,9	-0,9
1980 - 1984	19,4	-10,0	-8,2	3,8	-2,8	0,9	-1,3	-0,6	-4,8	-3,6
<b>Balance des services</b>										
1973 - 1975	-3,8	2,8	0,5	1,4	1,0	4,3	0,0	0,5	0,5	7,2
1976 - 1979	-5,6	6,4	2,6	1,0	2,2	6,3	-0,4	0,4	1,1	14,0
1980 - 1984	-7,8	8,7	2,5	0,3	1,8	9,3	-1,2	-1,1	1,2	13,7

Source: Eurostat

Au cours des dernières années, trois pays seulement ont dégagé un excédent commercial: la RFA, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Les deux derniers pays sont les seuls à enregistrer au cours de la période 1980-1984 un résultat positif au niveau tant du commerce extérieur que des échanges de services. Quant à l'Allemagne, elle voit régulièrement sa balance des services se solder par un déficit, qui est cependant plus que compensé par l'important excédent dégagé au niveau commercial.

Pour la plupart des pays de la Communauté européenne, l'on note une rapide et constante appréciation de la balance courante depuis 1980: en 1984, quatre des dix Etats membres réalisent un résultat positif, alors qu'en 1980, huit terminaient l'exercice avec un solde négatif; le Royaume-Uni et le Luxembourg - qui dégagent d'importants excédents sur les flux de revenus du facteur capital (secteur bancaire) - ont fait exception.

Notons encore que l'UEBL enregistre depuis 1977 un net déficit qui atteint un record en 1981 (de l'ordre de 155 milliards de francs). Depuis 1982, le solde est en net redressement, à la suite notamment de la dévaluation du franc belgo-luxembourgeois et des mesures d'accompagnement qui ont permis d'améliorer la compétitivité des entreprises belges.

### Balance commerciale

Au cours du dernier quart de siècle, l'évolution de la balance commerciale a été marquée par deux périodes très contrastées:

- Entre 1960 et 1974, le Luxembourg a dégagé un solde commercial cumulé largement excédentaire. Tout au long de cette période, le commerce extérieur a été largement déterminé (à raison de 60 à 80 %) par l'évolution dans la sidérurgie. Aussi les fluctuations conjoncturelles dans ce secteur ont-elles directement influencé le solde commercial.

Le léger déficit (inférieur à un milliard de francs), généré au cours des années 1962 à 1966 a été essentiellement dû aux importations massives de biens d'équipement dans le cadre des importants efforts d'investissement, consentis à la fois dans l'industrie sidérurgique et au niveau des industries nouvellement implantées («seconde révolution industrielle»).

Les effets cumulés d'une conjoncture favorable dans la sidérurgie et de l'implantation au Luxembourg de filiales de sociétés industrielles d'envergure mondiale sont à l'origine des surplus commerciaux élevés enregistrés au cours de la période 1967 à 1970.

Le ralentissement de l'expansion conjoncturelle dans la plupart des pays industrialisés au cours du deuxième semestre de 1970 n'a pas manqué de se répercuter sur la valeur des exportations du Luxembourg des années 1971 et 1972. En revanche, le relèvement des importations, notamment en 1971, est essentiellement attribuable aux efforts d'investissement d'un certain nombre de grandes entreprises. Aussi le Luxembourg enregistre-t-il un déficit d'un milliard de francs au cours de cette année.

L'accélération de la demande de produits sidérurgiques, corroborée d'une importante hausse des prix, a été le principal facteur de l'important redressement des exportations en 1973 et 1974. Cette évolution favorable a eu pour effet que la balance commerciale, équilibrée en 1972, est devenue nettement positive en 1973 pour dégager en 1974 un excédent record (+ 13 milliards de francs).

Entre 1975 et 1985, la balance commerciale du Luxembourg s'est soldée régulièrement par un déficit. Ce déficit est même allé en s'amplifiant jusqu'au début des années 80, de sorte que le taux de couverture des importations par les exportations est tombé à 80 % en 1981.

Depuis 1982, l'on relève une légère amélioration du taux de couverture et, au cours des deux dernières années, un redressement en valeur du solde de la balance a même été enregistré.

Au cours de la dernière décennie, les exportations totales ont augmenté de 7 % en moyenne annuelle et les importations de 10 %. L'accroissement moins rapide des exportations s'explique essentiellement par la faible augmentation en valeur (+ 1,8 %) des exportations de produits sidérurgiques. Les exportations des autres produits ont progressé de quelque 13 %, soit à un rythme plus élevé que les importations totales.

Le très net renversement du solde du commerce extérieur en 1975 est essentiellement attribuable à l'affaiblissement de la demande mondiale de certains produits et à la détérioration des termes de l'échange (sous le double effet du renchérissement des produits pétroliers et de la chute des prix sidérurgiques). Depuis cette date, la part des ventes à l'étranger de produits sidérurgiques dans les exportations totales n'a cessé de fléchir; en revanche les prix des produits pétroliers se sont accrus jusqu'au début des années 80, renchérisant ainsi la facture pétrolière.

S'il est donc indéniable que les effets du choc pétrolier, d'une part, et de la crise sidérurgique, d'autre part, expliquent aujourd'hui d'une partie du déficit commercial, force est toutefois de constater que d'autres facteurs ont également concouru à la détérioration de la balance commerciale. Relevons-en au moins trois:

- **Accroissement de la consommation privée.** Le développement économique général a donné lieu à une progression spectaculaire du niveau de vie, qui a pratiquement doublé au cours des deux dernières décennies. A titre d'exemple, l'on peut se référer à quelques résultats des recensements de la population: en 1981, quelque 70 % des ménages possèdent au moins une voiture contre 56 % en 1970. Au cours de la même période, le nombre des ménages disposant d'une télévision est passé de 67 % à 95 %. En outre, le confort des logements a considérablement évolué. En 1981, 73 % des logements sont équipés d'un chauffage central contre 47 % seulement en 1970.

Etant donné que la majorité de ces produits provient de l'étranger, la progression de ces dépenses de consommation a évidemment entraîné un accroissement sensible des importations de marchandises.

- **Réexportations occultes de marchandises.** En raison du niveau relativement favorable des prix luxembourgeois - surtout de l'essence, de l'alcool, du tabac, du beurre et du café - les touristes et les frontaliers profitent de leurs passages au Luxembourg pour acheter ces produits. Considérés comme des dépenses de consommation sur le territoire par des étrangers, ces achats sont à reprendre dans la rubrique «voyages» de la balance des services. Toutefois au départ, les produits d'origine étrangère ont été enregistrés au niveau des importations de marchandises et ont ainsi alourdi le déficit commercial. A vu de cet exemple, il apparaît clairement qu'il importe de prendre en considération l'ensemble des transactions courantes pour juger du résultat d'un pays au niveau de ses relations économiques avec l'étranger. Un autre facteur (cf. le point suivant) explicatif de l'aggravation de la balance commerciale donne lieu à la même conclusion.

- **Mutations structurelles intersectorielles.** Au cours des quinze dernières années, l'importance relative des services dans le produit intérieur brut est passée de 42 % à plus de 60 %. Au delà de l'extraordinaire expansion du secteur bancaire, cette évolution s'explique également par le développement dynamique de toute une gamme d'autres activités de service.

Cette diversification a permis de réaliser une nette amélioration de la balance des services. En même temps, le développement des activités de services a entraîné une aggravation - sûrement de moindre importance - du déficit commercial. En effet, la plupart des activités de services nécessitent au départ un important investissement, qui se traduit notamment par une importation de biens d'équipement. En outre, tout au long du processus de production de services, des biens matériels, rentrant dans la consommation intermédiaire et/ou servant de support en vue de l'échange des services, sont également achetés à l'étranger. Alors que les ventes du secteur tertiaire sont donc reprises à la balance des services, une partie de ses achats de l'étranger de biens d'équipement et de biens intermédiaires figurent à la balance commerciale.

A cet effet direct de la mutation structurelle s'ajoute encore un effet induit. Il faut en effet considérer que la masse salariale dégagée dans le secteur tertiaire est en partie destinée à l'achat de biens de consommation importés. La balance commerciale est ainsi de plus en plus influencée par des facteurs autres que par la seule production industrielle. Au risque de nous répéter, il importe donc (aujourd'hui plus qu'hier - en raison notamment des mutations structurelles en cours) d'analyser l'ensemble de la balance des paiements courants, plutôt que la seule balance commerciale, pour apprécier l'évolution des échanges avec l'étranger.

### **Balance des services**

Les échanges de services se sont constamment - sur l'ensemble de la période 1960-1985 - soldés par un excédent et ont, de ce fait, contribué positivement à la balance des transactions courantes.

Après une croissance régulière, mais lente, du solde positif au cours des années 60, l'on a assisté à une véritable

losion entre 1970 et 1985, grâce notamment à l'expansion du secteur bancaire au Luxembourg.

Au niveau de la balance des services, il convient de distinguer, d'une part, les services facteurs (respectivement les revenus du facteur capital-principalement dividendes et intérêts - et les revenus du facteur travail, à savoir les rémunérations des travailleurs frontaliers) et, d'autre part, les services non facteurs (c'est-à-dire toutes les autres activités de services, comme par exemple les services de transport, de commerce, de communication, d'assurances, .....)

### Services facteurs

Dans la balance du Luxembourg, ce poste reprend, à l'exportation comme à l'importation, essentiellement les flux d'intérêts en relation avec l'activité de la place financière. Par ailleurs, cette rubrique comprend également les dividendes payés à l'étranger et reçus de l'étranger. Sous la rubrique revenus du facteur travail, l'on recense, à l'importation, les revenus des frontaliers étrangers travaillant au Luxembourg (sans y résider) et, à l'exportation, la rémunération des travailleurs frontaliers luxembourgeois ainsi que celle des fonctionnaires et agents locaux résidant au Luxembourg et travaillant auprès des organismes internationaux implantés au Luxembourg.

Entre 1975 et 1985, les revenus des facteurs (exportation de services facteurs) ont plus que septuplé. Bien que cette évolution extraordinaire soit également influencée par l'expansion réelle de la place financière (au cours de cette période, le nombre des établissements bancaires est passé de 75 à 119) et des activités du secteur bancaire, elle a été aussi conditionnée par le niveau élevé des taux d'intérêt pratiqués sur les marchés financiers.

En progression depuis 1979, les taux d'intérêt ont atteint leur sommet en 1981 sur tous les grands marchés d'Amérique du Nord et d'Europe. A la fin de 1981, un mouvement de baisse des taux nominaux a été amorcé, mais malgré le fléchissement continu, les taux réels sont restés élevés.

Parallèlement au recul des flux d'intérêt, l'on assiste toutefois à un relèvement des marges sur intérêt (1), ce qui explique en grande partie la progression rapide de l'excédent des échanges de services facteurs.

En ce qui concerne les revenus du facteur travail, un léger déficit est enregistré jusqu'en 1981, du fait que les rémunérations des quelque 14.000 frontaliers étrangers venant travailler au Luxembourg n'ont été que partiellement compensées par les revenus touchés par les fonctionnaires internationaux résidant au Luxembourg et les quelque 700 frontaliers luxembourgeois travaillant à l'étranger. L'entrée dans la CEE, du Royaume-Uni, du Danemark, de l'Irlande et de la Grèce a toutefois entraîné un accroissement successif de l'effectif des institutions européennes, ce qui a donné lieu à un rétrécissement du déficit de la balance des revenus du travail. Depuis 1982, ce poste dégage même un léger excédent.

### Services non facteurs

Négligeables au cours des années 60 et au début des années 70, les exportations de services non facteurs ont connu un développement très dynamique au cours de la

dernière décennie. En 1985, elles se sont élevées à plus de 50 milliards de francs, entraînant ainsi un excédent de la balance des services non facteurs de quelque 30 milliards de francs.

Au cours de toute la période sous revue, les services de transport ont toujours représenté le principal poste des exportations des services non facteurs. Leur poussée est essentiellement à mettre en relation avec le développement du fret international aérien à partir de Luxembourg.

La rubrique voyages retrace l'évolution des dépenses des non-résidents au Luxembourg (exportations) et celles des résidents à l'étranger (importations). Sur base des informations fragmentaires disponibles sur les séjours, il semble que le nombre de nuitées des résidents en dehors du pays dépasse celui des nuitées des étrangers au Luxembourg. Logiquement on devrait donc s'attendre à un déficit structurel au niveau de ce poste. Etant données toutefois que les dépenses de consommation des étrangers au Luxembourg pour certains articles (e.a. cigarettes, essence, alcool - cf. plus haut réexportations occultes), ce poste dégage régulièrement un excédent.

Le développement rapide des services bancaires - comprenant essentiellement les commissions pour prestations de services - est bien entendu en relation directe avec l'expansion de la place financière. Par ailleurs, la nouvelle orientation de la majorité des banques vers la clientèle privée explique en grande partie le triplement des recettes pour services bancaires au début des années 80. Ce poste dégage un important excédent (près de sept milliards de francs en 1985), soit près d'un quart du solde positif de la balance des services non facteurs.

La rubrique communications a essentiellement trait à l'activité de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT). A l'exportation, l'on recense essentiellement les recettes de publicité et de droits de films, alors qu'à l'importation, on reprend e.a. les dépenses à l'étranger pour locations de films, commissions, prestations d'agence de presse et de transmission. La CLT tire ses revenus à peu près exclusivement de la publicité diffusée dans le cadre de ses programmes. Aussi la retransmission de plus en plus importante d'émission de radio et de télévision dans les pays limotrophes a-t-elle permis d'accroître au cours de la dernière décennie les recettes de la société et d'assurer ainsi une contribution positive à la balance des services.

La contribution des services commerciaux et industriels à la balance courante est également positive. Le développement des activités de recherche industrielle au sein des principaux secteurs industriels de l'économie luxembourgeoise (transformation des métaux, pneumatiques, chimie) a permis de dégager un léger excédent au poste de services industriels, en dépit des importations toujours croissantes de know-how industriel. Par ailleurs, le développement du négoce international au Luxembourg au cours des dernières années explique le résultat positif réalisé au niveau des achats et ventes de marchandises activés à partir du Luxembourg, c'est-à-dire sans que les marchandises ne franchissent la frontière.

Les échanges d'une frange d'autres services (activités culturelles, réassurance etc.) se soldent généralement par un léger excédent.



## Balance des transferts

Les transferts sont des opérations unilatérales sans contrepartie. Ils comprennent notamment:

- les contributions aux organisations internationales et les versements de ces organisations;
- les cotisations et les prestations sociales (respectivement des frontaliers luxembourgeois, des frontaliers étrangers et des fonctionnaires internationaux résidant au Luxembourg).

Les contributions aux organisations dépassent régulièrement les subventions de celles-ci. Par ailleurs, les prestations aux non-résidents dépassent largement les prestations de l'étranger aux résidents.

La balance des transferts est cependant incomplète, étant donné qu'elle ne tient pas compte - faute de données statistiques suffisantes - e.a. des transactions des travailleurs immigrés qui transfèrent une part vraisemblablement assez importante de leur salaire dans leur pays d'origine.

## En guise de conclusion

Cette présentation relativement brève de l'évolution des opérations courantes du Luxembourg avec l'étranger - à partir de 1960 - montre qu'après le faible déficit du milieu des années 60, le Luxembourg enregistre un solde nettement excédentaire au cours du reste de la période sous revue, grâce notamment aux revenus nets du facteur capital.

Au cours des années 60, la balance commerciale a essentiellement déterminé le solde de la balance courante, les échanges extérieurs de services étant encore très modestes.

Dès le début des années 70, les transactions sur services ont cependant connu un développement très dynamique. Alors que la valeur des exportations de service ne représente même pas la moitié du montant des ventes à l'étranger de marchandises en 1970, elle est presque quatre fois plus importante en 1985.

Grâce à cette extraordinaire progression des échanges de services, l'économie luxembourgeoise a réussi à dégager un excédent courant, et ce même au lendemain de la crise sidérurgique et à la suite du renchérissement brutal des prix des produits pétroliers.

Le développement extraordinaire du secteur bancaire explique en très grande partie cette évolution positive.

Alors que l'excédent des services autres que bancaires dépassait régulièrement celui des services bancaires jusqu'en 1974, l'on note un renversement de tendance avec l'expansion de la place financière.

Mais si l'activité internationale des banques a donc essentiellement contribué au résultat positif de la balance des services et, a fortiori, au solde excédentaire de la balance courante, il est indéniable que les services non facteurs ont également connu un développement significatif. Entre 1970 et 1985, les exportations de services non facteurs ont été multipliées par neuf; en revanche, les exportations de marchandises n'ont que quadruplé. Aussi les ventes de biens à l'étranger ne représentent-elles aujourd'hui plus que le triple de la valeur des exportations de services non facteurs, alors qu'elle étaient encore sept fois plus importantes en 1970.

Compte tenu de cette évolution positive des services autres que les revenus de facteurs, le seul solde de la balance des services non facteurs a plus que compensé le déficit de la balance commerciale sur l'ensemble de la période 1975 à 1985.

En comparaison à la plupart des autres pays industriels, une certaine similitude peut même être constatée quant à l'évolution structurelle des apports des échanges de biens et de services à la balance des paiements courants. En règle générale, la balance courante des pays industriels (à l'exception notable de l'Allemagne, du Japon et des Pays-Bas) est caractérisée par une contribution négative du solde commercial compensée par des excédents sur les services.

Nonobstant ce parallélisme, force est toutefois de relever au moins deux particularités.

- la prépondérance de l'apport net des deux secteurs économiques dominants, à savoir la sidérurgie et les banques;
- l'importance relative par rapport au PIB et aux exportations totales - tant du déficit commercial que de l'excédent des échanges de services.

Extrait de «repères», bulletin économique et financier, déc.1986, no 7, publié par la Banque Internationale à Luxembourg.)

## L'application de la stratégie coopérative de croissance et de l'emploi dans les Etats membres de la Communauté européenne en 1987

En examinant l'évolution de l'emploi au cours des dernières années, la conclusion s'impose qu'une action vigoureuse est nécessaire dans tous les Etats membres, pour réduire sensiblement le niveau du chômage; à l'exception du Luxembourg où celui-ci reste bas. En moyenne annuelle, le taux de chômage ne diminue que dans quatre pays sur douze en 1986, et dans la moitié des pays en 1987, mais seulement dans deux pays (Allemagne et Pays-Bas) au cours des deux années. En 1986, la croissance du produit intérieur brut de deux pays seulement (Allemagne et Portugal) se situe dans la fourchette de 3 à 3,5 % jugée nécessaire à moyen terme pour réduire substantiellement le taux de chômage. Le résultat est bien meilleur en 1987, puis-

que non seulement six pays membres se trouvent dans ce cas, mais parmi eux il y en a trois dont la part relative dans le PIB de la Communauté est élevée (Allemagne, Espagne, Italie) et le résultat pour la France et le Royaume-Uni s'écarte d'un quart de point seulement de la branche inférieure de la fourchette. Si des progrès sont donc faits dans la bonne direction, il est particulièrement important de vérifier si et dans quelles conditions, dans chacun des pays membres, ceux-ci peuvent être consolidés et améliorés, au cours de 1987 et dans les années ultérieures, et dans quelle mesure la politique économique et sociale doit différer d'un pays à l'autre pour tenir compte des propriétés de la situation économique dans chaque pays membre.

Il va sans dire que, comme l'avait déjà souligné le rapport économique annuel 1985-1986, la mise en oeuvre isolée de mesures visant à améliorer l'emploi est très difficile, sinon impossible, et que le succès de toute action de ce type suppose, en outre, le renforcement du dialogue social, non seulement au niveau de la Communauté, mais aussi dans chaque Etat membre. L'interaction, tant des initiatives des gouvernements que des partenaires sociaux, sera une condition essentielle pour le succès de toute action de redressement de l'emploi.

Les efforts à déployer par les Etats membres devront être largement comparables lorsqu'il s'agira d'améliorer le fonctionnement des marchés de biens, services et capitaux et de mettre en oeuvre le programme élaboré par la Communauté pour la réalisation du grand marché intérieur. Tout au plus pourrait-on prévoir des régimes transitoires pour tenir compte des problèmes particuliers posés dans les pays adhérents.

De même, il est souhaitable que les Etats membres mènent une action largement parallèle sur les marchés de l'emploi et en matière de coûts salariaux (modération de la hausse des salaires réels, réduction de la durée du temps de travail neutre du point de vue des coûts, aménagement du temps de travail, réduction des charges sociales, amélioration des règlements en vue de stimuler l'embauche de travailleurs, encouragement de la création d'entreprises individuelles, notamment).

Le soutien de la demande interne qui, au regard des objectifs de la stratégie, pourrait devenir une nécessité réelle, dans le courant de 1987, lorsque les effets stimulants émanant des gains de termes de l'échange commenceront à s'estomper, doit nécessairement être différencié d'un pays à l'autre, eu égard aux impératifs dictés par la situation de chaque pays membre.

Du point de vue monétaire, la continuation de la baisse des taux d'intérêt est un élément stimulant hautement souhaitable pour le développement des investissements. Toutefois, dans des pays comme la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas, les taux ont déjà baissé sensiblement, grâce à la forte désinflation. Une réduction forcée risquerait de mettre en péril les objectifs de stabilité inhérents à une politique monétaire saine. Dans la majorité des autres pays membres, et notamment en France et en Italie, l'atténuation des attentes inflationnistes permet d'escompter, en revanche, une poursuite des tendances à la réduction.

Ces objectifs de caractère interne ne pourront cependant être atteints que si les Etats membres s'occupent conjointement et dans le cadre de la coopération monétaire internationale des aspects de cette problématique. Selon toute probabilité, la pression à la baisse qui s'exerce sur le dollar demeurera sensible au cours de 1987, compte tenu du besoin d'un ajustement profond des comptes extérieurs des Etats-Unis. Il ne serait pas dans l'intérêt de la Communauté de tolérer une dépréciation excessive du dollar qui pourrait avoir les effets négatifs sur sa propre croissance. Les adaptations à apporter à la politique monétaire interne qui pourraient être implicitement nécessaires pour contrer une telle évolution, ne pourront cependant dépasser certaines limites au-delà desquelles elles deviendraient «self-defeating».

L'ensemble de ces considérations indique que, dans la *policy-mix*, la politique monétaire peut encore avoir un

effet stimulant sur la croissance dans certains pays membres, mais que son rôle est très limité dans d'autres.

Dans le domaine des finances publiques, les possibilités d'action sont encore plus diversifiées. Dans la République fédérale d'Allemagne et au Luxembourg, la situation budgétaire paraît suffisamment aisée pour laisser une certaine marge de manoeuvre aux pouvoirs publics: en France et au Royaume-Uni, le budget pourrait également contribuer davantage à la réduction du chômage si le contexte extérieur et surtout communautaire se raffermissaient. Par contre, l'état des finances publiques, et surtout le niveau élevé de la dette publique, nécessitent une poursuite de l'assainissement en Belgique, en Grèce, en Irlande, en Italie et au Portugal. Dans un troisième groupe de pays (Danemark, Espagne et Pays-Bas) les contraintes budgétaires sont moins sévères, mais certains aspects des perspectives pour 1987 limitent la liberté de manoeuvre sur le plan macroéconomique.

Par voie de conséquence, seuls les pays appartenant à un groupe assez restreint seront en mesure d'agir globalement sur les conditions d'offre et de demande. En revanche, tous les Etats membres seront en mesure, en modifiant la structure des dépenses et des recettes publiques, de créer des configurations plus favorables au développement de l'emploi.

On peut néanmoins prévoir au cours de l'année 1987 que la marge de manoeuvre d'un nombre croissant de pays s'élargira et que les possibilités d'action, dans les pays où une telle marge existe déjà, deviendront plus évidentes. Tel serait naturellement le cas si, comme il est probable, l'amélioration des conditions fondamentales de l'équilibre économique déjà survenue en 1986 se confirmait en 1987.

Au Luxembourg, l'activité s'est maintenue à un haut niveau en 1986, grâce au dynamisme de la demande intérieure dont la consommation privée, qui bénéficie de l'augmentation du revenu disponible des ménages, a été l'élément moteur. Les exportations totales ont progressé moins vite que l'année précédente sous l'effet d'un léger fléchissement des ventes de produits sidérurgiques. Au total, la croissance du produit intérieur brut atteint environ 2,5%. L'inflation s'est fortement atténuée et le taux de chômage s'est réduit quelque peu.

En 1987, le produit intérieur brut devrait progresser à un rythme sensiblement égal à celui qui est constaté en 1986. Une stabilisation du niveau des ventes de produits sidérurgiques et la progression encore dynamique des livraisons d'autres produits soutiendront une croissance plus rapide des exportations totales. En revanche, le développement des investissements des entreprises pourrait s'essouffler. La hausse des prix à la consommation privée risque de s'accélérer quelque peu en raison d'une progression plus vive des coûts salariaux dans le secteur des services et parce qu'une économie largement ouverte est très exposée aux risques inflationnistes venant de l'extérieur. Sur le marché de l'emploi, l'augmentation des effectifs salariés sera accompagnée, comme l'année précédente d'une diminution du nombre de chômeurs et d'une forte réduction du nombre de personnes mises au travail dans le cadre de programmes spécifiques.

Dans la plupart de ses aspects, la politique économique poursuivie par le gouvernement est compatible avec les

orientations de la stratégie de coopération pour la croissance et l'emploi. La politique budgétaire y a contribué par des mesures soutenant la demande. En effet, la marge de manoeuvre devenue disponible après la restructuration de la sidérurgie a été partiellement utilisée pour réduire les impôts sur les personnes physiques en 1986 et permettre, en 1987, d'alléger à nouveau la pression fiscale tant pour les ménages que pour les entreprises. Au surplus, les fonds d'investissement publics pourront être alimentés pour garantir le financement de leurs programmes à moyen terme. Les efforts de diversification de la structure de l'économie luxembourgeoise ont été poursuivis par une action sélective en faveur de nouvelles entreprises.

Quant à l'évolution salariale, le mouvement de rattrapage déclenché depuis la fin de 1984 a entraîné des hausses en 1986 et 1987 qui compensent les pertes subies antérieurement. En terme réels, l'augmentation des salaires par tête risque de dépasser la croissance de la productivité du travail. Même si court à terme, ses effets sur la demande interne sont positifs, elle risque de détériorer la position concurrentielle des entreprises, de stimuler les investissements de rationalisation peu propices à la création d'emplois supplémentaires et de freiner la diversification industrielle. En conséquence, les prochaines négociations salariales seront particulièrement importantes.

L'insertion des jeunes dans le marché du travail demandera un effort supplémentaire d'adaptation de la formation professionnelle aux besoins des entreprises en main-d'oeuvre qualifiée, afin d'éviter la persistance d'un noyau dur de jeunes chômeurs alors même qu'il faut embaucher des travailleurs non résidents pour les nouveaux emplois. L'aménagement du temps de travail en fonction des nécessités des entreprises devient de plus en plus souhaitable dans le contexte de la concurrence internationale. Une législation plus souple devrait ouvrir aux partenaires, sociaux la possibilité de négocier, au niveau des entreprises, l'introduction d'une plus grande flexibilité dans l'organisation du temps du travail.

A la suite de la faible progression des recettes fiscales, due en partie à la réduction des impôts directs, et d'une hausse soutenue des dépenses, en particulier pour les traitements et les transferts, la capacité de financement des administrations publiques diminue en 1986 et en 1987. Bien que les réserves des fonds d'investissements soient suffisantes pour le financement des projets visant à fournir une infrastructure adéquate tant dans le domaine des investissements publics traditionnels que dans celui des télécommunications et du traitement électronique des données, une certaine prudence dans la gestion des autres dépenses devra être observée, afin de maintenir l'équilibre du budget de l'Etat central et se ménager ainsi une certaine marge de manoeuvre pour l'avenir.

Tableau: 38  
LUXEMBOURG: Principaux agrégats économiques, 1961-1987  
Variations annuelles en %

		1961/ 1973	1974/ 1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986 a	1987b
- Produit	) en valeur	8,6	8,5	9,8	10,3	9,4	12,4	7,7	8,0	5,3
intérieur	) en volume	4,1	1,5	-0,1	0,9	1,6	5,3	2,2	2,4	2,6
brut	) déflateur	4,4	6,6	9,9	9,4	7,7	6,7	5,4	5,4	2,6
- Consommation										
privée	déflateur	3,1	7,5	8,6	10,6	8,0	6,4	4,0	0,5	1,3
- Formation	) privée	-	-	-7,7	-0,7	-5,2	-0,2	2,5	3,0	2,1
brute de	) publique	-	-	-1,4	0,6	2,3	-4,9	-0,5	3,0	1,1
capital	) totale	5,1	-0,3	-6,2	-0,4	-3,3	-1,4	1,7	3,0	1,9
fixe en dont: construction		-	-	-2,5	1,1	-1,4	-3,1	0,7	2,1	0,8
volume	équipement	-	-	-13,2	-3,7	-7,5	2,5	4,0	5,0	4,0
- Demande interne à prix constants		-	-	1,8	-0,2	0,4	0,2	1,8	3,0	3,0
Ecart par rapport aux autres partenaires de la Communauté <sup>c</sup>										
		-	-	-	0,4	0,4	-0,9	0,2	-0,8	-0,4
- Rémunération	) nominale	7,3	11,1	8,8	7,2	7,6	6,8	4,5	4,2	5,6
des salariés	) réelle A <sup>d</sup>	3,0	4,3	0,6	-2,5	-0,6	0,2	-0,8	-1,2	2,9
par tête	) B <sup>d</sup>	4,2	3,5	0,1	-3,1	0,4	0,4	0,5	3,7	4,2
- Productivité		3,1	0,9	-1,7	1,1	2,8	4,9	0,8	1,6	1,9
Coûts salariaux réels unit.		-0,1	3,4	2,3	-3,6	-3,3	-4,5	-1,6	-2,8	1,0
- Emploi		1,0	0,8	0,4	-0,4	-0,1	0,6	1,4	0,8	0,7
Chômeurs enregistrés en % de la population active civile <sup>f</sup>										
		0,0	0,4	1,0	1,3	1,6	1,7	1,6	1,3	1,2

	1961/ 1973	1974/ 1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986 a	1987b
- Solde des opérations courantes en % du PIB	6,7	20,1	19,0	25,0	28,2	30,2	29,6	31,5	30,7
- Taux d'intérêt à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Masse monétaire <sup>e</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Besoin ou capacité de financement des administrations publiques en % du PIB	2,0	2,9	-3,1	-2,3	-0,6	1,5	4,1	3,7	2,6
Dettes publiques en % du PIB	-	15,9	14,0	14,4	14,8	14,7	14,3	14,0	14,0
Intérêts de la dette publique en % du PIB	-	0,8	1,0	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3

a) Estimations des services de la Commission, octobre 1986

b) Prévisions des services de la Commission, octobre 1986, sur la base des politiques actuelles

c) Différence en point de pourcentage

d) A: déflateur du PIB; B: déflateur de la consommation privée

e) Valeur ajoutée brute par personne occupée dans l'ensemble de l'économie

f) Définition EUROSTAT

g) Fin d'année

(Extrait du rapport économique annuel 1986-1987 de la Commission des Communautés européennes.)